



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES**

**ADMINISTRATIFS**

---

**ANNÉE 2022 – NUMÉRO 88 DU 05 AVRIL 2022**

---

# TABLE DES MATIÈRES

## MINISTÈRE DES ARMÉES

Arrêté du 04 janvier 2022 abrogeant des décrets fixant des servitudes radioélectriques

## DIRECTION INTER REGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Décision du 04 avril 2022 portant délégation de signature aux collaborateurs de Monsieur Jean-Michel THILLIER, Directeur inter régional des douanes et Droits Indirects des Hauts-de-France

Décision 2022/11 du 04 avril 2022 du directeur inter régional à LILLE portant délégation de signature dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative

Pouvoir  
04 avril 2022  
+ Annexe

## DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté préfectoral du 10 mars 2022 portant autorisation départementale  
Tenant lieu d'autorisation d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) visés à l'article L.214-3 du code de l'environnement, de dérogation pour la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées et de dérogation pour la capture et l'enlèvement de spécimens d'espèces animales protégées en application de l'article L.411-2 du code de l'environnement, et de déclaration d'intérêt général concernant la réalisation d'une zone d'expansion de crue sur les communes de SAINT-JANS-CAPPET et BERTHEN  
+Annexe

Aménagement du poste transmanche et extension du port de service au port Ouest de DUNKERQUE  
sur la commune de LOON-Plage  
Arrêté préfectoral complémentaire N°1 du 10 mars 2022 modifiant l'arrêté préfectoral du 28 juin 2021 d'autorisation environnementale

## CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE

Décision N°22-03-1262 du 28 mars 2022 relative aux tarifs 2022  
Coordination générale des formations et de la recherche paramédicales  
Frais d'inscription aux concours et tarifs de scolarité des écoles et instituts de l'Institut GRENEZ RIEUX

## **OPERA DE LILLE**

Délibérations du Conseil d'Administration de l'Opéra de LILLE  
Séance du 23 mars 2022

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des armées

Arrêté du 04 JAN. 2022

abrogeant des décrets fixant des servitudes radioélectriques

NOR : ARMD

**La ministre des armées,**

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment les articles L. 54, L. 56, L. 61 et R\* 21 à R\* 39 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont abrogés :

- 1° Décret du 10 juillet 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au voisinage du centre de MONTHYON (Seine-et-Marne) dans l'intérêt des réceptions radioélectriques ;
- 2° Décret du 07 avril 1970 fixant l'étendue de la zone et les servitudes applicables au voisinage du centre de réception de Versailles (Yvelines), caserne des Grandes Ecuries, n° 78 08 01, pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques ;
- 3° Décret du 30 novembre 1971 fixant l'étendue de la zone et les servitudes applicables au voisinage du centre de réception de Paris, 10, rue Saint-Dominique n° 75 08 03 pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques ;
- 4° Décret du 08 décembre 1971 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours du faisceau hertzien du centre de Suresnes fort du Mont-Valérien (Hauts-de-Seine) n° 92.08.05 au centre de Paris rue Saint-Dominique (Seine) n° 75.08.03 ;
- 5° Décret du 23 août 1973 fixant l'étendue de la zone et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne Monthyon (Seine-et-Marne) – Taverny-Bessancourt (Val d'Oise) ;
- 6° Décret du 9 septembre 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au voisinage du centre radioélectrique de MERVILLE (Nord) pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques ;
- 7° Décret du 9 septembre 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage du centre radioélectrique de MERVILLE (Nord) ;



- 8° Décret du 9 septembre 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne Lacaune (Tarn) – Narbonne (Aude) ;
- 9° Décret du 22 février 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours du faisceau hertzien allant de Houilles aux Alluets-le-Roi (Yvelines) ;
- 10° Décret du 9 juillet 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours du faisceau hertzien de la station de Satory-Marine à la station de Houilles traversant le département des Yvelines et des Hauts-de-Seine ;
- 11° Décret du 23 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au voisinage du centre de réception de : Narbonne Marine (Aude) pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques ;
- 12° Décret du 28 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au voisinage du centre de réception de : La Boissière (Hérault) pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques ;
- 13° Décret du 12 novembre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours du faisceau hertzien de : Nîmes Camp des Garrigues à Nîmes Quartier Bruyère (Gard) traversant le département du Gard ;
- 14° Décret du 13 novembre 1992 fixant l'étendue de la zone secondaire de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage du centre d'émission de : La Boissière (Hérault) ;
- 15° Décret du 13 novembre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur les parcours du faisceau hertzien de Nîmes Camp des Garrigues (Gard) à La Boissière (Hérault) traversant les départements du Gard et de l'Hérault
- 16° Décret du 13 novembre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours du faisceau hertzien de : Nîmes Camp des Garrigues (Gard) dans l'azimut 076° sur une longueur de 9 750 mètres traversant le département du Gard ;
- 17° Décret du 17 novembre 1992 fixant l'étendue des zones secondaires de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage du centre d'émission de : Narbonne Marine (Aude) ;
- 18° Décret du 17 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et secteurs de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage du centre d'émission de : Monthyon (Seine-et-Marne) ;
- 19° Décret du 30 mai 1997 fixant l'étendue des zones de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage du centre de réception de Marigny – Aéroport de Marigny le Grand (Marne) ;
- 20° Décret du 05 novembre 1997 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au voisinage du centre de réception de Marigny - Aéroport de Marigny le Grand (Marne), pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques ;
- 21° Décret du 08 juin 2001 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours du faisceau hertzien de Suresnes – fort du Mont-Valérien (Hauts-de-Seine) n° 092 008 0005 à Malakoff – fort de Vanves (Hauts-de-Seine) n° 092 008 0004, traversant les départements des Hauts-de-Seine et de Paris ;

22° Décret du 25 février 2005 fixant l'étendue des zones de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage du centre radioélectrique de Saint-Martin-de-Crau – Piste du Vallon (Bouches-du-Rhône) n°013 008 0010 ;

23° Décret du 30 mai 2014 fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours d'un faisceau hertzien.

## Article 2

La ministre des armées est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans chaque département concerné.

Fait le - 4 JAN. 2022



Florence PARLY

1 JAN 1953

117

**Décision du 4 avril 2022 portant délégation de signature aux collaborateurs  
de Monsieur Jean-Michel THILLIER,  
Directeur interrégional des douanes et droits indirects des Hauts-de-France**

Je soussigné Jean-Michel THILLIER, Directeur interrégional des douanes et droits indirects des Hauts-de-France,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et dans les départements, notamment les articles 38, 43 et 44,

Vu l'arrêté du 19 juillet 2021 de Monsieur le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord, me conférant délégation pour signer tous les actes relatifs à la gestion et au fonctionnement des services sur lesquels j'ai autorité,

Et conformément aux modalités prévues en matière de subdélégations de signature résultant de l'application du décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des Hauts-commissaires de la République,

**DÉCIDE**

Article 1er - Dans le cadre de leurs attributions à la tête des circonscriptions douanières régionales des Hauts-de-France, délégation de signature est donnée respectivement :

- pour la Direction régionale des douanes et droits indirects de Lille, qui couvre les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Cambrai et Avesnes-sur-Helpe, dans le département du Nord, à Mme Aline BUISSART, Directrice des services douaniers de 2ème classe, directrice régionale des douanes par intérim et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part à MM Jean-Marc DEMEYERE et Jean-Philippe CHIKH, respectivement Inspecteur principal des douanes de 1ère classe, Chef du pôle action économique et Inspecteur régional de 1ère classe, Chef du secrétariat général régional.
- pour la Direction régionale des douanes et droits indirects de Dunkerque, qui couvre l'arrondissement de Dunkerque dans le département du Nord et l'ensemble du département du Pas-de-Calais, à Madame Frédérique DURAND, Directrice régionale des douanes et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part,

Direction interrégionale des douanes des Hauts-de-France  
Secrétariat général  
5 rue de Courtrai CS 10683  
59033 LILLE Cedex  
Site Internet : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

Affaire suivie par : Amandine SERRA  
Tél. : 09 702 71 272  
Courriel : [amandine.serra@douane.finances.gouv.fr](mailto:amandine.serra@douane.finances.gouv.fr)

Réf. : SGDI 22 – 20

à MM Jean-Claude GUELL, Jean-Baptiste KIMMEL et Mme Laurence JACQUET, respectivement Directeur principal des services douaniers, Chef du pôle orientation des contrôles, Inspecteur principal de 2ème classe, Chef du pôle action économique et Inspectrice régionale de 3ème classe, Cheffe du secrétariat général régional.

- pour la Direction régionale des douanes et droits indirects de Picardie, à Monsieur Michaël LACHAUX, Directeur régional des douanes et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à MM David LILLETTE, Jean-Michel POLLET et Mme Monique DELANNOY, respectivement Directeur des services douaniers de 2ème classe, Chef du pôle orientation des contrôles, Chef de service comptable de 2ème classe fonctionnelle, Chef du pôle action économique et Inspectrice régionale de 1ère classe, Cheffe du secrétariat général régional.

Article 2 - Pour la Direction interrégionale des douanes et droits indirects des Hauts-de-France, dont la compétence territoriale s'étend à l'ensemble de la région Hauts-de-France, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, la délégation de signature qui m'a été accordée sera exercée, dans le cadre de leurs attributions, respectivement par :

- Madame Valérie JIMENEZ, Administratrice, Cheffe de la Recette Interrégionale ;
- Madame Bénédicte MOREL, Directrice des services douaniers de 2ème classe, Cheffe du pôle gestion des ressources humaines ;
- Madame Catherine PADOVANI, Directrice des services douaniers de 2ème classe, Cheffe du pôle logistique et informatique ;
- Madame Marie-Pierre BRAET, Inspectrice régionale des douanes de 1ère classe, secrétaire générale.

Article 3 - La présente décision sera notifiée aux intéressés, transmise au Préfet et publiée au Recueil des actes administratifs (RAA) de la Préfecture du Nord.

Article 4 - La présente décision annule et remplace la décision du 15 mars 2022.

Fait à Lille, le 4 avril 2022

**L'Administrateur général des douanes,  
Directeur interrégional à Lille**



**Jean-Michel THILLIER**



DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

LILLE, LE 4 AVR. 2022

*DI Hauts-de-France*  
5 RUE DE COURTRAI  
59033 LILLE

Site Internet : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

Affaire suivie par : SERRA Amandine  
Téléphone : 09 70 27 10 00  
Télécopie : 03 20 06 30 59  
Mél : [di-lille@douane.finances.gouv.fr](mailto:di-lille@douane.finances.gouv.fr)

Décision 2022/11 du Directeur Interrégional à LILLE portant délégation de signature dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Liste des directeurs régionaux des douanes et droits indirects de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de LILLE.

Vu les III et V de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts ;  
Vu les articles 214 et 215 de l'annexe IV au code général des impôts ;  
Vu les I, II et IV de l'article 2 du décret n° 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières, d'infractions relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative de l'argent liquide en provenance ou à destination d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat tiers à l'Union européenne.

Article 1er - Les directeurs régionaux des douanes et droits indirects ou les agents chargés de leur intérim dont les noms suivent bénéficient de la délégation automatique du directeur interrégional de LILLE. Ils peuvent subdéléguer cette signature aux agents placés sous leur autorité dans les conditions précisées par le 2. du I de l'article 215 de l'annexe IV au code général des impôts en matière de contributions indirectes, et en application du II de l'article 2 du décret n° 78-1297 susvisé en matière de transaction douanière.

Nom, Prénom	Siège de la direction régionale
DURAND Frederique	DR Dunkerque
LACHAUX Michael	DR Amiens
BUISSART Aline	DR Lille

Article 2 - La présente liste nominative est publiée au recueil des actes administratifs du département du siège de la direction interrégionale et au recueil des actes administratifs de chacun des départements du siège de chacune des directions régionales concernées.

Le directeur interrégional  
ORIGINAL SIGNE  
THILLIER Jean-Michel



Lille, le 4 avril 2022

## POUVOIR

Vu le code des douanes et notamment ses articles 343 et 377 bis ;

Vu le livre des procédures fiscales et notamment ses articles L.235, R 235-1 ;

Vu le code général des impôts et notamment son article 1804 B ;

Vu le décret n°2007-1665 du 26 novembre 2007 relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects, modifié ;

Vu le décret n°2012-586 du 26 avril 2012 relatif aux emplois de la direction de la direction générale des douanes et droits indirects et notamment ses articles 2 et 3 ;

### Décide

Article 1<sup>er</sup> – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les pouvoirs généraux de représentation en justice devant les juridictions répressives en matière de douane et de contributions indirectes, les agents de catégorie A placés sous mon autorité dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe de la présente décision.

Article 2 – La présente décision et son annexe sont publiées au recueil des actes administratif du département du siège de la direction interrégionale et au recueil des actes administratifs du département de chacune des directions régionales concernées.

Le directeur interrégional,



Jean-Michel THILLIER

Direction interrégionale des douanes des Hauts-de-France  
Secrétariat général  
5 rue de Courtrai CS 10683  
59033 LILLE Cedex  
Site Internet : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

Affaire suivie par : Amandine SERRA  
Tél. : 09 702 71 272  
Courriel : [amandine.serra@douane.finances.gouv.fr](mailto:amandine.serra@douane.finances.gouv.fr)

Réf. : SGDI 22 - 20079

Représentation en justice – Autorité compétente pour désigner les agents habilités à représenter l'administration en justice et accomplir les actes liés à l'exercice des voies de recours devant les juridictions répressives.

**Annexe à la décision de M. Thillier, directeur interrégional des douanes et droits indirects à Lille, n° 22 – 20079 en date du 4 avril 2022**

Agents de catégorie A recevant délégation permanente à l'effet de signer les pouvoirs généraux de représentation en justice devant les juridictions répressives en matière de douane et de contributions indirectes :

Pour la direction régionale des douanes et droits indirects de Dunkerque

DURAND Frédérique, administratrice supérieure des douanes, Directrice régionale des douanes et droits indirects à Dunkerque

GUELL Jean-Claude, directeur principal des services douaniers, Chef du Pôle Orientation des Contrôles (POC)

Pour la direction régionale des douanes et droits indirects de Lille

BUISSART Aline, directrice des services douaniers de 2ème classe, Directrice régionale des douanes et droits indirects à Lille par intérim

Pour la direction régionale des douanes et droits indirects d'Amiens

LACHAUX Michaël, administrateur des douanes, Directeur régional des douanes et droits indirects à Amiens

LILLETTE David, directeur des services douaniers de 2ème classe, Chef du Pôle Orientation des Contrôles (POC)



**Arrêté préfectoral d'autorisation environnementale**

**tenant lieu d'autorisation d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) visés à l'article L.214-3 du code de l'environnement, de dérogation pour la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées et de dérogation pour la capture et l'enlèvement de spécimens d'espèces animales protégées en application de l'article L.411-2 du code de l'environnement, et de déclaration d'intérêt général concernant la réalisation d'une zone d'expansion de crue  
sur les communes de Saint-Jans-Cappel et Berthen**

---

Le préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet du Nord

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 123-19-2 à 7, L.181-1 et suivants et R.181-1 et suivants, L.214-3 et R.214-1 et suivants, L.411-1, L.411-2, L.415-3, R. 411-1 à R. 411-3, R 411-6 à R 411-13 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L. 243-1 et L. 243-3 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 consolidé relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements – version consolidée au 18 février 2009 ;

Vu le décret 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 25 février 2022 portant nomination du secrétaire général de la préfecture du Nord, Monsieur Simon FETET ;

Vu le décret du 30 juin 2021 nommant M. Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 février 2002 fixant les prescriptions générales applicables aux consolidations, traitements ou protections de berges soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.1.4.0 (2°) de la nomenclature annexée décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié (NOR : ATEE0210028A) ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 février 2002 fixant les prescriptions générales applicables aux installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.1.3.0 (2°) de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié (NOR : ATEE0210026A) ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 portant application du décret n°96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié (NOR : DEVE0320170A) ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié relatif aux conditions de demande et d'instruction des autorisations exceptionnelles d'activités portant sur des spécimens d'espèces protégées ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2007 modifié fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement (NOR : DEVO0813942A) ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 modifié fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 septembre 2015 fixant les prescriptions techniques générales applicables aux installations, ouvrages, épis et remblais soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.1.1.0. de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement modifié (NOR : DEVL1413844A) ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 juin 2021 fixant les prescriptions techniques générales applicables aux plans d'eau, y compris en ce qui concerne les modalités de vidange, relevant de la rubrique 3.2.3.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement (NOR : TREL2018473A) ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Artois-Picardie et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2019 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Lys ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Simon FETET, secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu la demande d'autorisation environnementale, enregistrée le 31 juillet 2020 sous le n°59-2020-00094, présentée par le président de l'union syndicale d'aménagement hydraulique du Nord (USAN) - siège social : 5, rue du Bas – C.S 70007 – Radinghem-en-Weppes – 59481 Haubourdin Cedex, afin d'obtenir l'autorisation de réaliser une zone d'expansion de crues sur les communes de Saint-Jans-Cappel et Berthen ;

Vu la complétude et la régularité du dossier en date du 31 juillet 2020 ;

Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du 30 octobre 2020 ;

Vu l'avis du président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel des Hauts-de-France en date du 10 novembre 2020 ;

Vu les réponses écrites du pétitionnaire à ces deux avis, jointes au dossier d'enquête publique ;

Vu l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE de la Lys en date du 5 octobre 2020 ;

Vu l'avis de la Fédération départementale de la pêche et de protection du milieu aquatique du Nord en date du 19 octobre 2020 ;

Vu l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 23 septembre 2021 au 26 octobre 2021 inclus ;

Vu le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur du 26 novembre 2021 ;

Vu le courrier d'envoi au pétitionnaire du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur en date du 3 décembre 2021 ;

Vu le rapport du directeur départemental des territoires et de la mer du Nord en date du 30 décembre 2021 ;

Vu le courrier du 10 janvier 2022 au pétitionnaire l'invitant à participer au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Nord et lui transmettant le projet d'arrêté préfectoral ;

Vu l'avis favorable émis par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Nord lors de la séance du 18 janvier 2022 ;

Vu le porter à connaissance au pétitionnaire du projet d'arrêté statuant sur sa demande en date du 25 janvier 2022 et lui accordant un délai de 15 jours pour présenter ses observations par écrit, directement ou par mandataire ;

Vu la réponse du pétitionnaire en date du 28 janvier 2022 ;

Considérant que :

1. le projet nécessite une autorisation au titre de l'article L.214-3 - I du code de l'environnement, une dérogation pour la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées et de dérogation pour la capture et l'enlèvement de spécimens d'espèces animales protégées en application de l'article L.411-2 du code de l'environnement, et une déclaration d'intérêt général ;
2. l'ensemble des intérêts mentionnés à l'article L.181-3 est garanti par les prescriptions imposées ci-après ;
3. le projet est compatible avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Artois-Picardie 2016-2021 ;
4. le projet est compatible avec le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Lys ;
5. le pétitionnaire démontre la raison impérieuse d'intérêt public majeur du projet ;
6. le pétitionnaire démontre l'absence de solution alternative réduisant davantage les impacts après mise en œuvre des mesures d'évitement lors de la conception du projet ;
7. le pétitionnaire démontre que la dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces protégées concernées dans leur aire de répartition du fait des mesures prévues de réduction et de compensation d'impacts ;
8. l'enquête publique s'est réalisée dans des conditions permettant une bonne information et participation du public ;
9. le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable aux demandes d'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer et du secrétaire général de la préfecture du Nord ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> – Objet de l'autorisation

L'union syndicale d'aménagement hydraulique du Nord (USAN), ci-après dénommée « le bénéficiaire de l'autorisation », sis 5, rue du Bas – C.S 70007 – Radinghem-en-Weppes – 59481 Haubourdin Cedex, est autorisée, sous réserve du respect des prescriptions du présent arrêté et du dossier d'autorisation environnementale - version mars 2020, à réaliser et exploiter une zone d'expansion de crues au lieu-dit de la Levrette sur les communes de Saint-Jans-Cappel et Berthen.

Le présent arrêté déclare le projet d'intérêt général, et tient lieu d'autorisation au titre de l'article L. 214-3 I du code de l'environnement et de dérogation aux interdictions d'atteinte aux espèces protégées et aux habitats d'espèces protégées au titre du 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement.

#### 1.1 - Rubriques de la nomenclature loi sur l'eau

Les rubriques de la nomenclature définie à l'article R. 214-1 du code de l'environnement concernées par cette opération sont les suivantes :

Rubrique	Intitulé de la rubrique	Régime
1.1.1.0.	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (D).	Déclaration - Mise en œuvre éventuelle de piézomètres au droit des futurs aménagements
3.1.1.0.	Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant : 1° Un obstacle à l'écoulement des crues (A) 2° Un obstacle à la continuité écologique : a) Entraînant une différence de niveau supérieure ou égale à 50 cm, pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation (A) b) Entraînant une différence de niveau supérieure à 20 cm mais inférieure à 50 cm pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation (D) Au sens de la présente rubrique, la continuité écologique des cours d'eau se définit par la libre circulation des espèces biologiques et par le bon déroulement du transport naturel des sédiments.	Autorisation - L'aménagement constitue un obstacle à l'écoulement des crues afin de retenir une partie des eaux au sein de la ZEC
3.1.2.0.	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau 1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A) 2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D) Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.	Autorisation - Mise en place d'un ouvrage de tamponnement de 21 m et busage temporaire pour la mise en place du remblai de 16 m Reméandrage et restauration hydromorphologique Linéaire de lit mineur impacté de 579 m
3.1.3.0.	Installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau sur une longueur : 1° Supérieure ou égale à 100 m (A) ; 2° Supérieure ou égale à 10 m et inférieure à 100 m (D).	Déclaration - Ouvrage de franchissement : Longueur de 20 m
3.1.4.0.	Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes : 1° Sur une longueur supérieure ou égale à 200 m (A) ; 2° Sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200 m (D).	Autorisation - Protection en enrochements sur une longueur totale de 260 m environ
3.2.3.0.	Plans d'eau, permanents ou non : 1° Dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha (A) 2° Dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha (D)	Autorisation - Mise en place d'un ouvrage de tamponnement, induisant la création d'un plan d'eau temporaire Surface de plan d'eau : 2,85 ha

Rubrique	Intitulé de la rubrique	Régime
3.3.1.0.	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant : 1° Supérieure ou égale à 1 ha (A) 2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D)	Autorisation - Remblai de zone humide au droit de l'emprise de l'ouvrage (dont pistes) Surface impactée : 0,639 ha Surface maximale mise en eau temporairement : 2,85 ha

### 1.2 - Dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats d'espèces protégées

Le bénéficiaire de l'autorisation est autorisé à déroger à la protection des espèces suivantes :

- Amphibiens (spécimens) : Crapaud commun, *Bufo bufo*, Grenouille verte sp, *Pelophylax sp.*, Triton ponctué, *Lissotriton vulgaris*, Triton palmé, *Lissotriton helveticus*, Grenouille de Lessona, *Pelophylax lessonae*, Grenouille rieuse, *Pelophylax ridibundus* ;
- Oiseaux (habitats) : Bergeronnette printanière, *Motacilla flava*, Bouvreuil pivoine, *Pyrrhula pyrrhula*, Bruant jaune, *Emberiza citrinella*, Buse variable, *Buteo buteo*, Chardonneret élégant, *Carduelis carduelis*, Chouette effraie, *Tyto alba*, Chouette hulotte, *Strix aluco*, Coucou gris, *Cuculu canorus*, Fauvette à tête noire, *Sylvia atricapilla*, Fauvette grisette, *Sylvia communis*, Grimpereau des jardins, *Certhia brachydactyla*, Mésange à longue queue, *Aegithalos caudatus*, Mésange bleue, *Parus caeruleus*, Mésange charbonnière, *Parus major*, Pic épeiche, *Dendrocopos major*, Pic vert, *Picus viridis*, Pinson des arbres, *Fringilla coelebs*, Pouillot fitis, *Phylloscopus trochilus*, Pouillot véloce, *Phylloscopus collybita*, Roitelet huppé, *Regulus regulus*, Rossignol philomèle, *Luscinia megarhynchos*, Rouge-gorge familier, *Erithacus rubecula*, Verdier d'Europe, *Carduelis chloris*.
- Chiroptères (habitat) : Grand murin, *Myotis myotis*, Murin à moustache, *Myotis mystacinus*, Murin de Brandt, *Myotis brandtii*, Murin de natterer, *Myotis nattereri*, Pipistrelle commune, *Pipistrellus pipistrellus*.

Ces dérogations s'appliquent sous réserves des mesures d'évitement, de réduction, de compensation des impacts et d'accompagnement définies aux articles suivants du présent arrêté préfectoral.

### 1.3 - Étude d'impact

Le projet relève des rubriques 21 d « Installations et ouvrages destinés à retenir les eaux ou à les stocker, constituant un obstacle à la continuité écologique ou à l'écoulement des crues, entraînant une différence de niveau supérieure ou égale à 50 cm pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval du barrage ou de l'installation » et 21 f « Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions tels que les aménagements hydrauliques au sens de l'article R. 562-18 du Code de l'Environnement, du tableau annexé à l'article R. 122-2 du Code de l'Environnement » ; il est donc soumis à évaluation environnementale.

### Article 2 - Description des aménagements

Le projet consiste à la création d'une zone d'expansion de crues sur les communes de Saint-Jans-Cappel et Berthen, dimensionnée pour protéger la commune de Saint-Jans-Cappel d'une crue d'occurrence vicennale.

La zone d'expansion de crues est située sur les cours d'eau Becqués des Sept Mesures, du Mont des Cats et de la Laisse Vienne, sur une surface de 29 000 m<sup>2</sup> pour un volume de 38 500 m<sup>3</sup>.

Le principe d'aménagement retenu est la mise en place d'un remblai en travers du cours d'eau Becque du Mont des Cats associé à une zone surcreusée en amont de l'ouvrage, permettant de limiter l'écoulement des eaux en aval et de remplir la ZEC.

Le remblai permettant le stockage temporaire est constitué par les matériaux décaissés lors de la création de la zone inondable en amont de celle-ci, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Longueur : 252 m
- Largeur en crête : 4 m
- Cote de crête : 40,25 m NGF
- Cote de surverse (NPHE) : 39,75 m NGF
- Hauteur maximale du remblai : 3 m
- Pente des talus : 3H/1V

Un déversoir de sécurité est implanté ; il est prolongé par un fossé de dissipation, en matelas gabions, ramenant l'eau surversée vers le lit de la Becque du Mont des Cats, qui est localement protégée. La surverse de sécurité est dimensionnée pour une crue centennale.

Un plan de situation est joint en annexe 1.

Le plan masse de l'aménagement est joint en annexe 2.

Les coupes de l'aménagement sont jointes en annexe 3.

### Article 3 - Prescriptions spécifiques aux aménagements

#### 3.1 - Ouvrages de régulation

##### Ouvrage de vidange

Un organe de vidange est implanté dans le corps du remblai au droit du cours d'eau, pour permettre de réguler le remplissage et la vidange de la ZEC. Il s'agit d'un dalot béton de 1 m de large et 1 m de hauteur, équipé d'une vanne guillotine ; cette vanne est constamment en position fixe, permettant un écoulement sur une hauteur de 26 cm. Le débit de fuite maximal en sortie d'ouvrage est en conséquence de 1,2 m<sup>3</sup>/s.

Un fossé de drainage est réalisé en pied du parement amont de l'ouvrage, à l'intérieur de la ZEC, afin de limiter la stagnation/infiltration des écoulements en amont du corps d'ouvrage. L'exutoire de ce fossé est la becque du Mont des Cats. Une végétalisation (avec la terre végétale issue du site et/ou d'apport) et un ensemencement du fossé est réalisé afin de limiter les phénomènes d'érosion.

##### Pieux anti-embâcles

Des pieux bois d'une hauteur hors sol de 1 m sont mis en place en amont de l'ouvrage de vidange afin de stopper les embâcles éventuels en période de crue. Ils sont placés en arc de cercle et espacés de 0,5 m. Ils sont entretenus par le bénéficiaire de l'autorisation afin d'assurer leur fonctionnalité en toute période et de ne pas constituer d'obstacle à la continuité écologique.

##### Gestion piscicole

Le radier de l'ouvrage de vidange est en béton armé et est placé sous le niveau du lit mineur ; il est recouvert de 50 cm de grave alluvionnaire pour assurer la continuité piscicole et sédimentaire au sein de l'ouvrage.

La mise en place de déflecteurs sur ce radier permet de maintenir cette épaisseur constante, en bloquant les graves. Le bénéficiaire de l'autorisation assure le maintien dans le temps.

Un caillebotis carrossable est mis en place, sur toute la longueur de la crête de remblai, soit environ 4 m, et sur toute la largeur de l'ouvrage de régulation, soit environ 3 m, afin de réduire l'impact sur la luminosité du cours d'eau.

##### Déversoir de sécurité

Le déversoir de sécurité est constitué d'un matelas gabion (pierres emprisonnées dans un grillage) ou d'enrochements bétonnés.

Un bassin de dissipation constitué de matelas gabions en fond et d'un contre-épave en cages gabion est réalisé en aval direct de la surverse, pour permettre de dissiper l'énergie des écoulements avant rejet vers l'aval.

Un chenal en enrochements libres est réalisé en aval du bassin de dissipation, pour acheminer les écoulements issus de la surverse vers le cours d'eau aval.

### 3.2 - Zone décaissée en amont de l'ouvrage de régulation

Les parcelles situées en amont du corps d'ouvrage sont décaissées, sur 2 m au maximum.

Les talus induits par ce décaissement ont une pente de 10H/1V. Le fond décaissé a une pente variant entre 0,1 % et 3,6 % depuis le pied des talus vers les cours d'eau renaturés.

La terre végétale du site est décapée, stockée provisoirement sur site, puis remise en place (une fois la cote de terrassement atteinte), afin d'en permettre la végétalisation (cf mesure MR08).

#### Zones de décantation

Des zones de décantations surcreusées sur 20 cm sont réalisées dans la ZEC, à l'entrée des becques, sur les emprises de principe reprises en annexe 2.

Ces zones sont propices à la sédimentation, ce qui limite les transferts de sédiments et des éventuels polluants vers l'aval.

#### Enrochements et passages à gué

En entrée de ZEC, les berges des 3 cours d'eau reméandrés sont protégées par des enrochements.

En aval de l'ouvrage de vidange, les berges du cours d'eau sont également protégées par des enrochements.

Le lit mineur au droit de l'exutoire du chenal est également protégé par la mise en place d'enrochements libres.

Des passages à gué, réalisés en enrochements libres, sont installés en travers des cours d'eau dans le but de permettre au bétail pâturant sur site de se déplacer sur l'intégralité de la ZEC et en cas de besoin de rejoindre 2 zones de refuge situées à proximité de la piste d'exploitation (cf. annexe 2).

Le linéaire des protections de berges et des passages à gué est de 260 m environ. Celui de lit mineur concerné est de 130m environ.

Les passages à gués servent également à l'entretien de la ZEC.

### 3.3 - Accès en phase exploitation

La ZEC est accessible aux véhicules lourds et légers par 2 accès existants, pour permettre son entretien :

- un chemin au Sud-Est de l'ouvrage permettant d'accéder à la crête,
- un chemin partant du nord du site et longeant la zone décaissée par l'Ouest pour accéder au pied de talus et à l'ouvrage de vidange.

Des voies de service de 3 m de largeur sont réalisées en crête et pied de l'ouvrage pour permettre l'entretien du corps de l'ouvrage et du dispositif de vannage. Le raccordement se fait au nord au chemin de Berthen et au sud à un chemin agricole qui rejoint la RD10 plus à l'ouest.

Les voies de service sont dimensionnées pour le passage de véhicules légers uniquement (voiture légère). En crête de l'ouvrage, un accotement de 0,5 m est prévu de chaque côté de la voie de service.

L'accès au fond de la zone décaissée pour le curage des zones de décantation s'effectue via les talus:

### Article 4 - Prescriptions spécifiques aux travaux

Durant la phase de travaux, il convient de veiller à la mise en œuvre des mesures minimales suivantes de façon à limiter les risques d'incident et d'impact sur les milieux naturels.

En cas d'anomalie, dysfonctionnement ou incident, un rapport est envoyé par le bénéficiaire de l'autorisation à la DDTM, dès qu'il aura connaissance de l'incident. Cet incident est également consigné dans le journal de chantier.

#### 4.1 - Démarrage des travaux

Le bénéficiaire de l'autorisation ne démarre pas les travaux tant qu'il n'a pas la disponibilité foncière pour réaliser l'ensemble des mesures compensatoires (propriété, convention, ...).

Il avertit le service de police de l'eau, au moins quinze jours à l'avance, de la date de démarrage des travaux, il le prévient de même en cas d'interruption et à la reprise du chantier (document type joint en annexe 4).

#### 4.2 - Vestiges archéologiques

En cas de découvertes fortuites de vestiges archéologiques lors des travaux, le bénéficiaire de l'autorisation interrompt le chantier et prévient immédiatement la direction régionale des affaires culturelles et la DDTM.

#### 4.3 - Devenir des terres excavées

Le décaissement s'effectue sur une surface de 2,9 ha sur 2 m de profondeur maximum pour un total d'environ 32 500 m<sup>3</sup> de déblais.

Ces déblais sont :

- valorisés (réutilisation de environ 8 170 m<sup>3</sup> sur site pour le remblaiement des cours d'eau et le montage du remblai)
- remblayés sur 2 terrains agricoles (environ 16 000 m<sup>3</sup>) :
  - 4 500 m<sup>3</sup> sur 12 250 m<sup>2</sup> sur une hauteur maximale de 1 m (tout ou partie des parcelles ZM0026, ZM0027, ZM0028, ZM0030, ZM0031, ZM0034 à Steenvoorde)
  - 11 500 m<sup>3</sup> sur 31 120 m<sup>2</sup> sur une hauteur comprise entre 0,10 m et 0,50 m (tout ou partie des parcelles E0369, E0370, E0377, E0642, E0644, E0646, E0648, E0650, E0652 à Herzeele)

Ces remblaiements sont réalisés par le bénéficiaire de l'autorisation. Ils ne doivent pas impacter des milieux sensibles (milieux humides, zones inondables, zones à enjeux environnementaux) ni faire obstacle au ruissellement naturel des eaux.

- évacués (environ 8 330 m<sup>3</sup>) vers des filières adaptées, selon la réglementation en vigueur.

#### 4.4 - Dérivation provisoire de la becque du Mont des Cats au droit du remblai

Lors de la réalisation de la ZEC, une dérivation temporaire de la becque du Mont des Cats est réalisée suivant le mode opératoire suivant :

- déviation et busage du cours d'eau à l'est du futur ouvrage hydraulique
- montée du remblai
- réalisation des travaux (recoupe du remblai, surverse et réalisation de l'ouvrage hydraulique)
- remise en état du remblai après l'évacuation du busage

Une surverse de sécurité temporaire est intégrée dès la réalisation du remblai, elle est constituée d'enrochements posés au pied du remblai et sur le chenal.

Tout pompage est proscrit pour la déviation du cours d'eau, et autorisé uniquement en cas de besoin pour assurer l'évacuation des eaux pluviales des zones basses.

Avant l'assèchement du secteur de travaux, une capture de sauvegarde des amphibiens potentiellement présents est réalisée si nécessaire (cf mesure MR09).

Une capture de sauvegarde des poissons potentiellement présents est également réalisée si nécessaire.

Le rétablissement du cours d'eau n'intervient qu'après la fin des travaux des ouvrages de régulation. Les sections déconnectées sont remises en état.

#### 4.5 - Gestion du chantier durant les crues

Une surveillance des crues est effectuée.



Une surveillance de la météo et du niveau des cours d'eau sont effectués. En cas de crues, le chantier est mis en sécurité afin d'éviter toute protection et incidences sur les biens et personnes.

## Article 5 – Mesures d'évitement (E) et de réduction (R)

### *ME01 – Respect de l'emprise et de la gestion du chantier*

Le chantier est placé sous la responsabilité d'un chef de chantier qui veille à la bonne réalisation des opérations et au respect des prescriptions du présent arrêté. Ce dernier est responsable de la tenue d'un journal de chantier, qui est tenu à disposition de la DDTM. Il est accompagné par l'écologue du bénéficiaire de l'autorisation (cf mesure MA01).

Le chantier (accès, circulation, base de vie) est balisé afin qu'aucune intrusion dans le milieu naturel avoisinant le projet ne soit possible. Il est interdit au public, un grillage dissuasif et une signalétique doivent être maintenus en place durant toute la phase de travaux.

Les installations des bases de vie, des zones de dépôts de matériel et des engins sont gérées dans le cadre des emprises du projet. Une implantation alternative en dehors de ces emprises est possible, si elle est présentée lors de la réunion d'information des habitants (mesure MA06) et qu'elle n'y reçoit pas d'opposition.

Dans tous les cas, elles sont implantées, sous le contrôle de l'écologue du bénéficiaire de l'autorisation, de façon à ne pas engendrer de défrichement ni de déboisement et sont localisées en dehors des secteurs sensibles du secteur (proximité du cours d'eau, zones humides, espèces protégées, zones inondables).

Ces zones durant la durée du chantier doivent être autonomes dans le cadre de l'épuration et de la régulation des eaux (mise en place de bassins provisoires, filtres à paille ...).

Il est interdit de circuler, stationner et de stocker du matériel ou d'engin en dehors des zones travaux, des voies de circulation et de la base de vie.

Des sanitaires conformes à la législation en vigueur sont installés sur le chantier (installation d'un assainissement non collectif provisoire ou raccordement à un réseau collectif existant).

Le bénéficiaire de l'autorisation est tenu d'assurer en permanence, aux abords du chantier, le nettoyage des voies et accès, l'enlèvement des boues et déchets divers. Il est procédé si nécessaire au lavage, en sortie de chantier, de tous les véhicules et engins de chantier ayant emprunté les voies publiques.

Pour préserver le milieu aquatique, il est pris toutes précautions pendant la phase de travaux afin d'éviter tout déversement ou ruissellement de substances dans les voies d'eau. Les zones sensibles situées à proximité des travaux, notamment les cours d'eau, leurs abords, les mares et leurs abords, sont matérialisés et protégés par un balisage adéquat (clôture ou ruban de type « rubalise ») accompagné de panneaux avertisseurs mentionnant la nature de la zone et les raisons de sa protection.

Le bénéficiaire de l'autorisation contrôle les entreprises mandataires sur la mise en œuvre de mesures visant :

- à limiter les apports particuliers liés au lessivage pluvial des terrains mis à nu ;
- à écarter tout risque de dispersion des produits à caractère écotoxique (polluants de type bitumineux et hydrocarbures par exemple).

Toute entreprise effectuant des travaux sur sites fournit des documents de type plan de respect de l'environnement (PRE) et son schéma organisationnel (SOPRE) ainsi que des documents relatifs au traitement des déchets (SOSED) et un plan d'assurance qualité (PAQ).

Les entreprises en charge des travaux doivent proposer et faire valider l'emplacement de ces zones par le bénéficiaire de l'autorisation, assisté du coordinateur environnemental en phase chantier. Durant toute la durée du chantier le coordinateur environnemental veille au strict respect des engagements pris par l'entreprise définis dans le cadre des SOPRE, SOSED et PAQ.

### *ME02 – Mise en défens de la zone de chantier*

Des barrières semi-perméables sont mises en place en mars avant les travaux, afin de permettre aux animaux situés dans la zone de travaux d'en sortir mais pas d'y pénétrer.

Ces barrières sont constituées de panneaux en bois ou d'une bâche en polypropylène tissé (toile de paillage de 120 g/m<sup>2</sup>), de 50 cm de large et enterrée sur 10 cm environ, tendue sur des piquets en bois et inclinée, permettant le franchissement de la zone de travaux.

L'accès chantier doit être mis en place de manière à ce qu'aucun individu ne puisse pénétrer dans la zone travaux.

Le périmètre de la ZEC est ouvert lorsque les travaux sont terminés et que les mares de substitution in situ sont fonctionnelles (cf mesure MC01).

### *ME03 – Périodes de travaux*

#### *1) En phase travaux :*

En tenant compte du cycle biologique des espèces fréquentant le site d'une part, des contraintes techniques de chantier d'autre part, le phasage des travaux est le suivant :

- travaux préparatoires en septembre et octobre : défrichage, déboisement et abattage d'arbres  
ces travaux peuvent également être réalisés en mars s'ils ne peuvent pas l'être en septembre ou octobre
- de mars à septembre, travaux ne pouvant pas être phasés en fonction des cycles biologiques du fait des problèmes d'inondation et de portance des sols : busage et dérivation du cours d'eau, aménagement du remblai, travaux de décaissement et autres, ....
- création et connexion des nouveaux tracés des cours d'eau en mai-juin
- destruction du bassin agricole à la fin des travaux, en septembre-octobre, lorsque le nouveau bassin de substitution sera fonctionnel (cf mesure MC01)

Le planning des travaux est en annexe 5.

Le pétitionnaire doit identifier l'ensemble des arbres-gîtes potentiellement favorables aux chiroptères (cavités, fissures ...) qui sont abattus. Ces arbres doivent faire l'objet systématiquement d'un abattage au mois de septembre qui constitue la période de moindre sensibilité pour les chauves-souris forestières.

Les résidus des coupes doivent être évacués immédiatement afin de réduire l'attractivité du site pour la faune avant le démarrage du chantier.

Les travaux de renaturation sont prévus sur les cours d'eau au droit du projet (cf mesure MR10). Les travaux se déroulant pendant la phase aquatique des amphibiens, une mesure préventive de capture et de déplacement des éventuels individus présents est mise en œuvre (cf mesure MR09).

Un ensemble de précautions destiné à assurer la protection des milieux aquatiques durant la phase travaux est pris (franchissements temporaires, dispositifs anti-pollution, ...).

En cas de débordement des phases les moins impactantes du chantier sur une partie de reproduction, le travail de l'écologue consiste en la recherche d'indice de reproduction ou de cantonnement d'espèces sensibles. Il permet d'orienter les travaux sur des zones non utilisées pour la nidification. Une collaboration étroite entre le bénéficiaire de l'autorisation, le conducteur de travaux et l'écologue doit permettre d'élaborer le calendrier de travaux le moins préjudiciable. Ce calendrier est alors envoyé à la DDTM pour validation.

#### *2) En phase de fonctionnement :*

Le calendrier de travaux est à adapter aux enjeux qui sont développés au sein de la ZEC. L'entretien s'appuie sur le plan de gestion et sur les inventaires qui sont réalisés pour accompagner et guider les interventions d'entretien. Le déclenchement et l'élaboration des interventions d'entretien doivent être réalisés à chaque étape en collaboration avec l'écologue/gestionnaire de la ZEC ayant connaissance des résultats des inventaires et sensibilités écologiques.

Un balisage des enjeux à préserver doit être réalisé.

#### *MR01 – Respect des règles de circulation*

Pour réduire les impacts, les engins ne circulent que sur les voies dédiées, à vitesse réduite afin d'éviter les risques d'écrasement accidentel d'individus et de limiter le dérangement sonore et la pollution atmosphérique. De plus, l'entretien du matériel et des équipements doit être réalisé afin de réduire le bruit des engins.

#### *MR02 – Gestion des eaux pluviales en phase chantier*

Le bénéficiaire de l'autorisation met en place des systèmes de filtration adaptés aux conditions de réalisation du chantier (filtre géotextile semi-enterré), en aval des zones d'intervention pour limiter la mise en suspension de fines dans les cours d'eau.

#### *MR03 – Prévention des risques de pollution en phase travaux*

Le bénéficiaire de l'autorisation veille au respect de toutes les précautions techniques d'utilisation de produits et matériaux nécessaires à la réalisation des travaux.

Les vidanges, nettoyages, entretien et ravitaillement des engins sont impérativement réalisés sur des emplacements aménagés à cet effet : plate-forme étanche avec recueil des eaux dans un bassin ou un bac. Les produits de vidange sont recueillis et évacués en fûts fermés vers des décharges agréées.

Les zones de stockage des huiles et hydrocarbures sont rendues étanches et confinées (plate-forme étanche avec rebord ou container permettant de recueillir un volume liquide au moins équivalent à celui des cuves de stockages).

Une aire étanche est aménagée pour le stockage des matériaux polluants, et sur laquelle stationneront les engins de chantier en dehors des heures de travail. Celle-ci est aménagée pour intercepter toute pollution accidentelle.

La récupération et le stockage des substances toxiques sont effectués dans des bacs de rétention étanches et leur collecte par des entreprises spécialisées qui en assureront le transfert, le traitement et l'élimination. Aucun brûlis ne peut avoir lieu sur le chantier.

Les déchets sont entreposés dans des bennes étanches et sont évacués au fur et à mesure vers des filières adaptées, selon la réglementation en vigueur.

Les eaux de ruissellement sont collectées et évacuées.

Un plan d'intervention en cas de pollution accidentelle est mis en place et est accompagné d'une sensibilisation du personnel de chantier.

Les entreprises doivent être équipées de kit anti-pollution et de barrages flottants.

Pendant l'opération de dérivation du cours d'eau, un engin se tient prêt à intervenir pour stopper l'écoulement en cas de pollution accidentelle.

En cas de pollution accidentelle des eaux, une alerte puis un rapport sont envoyés, dès que le bénéficiaire en a connaissance, à la DDTM.

En cas d'incident et de souillure accidentelle des sols (hydrocarbures, bitume, huiles, ...) la partie souillée doit être immédiatement terrassée et évacuée vers des sites de décharge appropriés.

Le stockage des matériaux déblayés (terres végétales et issues du décaissement) à proximité des cours d'eau est proscrit (en particulier vis-à-vis du lessivage de matières en suspension ou fines), ceux-ci sont en outre disposés sur des zones spécifiques aménagées.

#### MR04 – Respect de l'éclairage

Les travaux doivent être effectués préférentiellement de jour. Néanmoins, si des travaux doivent avoir lieu de nuit, les principes suivants sont respectés :

- éviter toute diffusion vers le ciel
- limiter le nombre de luminaires et la durée de l'éclairage au strict minimum selon les impératifs de sécurité
- réguler le niveau de l'éclairage en fonction des zones du chantier et des impératifs de sécurité
- choisir des éclairages à des spectres ne perturbant pas la faune et la flore (ampoules éclairant dans le jaune et l'orange, surtout pas les UV et donc pas de lumière bleue).

#### MR05 – Création d'îlots de refuges petite faune

Ces zones de refuge sont aménagées dans la zone décaissée.

Deux îlots sont créés correspondant à des merlons dans les secteurs les plus surélevés, en forme de bande ou/et de patch, qui ne sont ni fauchés ni pâturés (cf annexe 6 « aménagements écologiques » et « création d'îlots refuges »). Ils sont créés chacun sur une surface d'environ 50 m<sup>2</sup> sur une hauteur d'environ 50 cm et avec une pente douce (5H/1V). Ils seront clôturés.

#### MR06 – Mise en place d'une clôture semi-perméable autour de la ZEC

La ZEC est clôturée pour des raisons de sécurité. Une clôture de type agricole est installée pour faciliter le passage de la petite faune et permettre un entretien du site par du pâturage (cf mesure MA02).

#### MR07 – Contrôle des espèces exotiques envahissantes (EEE) en phases travaux et exploitation

La présence d'une espèce exotique envahissante végétale étant avérée sur le site, la Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*), il faut éviter sa profération dans et surtout en dehors de l'emprise de la ZEC. Pour cela, les actions suivantes sont appliquées :

- sensibiliser les entreprises en charge des travaux
- effectuer des opérations de gestion l'espèce concernée le plus tôt possible, avant la fructification pour éviter la dissémination par graines, en suivant des protocoles adaptés à chacune des espèces exotiques identifiées sur le site (protocole choisi par un ingénieur écologue qualifié)
- nettoyer les machines œuvrant dans l'emprise de la ZEC pour ne pas propager les boutures et les graines

Si d'autres espèces exotiques envahissantes sont détectées et identifiées durant les travaux, le bénéficiaire de l'autorisation doit prendre toutes les mesures adéquates pour :

- leur repérage et leur balisage (piquets colorés et rubalise associé à un marquage GPS),
- leur retrait et/ou leur destruction, sans compromettre l'environnement à proximité.

Pendant les travaux, il doit être régulièrement procédé à l'actualisation des zonages et à la vérification de son intégrité.

Une réunion d'information et de sensibilisation du personnel de chantier est organisée afin d'explicitier le balisage mis en place et les mesures à respecter.

Ces éléments doivent être consignés au journal du chantier.

À la fin des travaux de ZEC, l'ensemencement du milieu doit se faire à partir de semences locales et diversifiées permettant une végétalisation rapide du site. Des arbres et arbustes locaux sont plantés pour diversifier le couvert végétal. Le choix de semences se fait selon le guide des végétations de zones humides du Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNB).

De plus, un protocole est mis en œuvre avec arrachage et coupe des pieds lors de deux passages par an :

- Un premier passage entre juin et juillet : arrachage de l'entièreté des tiges et des racines. L'arrachage est manuel, ou, si la surface est trop grande (supérieure à 1 ha), à l'aide d'une débroussailleuse.
- Un second passage entre fin août et septembre afin d'arracher les nouvelles germinations.

Les plantes arrachées lors de chaque passage doivent être évacuées en dehors de la zone inondable pour être ensuite séchées, incinérées ou détruites par compostage industriel. Une veille particulière est apportée à l'évacuation de tous les fragments de plante, la balsamine pouvant facilement se bouturer à partir de morceaux de tiges ou de racines.

#### *MR08 – Réemploi des horizons organo-minéraux de surface*

La terre déblayée lors de la réalisation de la ZEC est en partie remise en place à la fin des travaux dans le but de restaurer les sols de la ZEC et d'optimiser la régénération végétale du site.

La terre végétale prélevée est temporairement stockée, de préférence sur l'emprise du projet, et dans le cas contraire en veillant à ne pas l'entreposer sur les zones à enjeux écologiques.

La remise en place de la terre végétale s'effectue en plusieurs tranches en fonction de la réalisation des différentes phases de travaux (cf mesure ME03).

#### *MR09 – Capture et déplacement des éventuels amphibiens présents au sein de l'emprise des travaux*

Malgré les mesures mises en place pour maintenir éloignés les amphibiens de l'emprise des travaux (phasage du début du chantier et mise en défens du site), des individus peuvent hiverner dans la zone et reprendre leur activité et se déplacer au milieu du chantier voir s'y reproduire (ornières, cours d'eau).

En cas de découverte d'amphibiens dans la zone de chantier, la capture et le déplacement d'espèces à l'extérieur de la zone de chantier dans un site d'accueil doit être réalisé (cf annexe 6 « Site d'accueil pour le déplacement d'amphibiens à l'extérieur de la zone de chantier »).

La procédure mise en place est la suivante (cf annexe 6 « Schéma des actions possibles en cas de découverte d'une espèce protégée sur le chantier ») :

- La personne ayant vu l'amphibien dans le chantier doit baliser la zone pour protéger l'individu, et le cas échéant arrêter le chantier
- Elle doit informer l'ingénieur écologue missionné (cf mesure MA01) de sa découverte
- Ce dernier se charge de faire évacuer l'individu selon les protocoles conseillés par la société herpétologique de France (SHF), soit lui-même soit en faisant appel à une structure spécialisée (bureau d'études, association naturaliste locale)

Pour évacuer les amphibiens présents dans la zone de chantier, l'écologue compétent doit respecter le protocole recommandé par la SHF, à savoir :

- L'écologue capture le ou les individus à l'épuisette, au trouble eau ou à la main
- Les individus sont placés dans un seau en plastique au fond duquel sont placées quelques feuillages et/ou mousse humide et une fine lame d'eau pour que les animaux puissent rester humides et s'abriter. Ils y restent au maximum ½ journée
- Une fois capturés, les amphibiens (adultes, pontes, têtards) sont déplacés de façon provisoire dans le bassin d'irrigation existant puis de façon définitive dans les mares de compensation
- À l'issue de chaque opération, le matériel et les bottes utilisés sont désinfectés, en suivant un protocole d'hygiène conseillé par la SHF. Bien que ciblées pour limiter la dissémination de la Chytridiomycose, ces précautions permettent également de limiter la dissémination d'autres agents pathogènes ou d'espèces végétales ou animales envahissantes.

Toute opération de déplacement d'amphibiens (adultes, pontes, larves...) fait l'objet d'un compte rendu de l'opération de capture. Ce document décrit les conditions de réalisation de l'opération (dates des captures, nombre d'individus capturés) et est illustré de photographies et de cartes. Un compte-rendu annuel est transmis par le bénéficiaire de l'autorisation au service en charge de la protection des espèces (DDTM), et conclut sur la nécessité ou non d'adapter les mesures.

#### *MR10 – Renaturation des cours d'eau*

Les 3 cours d'eau situés au droit de l'ouvrage (becques des Sept Mesures, du Mont des Cats et de la Laisse Vienne) sont renaturés.

La renaturation des cours d'eau consiste en un reméandrage et la création d'un lit mineur encaissant le lit d'étiage.

Des plantations d'espèces hélophytes sont réalisées sur des géonattes coco biodégradables.

Les cours d'eau actuels sont maintenus durant ces opérations et avant reconnexion au niveau tracé. Ils sont ensuite comblés après la connexion du nouveau tracé.

#### *MR11 – Vidange du bassin d'irrigation présent dans la zone de travaux*

Le bassin d'irrigation existant dans la zone de travaux est vidangé suivant le calendrier de la mesure ME03 et suivant le mode opératoire ci-après :

- Récupération d'une partie de l'eau du bassin d'irrigation d'origine dès que la mare principale est creusée, puis déversement dans celle-ci le même jour
- Le même jour que le pompage de l'eau, pêche dans le bassin d'origine afin de collecter les amphibiens présents afin de les transférer dans la nouvelle mare une fois pleine d'eau
- Édification de la piste sur la berge du bassin initial et destruction du bassin lors des travaux

Ces opérations seront réalisées sous contrôle de l'ingénieur écologue (cf mesure MA01) en charge du chantier.

En cas de capture et déplacement d'amphibiens, le bénéficiaire de l'autorisation applique la mesure MR09.

#### *MR12 – Prévention des risques de pollution en phase de fonctionnement et d'entretien de la zone d'expansion de crue*

En phase de fonctionnement de la zone d'expansion de crue, lors des opérations de maintenance de l'ouvrage de régulation hydraulique et des infrastructures annexes, les engins préservent les habitats voisins des aménagements, et protégés lors des travaux, en restant sur les pistes créées en vue des interventions courantes.

#### Article 6 – Mesures de compensation (C)

La réalisation des mesures compensatoires est terminée au plus tard le 31 décembre de l'année N+1 (N étant l'année de démarrage des travaux de réalisation de la ZEC hors travaux préparatoires).

Le bénéficiaire de l'autorisation fournit à la DDTM les plans de récolement propres aux mesures de compensation.

Les emprises et les fonctionnalités des mesures de compensation ne peuvent être impactées par de futurs aménagements.

L'altération ou la destruction du fait de la main de l'homme des zones de compensation est interdite. Le bénéficiaire de l'autorisation prend à cet effet toutes les mesures utiles à la conservation et au maintien de l'intégrité de cette zone, dans tous ses éléments et à tout moment pendant une durée d'au moins 30 ans.

### MC01 – Création de mares de substitution

De nouvelles mares sont créées et doivent être opérationnelles avant la destruction du bassin d'irrigation actuel :

- une mare principale de 1 200 m<sup>2</sup>, située à proximité immédiate de ce bassin
- une mare au sud dans l'emprise de la ZÉC (environ 100 m<sup>2</sup>)
- une mare au sud-ouest de la parcelle, le long du cours d'eau, (environ 100 m<sup>2</sup>) sur le site de la mesure compensatoire de Saint-Jans-Cappel « déversoir » (cf mesure MC04)

Ces nouvelles mares doivent avoir les caractéristiques générales répondant aux exigences écologiques des amphibiens. Pour les 2 premières, elles doivent être situées dans un rayon proche du bassin d'irrigation initial (à moins de 100 m).

#### Caractéristiques générales :

Les mares doivent avoir des contours sinueux et peu homogènes, en s'appuyant sur la végétation en place et la topographie. Concernant leur profondeur, l'alternance de hauts fonds et de zones plus profondes diversifie la capacité d'accueil de la mare et conditionne la répartition des végétaux, éléments exploités par la faune (pontes, zones refuges, d'alimentation, habitats larvaires, ...). Les secteurs les plus profonds doivent être creusés à environ 40-50 cm en dessous du niveau d'étiage afin que les mares restent en eau durant la reproduction des amphibiens et qu'elles ne s'assèchent trop rapidement, donc pas avant fin juin.

Le profil de l'ensemble des berges ou d'au moins la moitié, doit être à pentes douces (< 30 %), ce qui permet l'installation de plantes inféodées aux grèves exondables, de diversifier les communautés végétales, et de faciliter l'accès pour la faune, notamment pour les amphibiens en période de reproduction.

L'eau du bassin initial est récupérée à l'aide d'une pompe à dépression ou à pale hélicoïdale afin d'alimenter en partie les nouvelles mares, ce qui favorise leur ensemencement en végétaux et micro-organismes. Le jour du pompage, une pêche de sauvegarde des amphibiens présents dans le bassin initial est réalisée afin de les transférer dans les nouvelles mares.

Les pêches et translocation des amphibiens du bassin d'origine vers les nouvelles mares sont effectuées selon des protocoles adaptés et recommandés par la SHF :

- Les individus sont capturés à l'épuisette, au trouble eau ou à la main. Pour la capture des tritons, des nasses flottantes avec attraction lumineuse sont posées le soir et récupérées le lendemain matin.
- Les individus sont placés dans des seaux en plastique au fond desquels sont placées quelques feuillages et/ou mousse humide et une fine lame d'eau pour que les animaux puissent rester humide et s'abriter. Ils y restent au maximum ½ journée.
- Une fois capturés, les individus (adultes, pontes, têtards) sont déplacés vers les nouvelles mares en eau.
- À l'issue de chaque opération, le matériel et les bottes utilisés sont désinfectés, en suivant un protocole d'hygiène conseillé par la SHF afin de limiter les risques de propagation d'agents pathogènes.

Les opérations se déroulent dans l'ordre suivant pour les 2 mares in situ :

- mise en défens avant les travaux en mars (cf mesure ME02)
- creusement des mares de mai à septembre après les travaux de terrassement
- vidange du bassin d'irrigation (cf mesure MR11)

Ces opérations sur les 3 mares sont réalisées sous contrôle de l'ingénieur écologue (cf mesure MA01) ou d'un gestionnaire de la protection de la nature.

## Gestion

L'élaboration d'un plan de gestion des nouvelles mares sur 30 ans est confié à des ingénieurs écologues qualifiés afin de garantir le succès de cette mesure. Ce plan de gestion des mares peut directement être intégré à celui de gestion conservatoire du site (cf mesure MA02). Les modalités de gestion doivent être les plus légères possibles afin de permettre une évolution la plus naturelle possible. Ce plan de gestion doit permettre d'effectuer des réajustements des actions préconisées le cas échéant, réajustement qui sont définis en fonction des observations issues des suivis au fil des années.

### *MC02 – Ensemencement du site*

À la fin des travaux, le milieu est ensemencé avec des semences locales et diversifiées permettant une végétalisation rapide du site. La récupération de graines au sein de l'emprise du projet est réalisée afin de constituer une banque de graines qui est utilisée pour l'ensemencement après un tri systématique permettant d'éviter les graines d'espèces invasives dégradantes (*Rumex*, *Cirsium arvense*, etc.).

Des arbres et arbustes locaux doivent être plantés pour diversifier le couvert végétal. Le tableau, en annexe 6, précise le choix de semences qui peuvent être utilisées, selon le guide des végétations de zones humides du Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNB). Le choix des semences et le plan paysager du site sont choisis et élaborés par des ingénieurs écologues et paysagistes qualifiés.

### *MC03 – Plantation de nouveaux linéaires de haie et de ripisylve*

De nouveaux linéaires de haies arbustives et arborées doivent être créés, se substituant aux anciennes haies abattues, afin de recréer une diversité d'habitats favorables à l'ensemble de la faune. Le boisement rivulaire de l'Alnion glutinosae initialement présents sur le site et détruit lors des travaux est recréé. Des plants d'Aulnes glutineux sont disposés le long des cours d'eau reméandrés (au minimum une des deux rives) ainsi que sur une partie des pourtours de la mare principale (1/3 des berges).

Sur les berges des nouveaux cours d'eau, des plantations d'espèces héliophytes sont réalisées sur les géonattes coco biodégradable. Ce dispositif aide au maintien de la végétation jusqu'à ce que son enracinement soit suffisant. Cette végétation permet par la suite de stabiliser les berges et de lutter contre l'érosion. Pour cela, des plantations filtrantes aux abords directs des dépressions humides sont réalisées afin de limiter les apports en sédiments.

En complément, une haie champêtre d'essence locale et d'une longueur de 175 m doit être plantée au sud de l'ouvrage.

La gestion de ces nouveaux linéaires se fait dans le cadre d'une gestion conservatoire (cf mesure MA02). Les haies plantées sont gérées une à deux fois par an afin de rabattre les individus prenant trop d'ampleur, d'abattre et de remplacer les éventuels arbustes et arbres morts, et garantir une diversité de strates et de stades dynamiques (arbustives et arborées). Les rémanents sont exportés régulièrement. Les haies font partie du suivi du site (cf mesure MA04).

### *MC04 – Restauration et création des zones humides*

Trois sites de compensation « zones humides » sont réalisés (cf annexe 6) :

- site de Saint-Jans-Cappel « déversoir » (2 431 m<sup>2</sup>) situé à l'aplomb immédiat du site aménagé, à l'aval direct de la digue permettant la régulation du débit de la ZEC.
- site de Saint-Jans-Cappel centre-bourg (6 642 m<sup>2</sup>)
- site de Bailleul (711 m<sup>2</sup>)

### Action écologique 1 : Décapage en vue de la restauration de sols hydromorphes

Cette action est réalisée sur le site de Bailleul, qui est actuellement remblayé. La hauteur de remblai est estimé à 60 cm.

Le décaissement permet la restauration de la plaine alluviale du cours de la Becque du Mont Noir, qui borde le site.



Il est réalisé sur la quasi-totalité des 60 cm tout en maintenant une légère pente d'écoulement vers le cours d'eau. Une distance technique de sécurité de 4 m sans décaissement est respectée par rapport à l'accotement de la route.

Les déblais sont envoyés vers des filières adaptées, selon la réglementation en vigueur.

Cette action doit être engagée en automne.

#### Action écologique 2 : Fauche tardive des prairies

Tout amendement est proscrit, aucun retournement de prairies et ensemencement artificiel n'est autorisé.

Les sites sont fauchés tardivement (fin juin/début juillet) afin de permettre le développement d'un maximum d'espèces végétales et animales, avec export des produits de fauche.

#### Action écologique 3 : Création de mares

Une mare de faible superficie et de faible profondeur (maximum 80 cm) est créée sur chacun des sites de Saint-Jans-Cappel centre-bourg et de Bailleul.

Une mare d'environ 100 m<sup>2</sup> est prévue sur le site de Saint-Jans-Cappel « déversoir » dans le cadre de la mesure MC01.

Cette action doit être engagée en automne.

### Article 7 – Mesures d'accompagnement (A)

#### *MA01 – Suivi environnemental du chantier*

Un ingénieur écologue est désigné pour réaliser le suivi environnemental du projet. Sa mission consiste à veiller durant toute la durée du chantier au respect du code de l'environnement et à la mise en œuvre des mesures à vocations écologiques mentionnées au sein du présent arrêté.

Il a notamment pour rôle :

- le repérage et le balisage de l'emprise du projet et des secteurs à enjeux (cf mesure ME01)
- la vérification du respect des obligations environnementales des entreprises de travaux et du bénéficiaire de l'autorisation (toutes mesures)
- la sensibilisation de l'ensemble des intervenants (maître d'ouvrage, conducteurs de travaux, chef de chantier, ouvriers) à la prise en compte des enjeux écologiques du site (cf notamment mesures ME01 et MR07)
- la mise en défens de la zone de chantier avec l'installation d'un système de barrière semi-perméable (cf mesure ME02)
- la vérification du respect du phasage des travaux (cf mesure ME03), des règles de circulation (cf mesure MR01) et d'éclairage (cf mesure MR04)
- l'élimination des EEE présentes sur la zone du chantier (cf mesure MR07)
- la capture et déplacement vers l'extérieur du chantier des amphibiens rencontrés au sein de la zone de chantier durant les travaux (cf mesure MR09)
- le pilotage et la réalisation des captures et déplacements des amphibiens du bassin d'irrigation vers les mares compensatoires (cf mesure MC01)
- le suivi de la réalisation des aménagements écologiques sur le site dont la création d'îlots refuges (cf mesure MR05), le réemploi des horizons organo-minéraux de surface (cf mesure MR08), la création des mares de substitution (cf mesures MR11 et MC01), l'ensemencement du site (cf mesure MC02) et la plantation de nouveaux linéaires de haies et de ripisylve (cf mesure MC03)

Les comptes-rendus du suivi pour les étapes majeures sont adressés à la DDTM et au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel des Hauts-de-France.

### *MA02 – Mise en place d'une gestion conservatoire*

À la fin des travaux et après la remise en état du site, la ZEC est composée essentiellement de prairies traversées par des cours d'eau bordés de ripisylve d'aulnaie, parsemées de linéaires de haies, de mares de substitution.

Il convient de gérer de manière légère et la plus naturelle possible les nouvelles parcelles. La mise en œuvre d'une gestion dite conservatoire par fauche et/ou pâturage permet de diversifier le couvert végétal et de recréer une mosaïque d'habitats.

Le pâturage est de type bovin (race rustique) et extensif, avec suivi et contrôle de l'unité gros bovins (UGB). Il est nécessaire de restreindre l'accès des animaux à la mare et au cours d'eau à l'aide d'un système de barrières afin de limiter le piétinement des berges et l'érosion qui en découle.

L'élaboration d'un plan de gestion conservatoire sur 30 ans doit être confié à des ingénieurs écologues qualifiés afin de garantir le succès de cette mesure (mesure conjointe aux mesures MC01, MC02 et MC03). Les modalités de gestion doivent être les plus légères possibles afin de permettre une évolution la plus naturelle possible. Ce plan de gestion doit permettre d'effectuer des réajustements des actions préconisées le cas échéant, réajustements qui sont définis en fonction des observations issues des suivis au fil des années (cf notamment mesure MA03).

Le plan de gestion prévoit notamment :

- la non-intervention sur les habitats en période de reproduction de l'avifaune
- la surveillance et la maîtrise des végétaux exotiques envahissants
- la prise en compte des strates arbustives, arborées et herbacées
- l'optimisation des potentialités d'accueil de la faune et de la flore
- l'interdiction d'apport d'intrants
- l'adaptation du protocole de fauche (choix de la fréquence et de la localisation des fauches) en fonction des résultats des inventaires menés dans le cadre du suivi. Dans tous les cas, les fauches doivent être tardives afin de permettre le développement d'un maximum d'espèces végétales et animales, et exportées.
- Les plantations de haies et ripisylves
- le respect du plan de circulations d'engins

### *MA03 – Mise en place de suivis*

Afin de contrôler le respect a minima du principe d'équivalence, des suivis spécifiques des populations d'espèces protégées et celles présentant un intérêt patrimonial doivent être mis en place durant la phase d'exploitation de la ZEC. Les données de chaque inventaire sont alors comparées à celles acquises lors de l'état initial afin de vérifier que les espèces présentes avant les travaux, fréquentent toujours bien le site en phase d'exploitation.

Le calendrier des opérations de suivi est tenu à disposition des services de la DDTM.

Chaque suivi comporte des constats précis, répétés, accompagnés de cartes et photographies, avec l'établissement d'un bilan comparatif au regard de l'état précédent.

Les résultats des inventaires font l'objet de rapports d'évaluation. En fonction des résultats, ces rapports se prononcent sur la réussite et la viabilité des mesures compensatoires mises en œuvre et sur les adaptations éventuellement nécessaires.

Les rapports d'évaluation suivants sont établis avant le 31 décembre de l'année de prospection.

Les résultats du suivi ainsi que les rapports sont transmis à la DDTM.

Les résultats de ces suivis déterminent la nécessité ou non d'adapter le plan de gestion ainsi que la pression de suivi à appliquer par la suite.

#### *MA03.1 – Suivi des amphibiens*

Pour s'assurer de l'efficacité de la mesure compensatoire MC01 consistant à créer des mares de substitution suite à la destruction d'un bassin d'irrigation dans lequel se reproduisent des tritons palmés et/ou ponctués, un suivi des populations d'amphibiens doit être réalisé dans la ZEC ainsi que dans les mares de substitution, durant 30 ans par des ingénieurs écologues qualifiés, aux années 1, 2, 3, 5, 10, 15, 20, 25 et 30 après les travaux. Il s'agit d'évaluer le succès de colonisation des mares par les espèces d'amphibiens recensées avant les travaux.

Ainsi, des inventaires des amphibiens sont réalisés selon les méthodologies validées au niveau national (MNHN, SHF, ...), par le biais de 3 passages par année de suivi, et ce durant les périodes favorables à l'observation des individus, c'est-à-dire, durant leur période de reproduction allant de février à juin-juillet.

#### *MA03.2 – Suivi des oiseaux nicheurs*

Du fait de la présence de plusieurs espèces d'oiseaux protégées et/ou d'intérêt patrimonial dans l'emprise de la ZEC en période de reproduction, un suivi de l'avifaune nicheuse doit être réalisé durant 30 ans par des ingénieurs écologues qualifiés, aux années 1, 2, 3, 5, 10, 15, 20, 25 et 30 après les travaux. Il s'agit d'évaluer le succès de colonisation des nouveaux habitats présents dans la ZEC (prairies, nouvelles haies) par les espèces d'oiseaux contactées avant les travaux, pour s'y reproduire, se reposer et/ou se nourrir.

Les inventaires de l'avifaune nicheuse sont réalisés selon les méthodologies validées au niveau national (MNHN, ...) tel le protocole IPA, par le biais de 2 passages par année de suivi au minimum, et ce, durant les périodes de reproduction allant d'avril à juin.

#### *MA03.3 – Suivi des chiroptères*

Plusieurs espèces de chiroptères protégées fréquentant le site avant les travaux, un suivi de ce groupe doit être réalisé durant 30 ans par des ingénieurs écologues qualifiés, aux années 1, 2, 3, 5, 10, 15, 20, 25 et 30 après les travaux. Il s'agit d'évaluer le succès de colonisation des nouveaux habitats présents dans la ZEC, et notamment des nouvelles haies et arbres replantés, par les espèces de chiroptères présentement avant les travaux, pour se reposer et/ou chasser.

Les inventaires des chiroptères sont réalisés selon les méthodologies validées au niveau national (MNHN, CNMF, ...), par le biais de 2 passages par année de suivi au minimum, et ce, durant les périodes d'activités maximales (durant la reproduction), soit de juin à septembre.

#### *MA03.4 – Autre faune*

D'autres espèces contactées lors du diagnostic écologique, voient leurs habitats fortement perturbés par la création de la ZEC. Il convient donc également de suivre l'évolution de leurs populations durant la phase d'exploitation. Ainsi, un suivi de l'entomofaune (odonates et rhopalocères), ressource trophique importante pour les amphibiens, les oiseaux et les chiroptères, est réalisé aux années 1, 2, 3, 5, 10, 15, 20, 25 et 30 après les travaux. L'inventaire comprend 3 passages par an sur le site durant les périodes favorables à leur observation, soit entre mai et août.

Ce suivi est réalisé par des ingénieurs écologues qualifiés.

#### *MA04 – Suivi de gestion du site*

Le plan de gestion conservatoire est élaboré sur 30 ans. Sa conception et sa mise en œuvre sont confiées à des ingénieurs écologues qualifiés afin de garantir le succès de cette mesure (mesure conjointe aux mesures compensatoires de l'article 6). Le plan de gestion comprend un suivi des habitats et de leur évolution afin, le cas échéant, d'effectuer des réajustements dans le but d'atteindre les objectifs des mesures compensatoires et du plan de gestion.

Le plan de gestion est réévalué tous les 5 ans en fonction de ces suivis.

Le suivi de la flore et des habitats (milieux terrestres, mares et ripisylve) est réalisé aux années 1, 2, 3, 5, 10, 15, 20, 25 et 30 après les travaux. L'inventaire comprend 2 passages par an sur le site durant les périodes favorables, soit entre avril et septembre, et est réalisé par des ingénieurs écologues qualifiés. Par la même occasion, la couleur et la transparence de l'eau des 3 mares de substitution sont observées lors de chaque passage.

#### *MA05 – Suivi spécifique lors d'un épisode majeur*

Le suivi consiste lors de chaque épisode majeur de fonctionnement de la ZEC (Q20), à aller observer sur place les habitats, à localiser la faune, et à définir l'amplitude exacte de la montée des eaux, dans la journée suivant le début du remplissage de la ZEC et dans la journée suivant sa vidange. Des photos doivent être prises afin de visualiser chaque phase et d'observer l'état du site pendant l'inondation et après (présence d'éventuels dépôts et laisses de crues, ...). Une attention particulière est apportée aux mares de substitution présentes dans la ZEC. Les hydrogrammes de crues sont également collectés.

Ce suivi est réalisé à la fois par des ingénieurs écologues qualifiés et par des ingénieurs hydrauliciens.

#### *MA06 – Information des habitants des communes de Bailleul, Berthen, Herzeele, Saint-Jans-Cappel et Steenvoorde*

Le bénéficiaire de l'autorisation organise, avant le démarrage des travaux, une réunion d'information en commune de Berthen ou Saint-Jans-Cappel pour les habitants de ces 5 communes, concernés par la ZEC et ses mesures compensatoires ainsi que par les exports de terres. Il concerta préalablement les communes sur les modalités pratiques, les maires étant chargés des modalités d'invitation de leurs administrés.

Un relevé de décision est établi par le bénéficiaire de l'autorisation, dans lequel il identifie le cas échéant les engagements pris en réunion, et est adressé sans délai aux communes et à l'unité de police de l'eau de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord (62 boulevard de Belfort, CS 90007, 59042 Lille Cedex – ddtm-pe@nord.gouv.fr) ; il est affiché en mairies de ces communes pendant toute la durée du chantier.

#### Article 8 – Surveillance et entretien de la zone d'expansion de crues

Les accès aux éléments sensibles tels que la régulation et le remblai sont restreints, par tous moyens adéquats à la charge du bénéficiaire de l'autorisation.

La surveillance et l'entretien régulier des ouvrages sont assurés par le bénéficiaire de l'autorisation.

##### Surveillance

Les principales nécessités de surveillance se décomposent en 2 parties distinctes :

- inspection visuelle de routine
- inspection visuelle à l'occasion d'événements pluvieux importants

En phase d'exploitation normale et en l'absence de tout désordre ou anomalie quant au comportement de l'ouvrage, la périodicité de l'inspection visuelle de routine est mensuelle l'année suivant la réalisation de la zone d'expansion de crues, puis trimestrielle.

L'inspection doit être systématique après chaque crue (contrôle visuel de bon fonctionnement), s'accompagnant d'un entretien courant si besoin.

Les éléments devant faire l'objet d'une inspection régulière sont en particulier :

- apparition ou évolution de fuites
- obstruction des vannes ou des organes de contrôle par des corps flottants
- obstruction du coursier de l'évacuateur de crue par de la végétation, des éboulements
- fuites localisées, éventuellement avec entraînement de grains de sol
- apparition de bourrelets et/ou fissures en crête ou sur le parement aval (amorces de glissement)
- tassements, en particulier en crête ou au contact d'ouvrages en béton

- creusement de ravines sur les parements amont et aval
- points bas sur la crête du remblai
- désordres sur les protections
- végétation arbustive sur les talus et près du pied aval
- dégâts dus aux animaux fouisseurs

L'inspection visuelle détaillée est réalisée après chaque crue. Les points suivants sont relevés : niveau maximum atteint par l'eau, durée de la crue, corps flottants, fonctionnement du déversoir : position du vannage éventuel, aspect de la lame d'eau, contournement éventuel, ... et comptes rendus des actions et mesures réalisées (datés, signés)

Les éléments devant faire l'objet d'une inspection post-crue sont notamment :

- relevés d'indices permettant de connaître le niveau maximum atteint par l'eau
- dépôt de branchages et brindilles, traces sur le limnimètre ou les murs en béton
- vérification d'éventuelles surverses
- état du déversoir et de la fosse de dissipation d'énergie : érosion régressive, contournement de l'ouvrage, fondations sous-cavées, mouvements de structures
- creusement de ravines par ruissellement sur les talus
- apparition de fuites
- compte-rendu de l'observation à l'occasion des crues
- description de tous les travaux d'entretien et de réparation

Ces surveillances peuvent mener à la réalisation d'un diagnostic complet et à des travaux de réparations, opérations de confortement ou transparence.

Ces opérations sont réalisées dans le respect du planning établi dans la mesure ME03 (période de travaux).

L'ensemble des opérations est consigné dans un cahier de suivi.

Les désordres et informations répertoriées sont consignés sur une fiche de visite, et illustrés par un dossier photographique. Les observations ainsi faites sont comparées avec les documents contenant les conclusions des précédentes visites afin d'analyser les évolutions de tel ou tels désordres.

#### Entretien régulier en dehors des périodes de crues

L'entretien consiste en un curage de fréquence nécessaire à limiter l'envasement dans la ZEC.

Le curage doit se faire avec une fréquence adaptée à la vitesse d'envasement de l'ouvrage. Le matériel est à adapter en fonction de l'accessibilité de l'ouvrage et de la fluidité des sédiments.

Les opérations de curage ne doivent pas impacter les milieux naturels et les aménagements réalisés dans le cadre des mesures présentées dans les articles précédents.

La période de curage la plus appropriée est de septembre à février.

Les produits de curage doivent être exportés vers des filières adaptées, selon la réglementation en vigueur.

#### Article 9 – Conformité du dossier et modifications

Les installations, ouvrages, travaux ou activités, objets de la présente autorisation, sont situés, installés et exploités conformément aux plans et contenu du dossier de demande d'autorisation sans préjudice des dispositions de la présente autorisation.

Toute modification notable ou substantielle apportée aux activités, installations, ouvrages et travaux autorisés, à leurs modalités d'exploitation ou de mise en œuvre ainsi qu'aux autres équipements, installations et activités mentionnés au dernier alinéa de l'article L. 181-1 inclus dans l'autorisation doit être portée à la connaissance du préfet, avant sa réalisation, par le bénéficiaire de l'autorisation avec tous les éléments d'appréciation.

Conformément à l'article R. 181-46 II, pour les modifications notables, s'il y a lieu, le préfet, après avoir procédé à celles des consultations prévues par les articles R. 181-18 et R. 181-21 à R. 181-32 que la nature et l'ampleur de la modification rendent nécessaires, fixe des prescriptions complémentaires ou adapte l'autorisation environnementale dans les formes prévues à l'article R. 181-45.

Pour les modifications substantielles définies à l'article R. 181-46 I, la délivrance d'une nouvelle autorisation environnementale est nécessaire et soumise aux mêmes formalités que l'autorisation initiale.

#### Article 10 – Caractère et durée de l'autorisation

L'autorisation est accordée à titre personnel, précaire et révocable sans indemnité de l'État exerçant ses pouvoirs de police.

Faute pour le bénéficiaire de se conformer aux dispositions prescrites, l'administration peut prononcer la déchéance de la présente autorisation et prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître aux frais du bénéficiaire de l'autorisation tout dommage provenant de son fait, ou pour prévenir ces dommages dans l'intérêt de l'environnement, de la sécurité et de la santé publique, sans préjudice de l'application des dispositions pénales relatives aux infractions du code de l'environnement.

Il en est de même dans le cas où, après s'être conformé aux mesures prescrites, le bénéficiaire changerait ensuite l'état des lieux fixé par cette présente autorisation, sans y être préalablement autorisé, ou s'il ne maintenait pas constamment les installations en état normal de fonctionnement.

La dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats d'espèces protégées est délivrée pour la durée des travaux à compter de sa date de signature. Elle est également valable dans le cadre de la gestion et de l'entretien du site. Elle est valable sur les communes de Saint-Jans-Cappel et Berthen au niveau des emprises définies dans le dossier de demande de dérogation.

Le présent arrêté d'autorisation environnementale cesse de produire effet si la ZEC n'est pas opérationnelle dans un délai de cinq ans à compter du jour de sa notification.

La déclaration d'intérêt général est valable 5 ans et peut être renouvelée.

Les mesures de préservation et les mesures de gestion s'appliquent pendant une durée minimale de 30 ans.

#### Article 11 – Transfert de l'autorisation à un autre bénéficiaire

I. – Le transfert de l'autorisation environnementale fait l'objet d'une déclaration adressée au préfet par le nouveau bénéficiaire, à l'exception du transfert de l'autorisation accordée aux installations mentionnées à l'article R. 516-1 qui est soumis à autorisation, dans les conditions prévues par cet article.

II. – Cette déclaration est faite dans les trois mois qui suivent ce transfert. Elle mentionne, s'il s'agit d'une personne physique, les noms, prénoms et domicile du nouveau bénéficiaire et, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire de la déclaration. Le préfet en accuse réception dans un délai d'un mois.

Elle comprend, outre les éléments prévus au II, des pièces justifiant les capacités techniques et financières du nouveau bénéficiaire.

S'il entend s'opposer au transfert, le préfet notifie son refus motivé dans le délai de deux mois, conformément à l'article R. 181-47.

#### Article 12 – Déclaration des incidents ou accidents

Le bénéficiaire de l'autorisation est tenu de déclarer, dès qu'il en a connaissance, au préfet les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente autorisation, qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que peut prescrire le préfet, le bénéficiaire de l'autorisation doit prendre ou faire prendre les dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'accident ou de l'incident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

Le bénéficiaire de l'autorisation demeure responsable des accidents ou dommages qui seraient la conséquence de l'activité ou de l'exécution des travaux et de l'aménagement.

#### Article 13 – Accès aux installations et contrôles

Les agents chargés de la police de l'environnement auront libre accès aux installations, ouvrages, travaux ou activités autorisés par la présente autorisation, dans les conditions fixées par le code de l'environnement, et dans le respect des consignes de sécurité. Ils pourront demander communication de toute pièce utile au contrôle de la bonne exécution du présent arrêté

La mise en œuvre des dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet de contrôles par les agents chargés de constater les infractions mentionnées à l'article L.415-3 du code de l'environnement.

#### Article 14 – Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le présent arrêté n'autorise entre autres pas à intervenir sur le patrimoine des personnes publiques ou privées sans leur autorisation.

#### Article 15 – Autres réglementations

La présente autorisation ne dispense en aucun cas le bénéficiaire de l'autorisation de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Elle ne vaut entre autres pas déclaration d'utilité publique, ni autorisation au titre de la gestion des déchets (déblais), ni autorisation au titre du code de la voirie routière et du code de la route, ni autorisation exceptionnelle de pêche de sauvegarde au titre notamment des articles L. 436-9 et R. 432-6 et suivants du code de l'environnement (délai d'instruction d'environ 2 mois).

#### Article 16 – Recours

Conformément à l'article L. 181-17 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Lille dans les délais prévus à l'article R. 181-50 du même code :

1° Par le bénéficiaire de l'autorisation, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision lui a été notifiée ;

2° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3, dans un délai de quatre mois à compter de :

a) L'affichage en mairie dans les conditions prévues au 2° de l'article R. 181-44 ;

b) La publication de la décision sur le site internet de la préfecture du Nord.

Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application Télérecours citoyen sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### Article 17 – Publication

Le présent arrêté est publié sur le site internet des services de l'État dans le Nord et au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Un exemplaire est affiché en mairies de Bailleul, Berthen, Herzeele, Saint-Jans-Cappel et Steenvoorde pendant une durée d'un mois. Un procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est adressé par les soins des maires à l'unité de police de l'eau de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord (62 boulevard de Belfort, CS 90007, 59042 Lille Cedex – ddtm-pe@nord.gouv.fr).

#### Article 18 – Exécution et diffusion de l'arrêté

Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est notifié au président de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord et dont copie est adressée par la direction départementale des territoires et de la mer dans le Nord :

- au sous-préfet de Dunkerque,
- aux maires de Bailleul, Berthen, Herzeele, Saint-Jans-Cappel et Steenvoorde,
- au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France,
- au directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France,
- au président de la commission locale de l'eau du SAGE de la Lys,
- au chef du service départemental du Nord de l'office français de la biodiversité,
- au président de la fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Fait à Lille, le **10 MARS 2022**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général



Simon FETET

Annexe 1 : plan de situation

Annexe 2 : plan masse de l'aménagement

Annexe 3 : coupes de l'aménagement

Annexe 4 : document type de transmission de démarrage des travaux

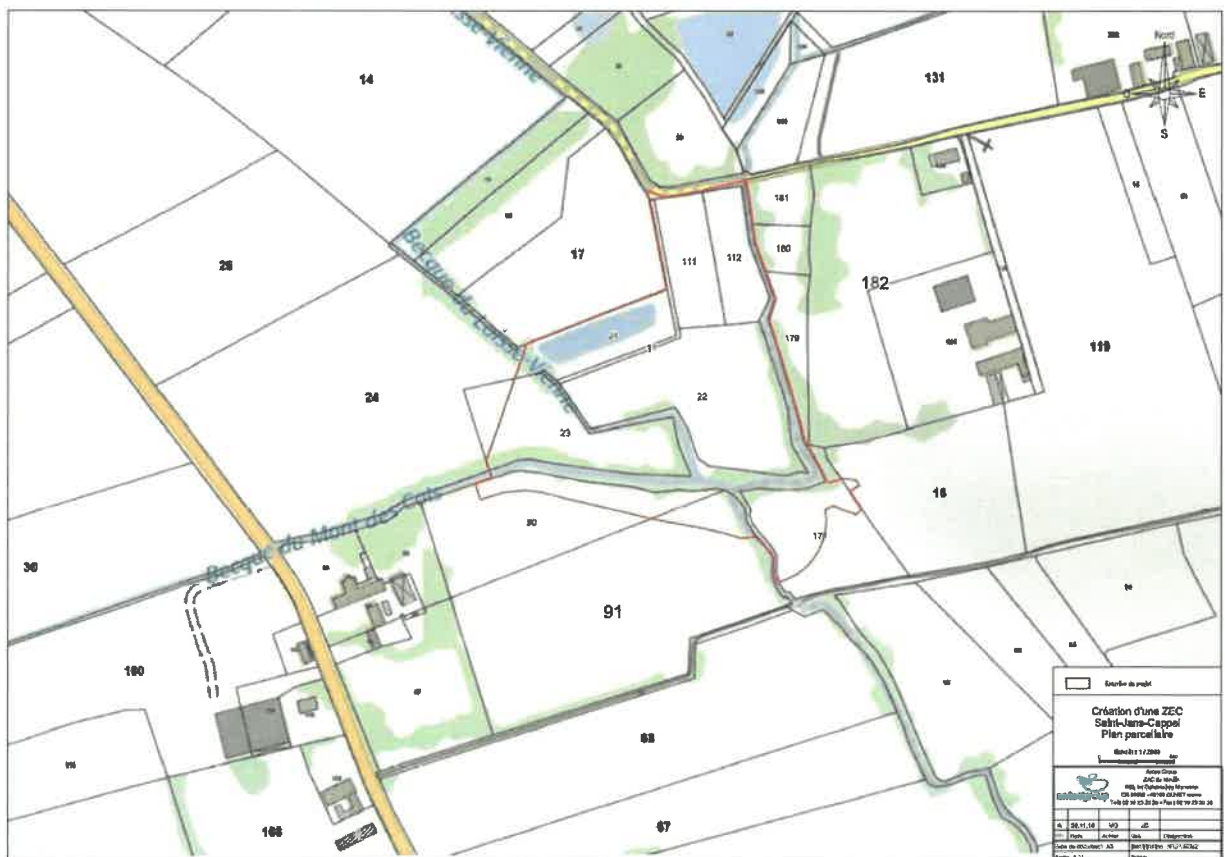
Annexe 5 : planning des travaux

Annexe 6 : plans/schémas/tableaux des mesures



Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Annexe 1 : Localisation du projet



# Annexe 2

VU POUR ETRE ANNEXE  
 à mon acte en date du **10 MARS 2022**  
 Pour le Préfet et par délégation  
 Le Secrétaire Général

*Simon FETET*  
 Simon FETET

- Forêt
- Forêt pour bois
- Eau
- Pratiq. à eau
- Cours d'eau, ruisseaux

## PROJET

DEPARTEMENT DU NORD  
 COMMUNE DE SAINT-JANS-CAPPEL

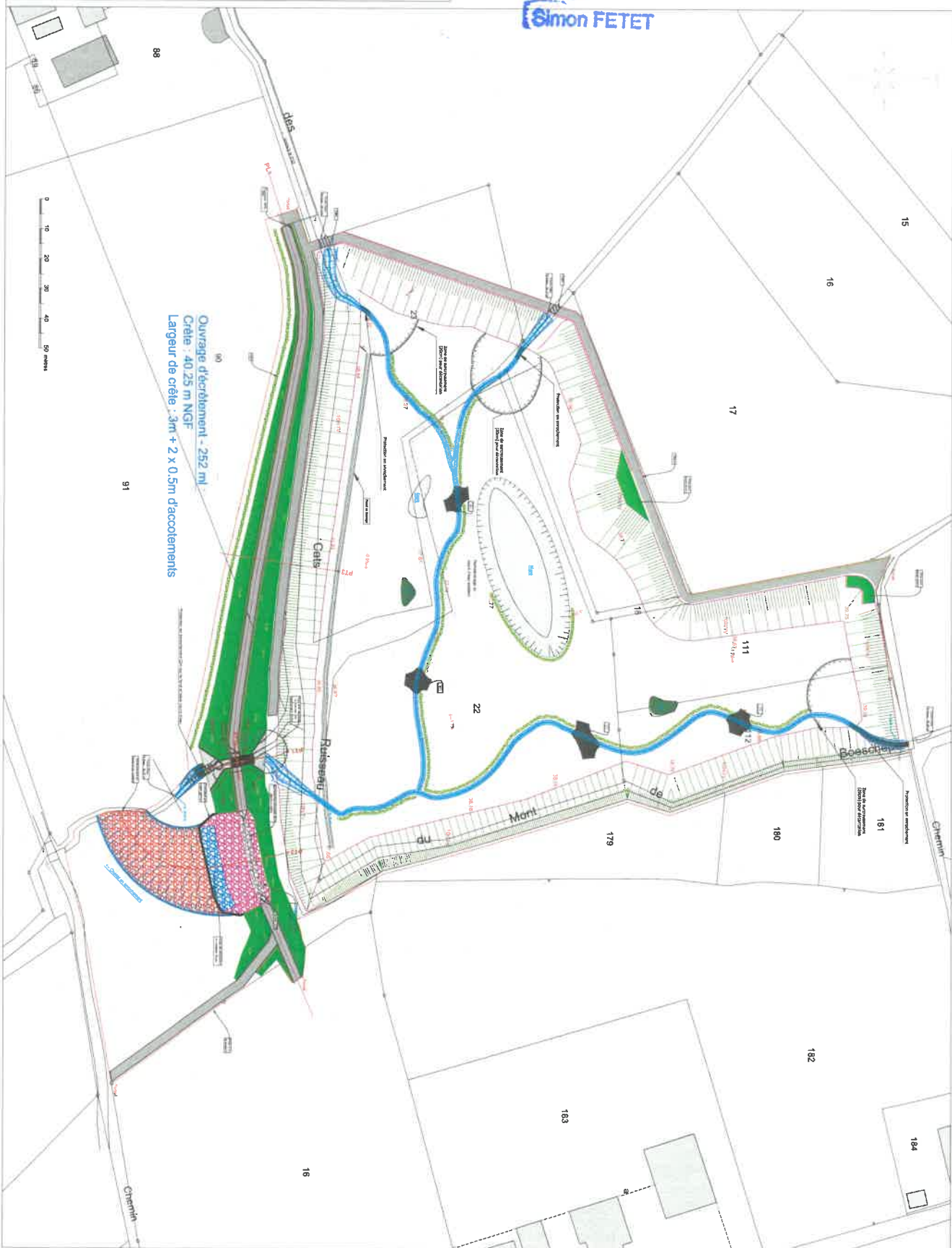
Réalisation d'une zone  
 d'expansion de crue  
 ZEC de Saint-Jans-Cappel

Vue en plan

NO	DESIGNATION	PROJET	DATE
1	1-1	Plan de situation	
2	2-1	Plan de situation	
3	3-1	Plan de situation	
4	4-1	Plan de situation	
5	5-1	Plan de situation	
6	6-1	Plan de situation	
7	7-1	Plan de situation	
8	8-1	Plan de situation	
9	9-1	Plan de situation	
10	10-1	Plan de situation	
11	11-1	Plan de situation	
12	12-1	Plan de situation	
13	13-1	Plan de situation	
14	14-1	Plan de situation	
15	15-1	Plan de situation	
16	16-1	Plan de situation	
17	17-1	Plan de situation	
18	18-1	Plan de situation	
19	19-1	Plan de situation	
20	20-1	Plan de situation	
21	21-1	Plan de situation	
22	22-1	Plan de situation	
23	23-1	Plan de situation	
24	24-1	Plan de situation	
25	25-1	Plan de situation	
26	26-1	Plan de situation	
27	27-1	Plan de situation	
28	28-1	Plan de situation	
29	29-1	Plan de situation	
30	30-1	Plan de situation	
31	31-1	Plan de situation	
32	32-1	Plan de situation	
33	33-1	Plan de situation	
34	34-1	Plan de situation	
35	35-1	Plan de situation	
36	36-1	Plan de situation	
37	37-1	Plan de situation	
38	38-1	Plan de situation	
39	39-1	Plan de situation	
40	40-1	Plan de situation	
41	41-1	Plan de situation	
42	42-1	Plan de situation	
43	43-1	Plan de situation	
44	44-1	Plan de situation	
45	45-1	Plan de situation	
46	46-1	Plan de situation	
47	47-1	Plan de situation	
48	48-1	Plan de situation	
49	49-1	Plan de situation	
50	50-1	Plan de situation	
51	51-1	Plan de situation	
52	52-1	Plan de situation	
53	53-1	Plan de situation	
54	54-1	Plan de situation	
55	55-1	Plan de situation	
56	56-1	Plan de situation	
57	57-1	Plan de situation	
58	58-1	Plan de situation	
59	59-1	Plan de situation	
60	60-1	Plan de situation	
61	61-1	Plan de situation	
62	62-1	Plan de situation	
63	63-1	Plan de situation	
64	64-1	Plan de situation	
65	65-1	Plan de situation	
66	66-1	Plan de situation	
67	67-1	Plan de situation	
68	68-1	Plan de situation	
69	69-1	Plan de situation	
70	70-1	Plan de situation	
71	71-1	Plan de situation	
72	72-1	Plan de situation	
73	73-1	Plan de situation	
74	74-1	Plan de situation	
75	75-1	Plan de situation	
76	76-1	Plan de situation	
77	77-1	Plan de situation	
78	78-1	Plan de situation	
79	79-1	Plan de situation	
80	80-1	Plan de situation	
81	81-1	Plan de situation	
82	82-1	Plan de situation	
83	83-1	Plan de situation	
84	84-1	Plan de situation	
85	85-1	Plan de situation	
86	86-1	Plan de situation	
87	87-1	Plan de situation	
88	88-1	Plan de situation	
89	89-1	Plan de situation	
90	90-1	Plan de situation	
91	91-1	Plan de situation	
92	92-1	Plan de situation	
93	93-1	Plan de situation	
94	94-1	Plan de situation	
95	95-1	Plan de situation	
96	96-1	Plan de situation	
97	97-1	Plan de situation	
98	98-1	Plan de situation	
99	99-1	Plan de situation	
100	100-1	Plan de situation	

PLAN N° 1

Ech: 1/500



Ouvrage d'écroulement - 252 ml  
 Crête : 40.25 m NGF  
 Largeur de crête : 3m + 2 x 0.5m d'écroulements

VU POUR ETRE ANNEXE  
à mon acte en date du **10 MARS 2022**  
Pour le Préfet et par délégalion,  
Le Secrétaire Général

Simon FETET

Annexe 3 (1/2)

**PROJET**

Réalisation d'une zone  
d'expansion de crue  
ZEC de Saint-Jans-Cappel

DEPARTEMENT DU NORD  
COMMUNE DE SAINT-JANS-CAPPEL

Coupes

PROJET

N°	Intitulé	Statut
1	Projet de ZEC de Saint-Jans-Cappel	Approuvé
2	Projet de ZEC de Saint-Jans-Cappel	Approuvé
3	Projet de ZEC de Saint-Jans-Cappel	Approuvé
4	Projet de ZEC de Saint-Jans-Cappel	Approuvé
5	Projet de ZEC de Saint-Jans-Cappel	Approuvé
6	Projet de ZEC de Saint-Jans-Cappel	Approuvé
7	Projet de ZEC de Saint-Jans-Cappel	Approuvé
8	Projet de ZEC de Saint-Jans-Cappel	Approuvé
9	Projet de ZEC de Saint-Jans-Cappel	Approuvé
10	Projet de ZEC de Saint-Jans-Cappel	Approuvé

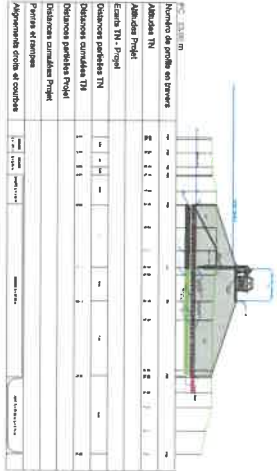
DEPARTEMENT DU NORD  
COMMUNE DE SAINT-JANS-CAPPEL

PLU N° 2  
Ech. 1/500  
Date de l'étude : 11/2018

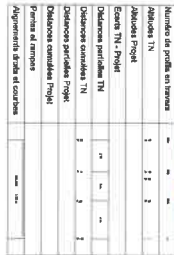
Profil n° PT1  
Echelle en X : 1000  
Cote en Y : 1000



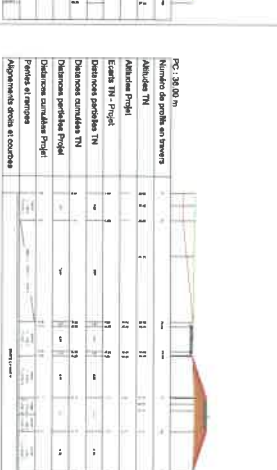
Profil n° PT1  
Echelle en X : 1000  
Cote en Y : 1000



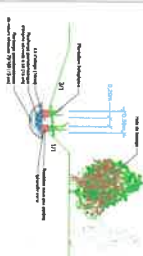
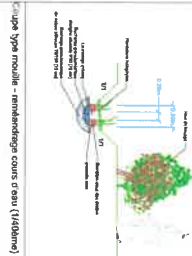
Profil n° PT2  
Echelle en X : 1000  
Cote en Y : 1000



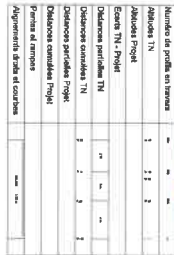
Profil n° PT2  
Echelle en X : 1000  
Cote en Y : 1000



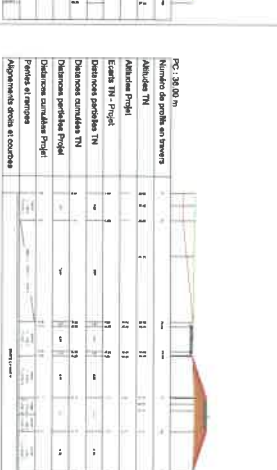
Coupe Type - renforcement cours d'eau (140km)



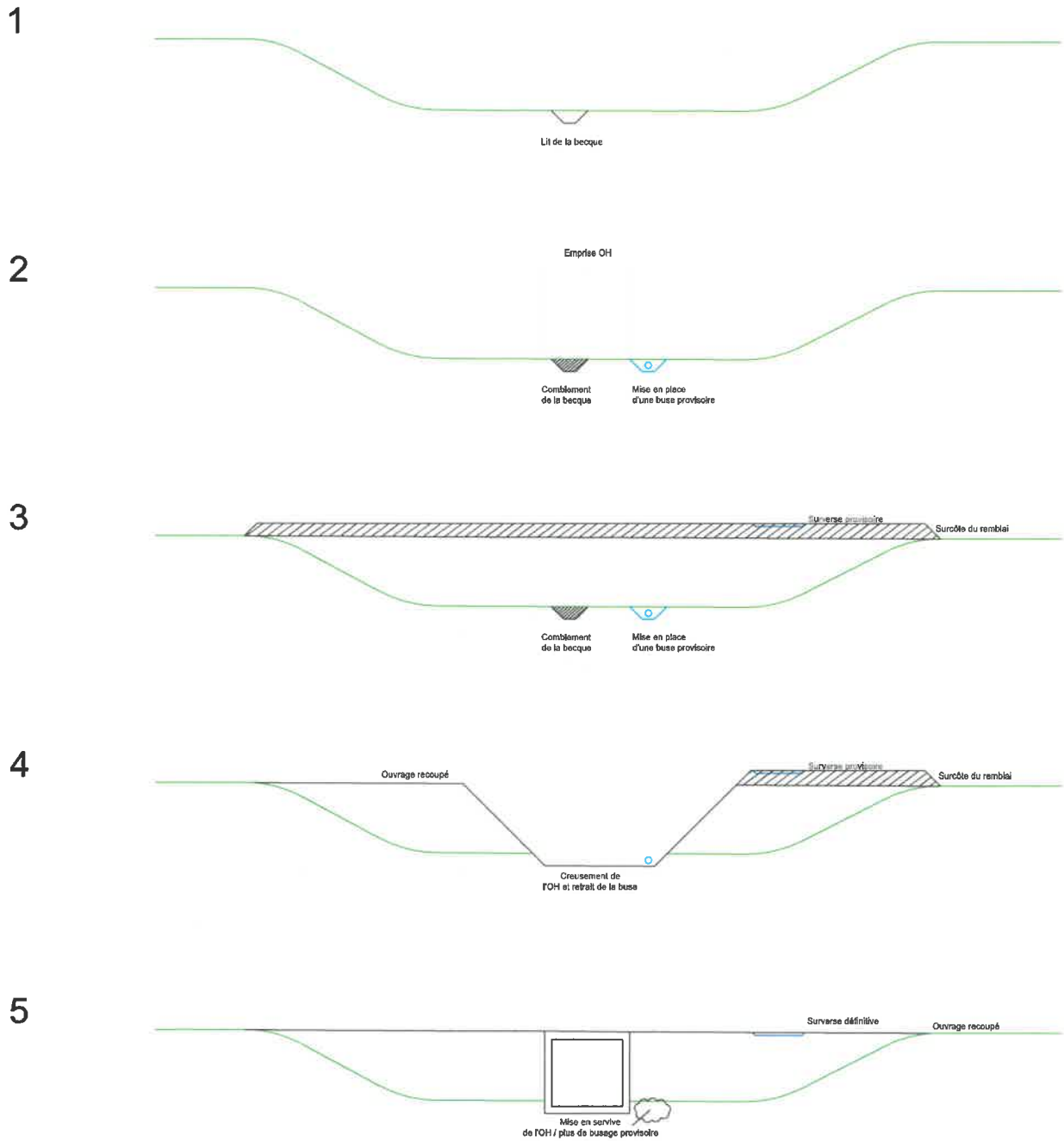
Profil n° PT3  
Echelle en X : 1000  
Cote en Y : 1000



Profil n° PT3  
Echelle en X : 1000  
Cote en Y : 1000



# Annexe 3 (2/2)



**Réalisation d'une zone  
d'expansion de crue  
ZEC de Saint-Jans-Cappel**  
Schéma de principe

Antea Group  
Synergie Park - 5 avenue Louis Néel  
59260 LEZENNES  
Tel : 03.20.43.25.55 - Fax : 03.20.05.54.87

A	28.01.20	VGO	EDU	
Rév.	Date	Auteur	Visé	Désignation
Type de document : A3			Identification :	
Partie : 1 / 1			Fichier :	



## Annexe 4

Simon FETET

**DOCUMENT A ENVOYER IMPÉRATIVEMENT AU SERVICE EN CHARGE DE LA POLICE DE L'EAU**

**« Réalisation d'une zone d'expansion de crue sur les communes de Saint-Jans-Cappel et Berthen »**

**Pétitionnaire : Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord (USAN)**

**Dossier n°59-2020-00094**

Le bénéficiaire de l'autorisation déclare :

- le démarrage (ou le redémarrage) des travaux à la date du
- l'interruption des travaux à la date du
- l'achèvement des ouvrages à la date du

Le responsable de l'opération pour le bénéficiaire de l'autorisation est :

**Ce document est à communiquer au service en charge de la police de l'eau à chaque phase de travaux (démarrage, interruption, reprise et achèvement).**

à retourner dûment complété à :

DDTM du Nord  
Service Eau Nature et Territoires – Unité Police de l'Eau  
62, boulevard de Belfort  
CS 90007  
59042 LILLE cedex  
ddtm-pe@nord.gouv.fr








## Annexe 6

**Aménagements écologiques** (les numéros des mesures peuvent être différents dans l'arrêté préfectoral)



**Aménagements écologiques sur la ZEC de Saint Jans Cappel**

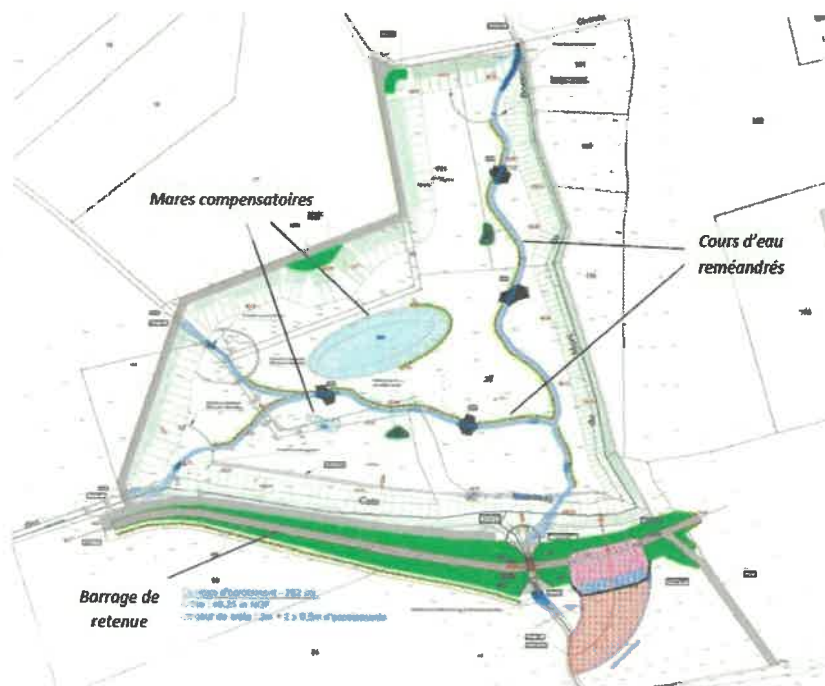


-  Renaturation des cours d'eau
-  Plantation de ripisylves et haies champêtres
-  Création de mares compensatoires
-  Création d'îlots refuges pour la faune
-  Mise en place d'une gestion conservatoire

0 50 100 150 m



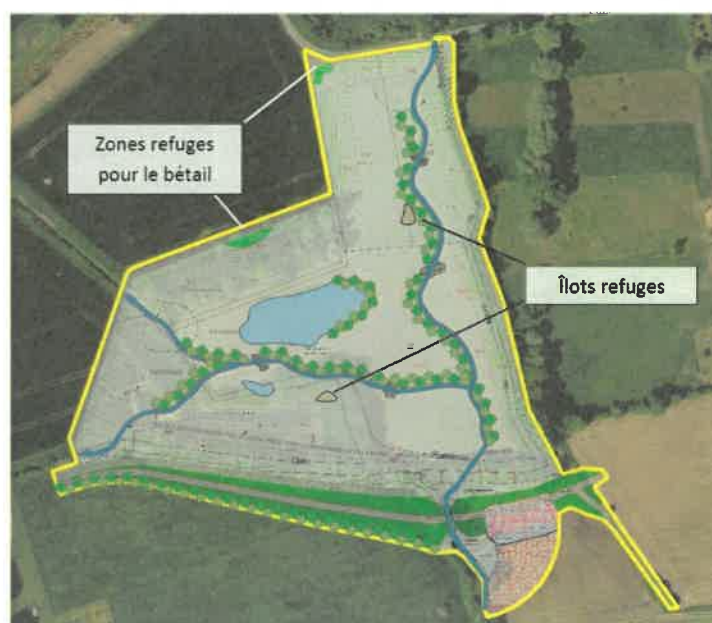
Réalisation : NaturAgora Développement  
Logiciel : QGIS 3.4.5  
Projection : Lambert 93



## Site de déplacement provisoire des amphibiens

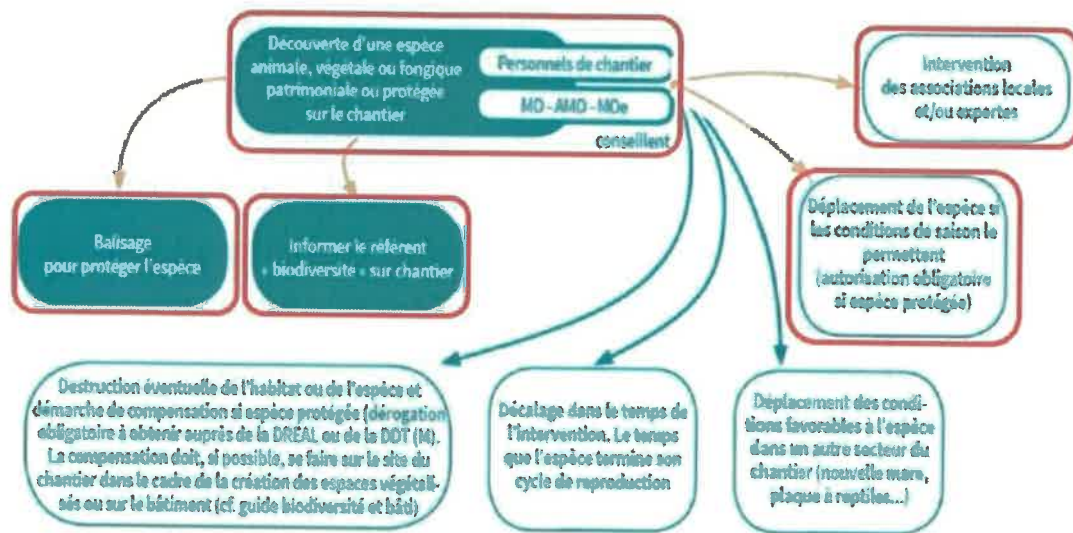


## Création d'îlots refuges





## Schéma des actions possibles en cas de découverte d'une espèce protégée sur le chantier



## Localisation des sites de compensation « zones humides »



## Tableau des arbres et arbustes locaux

Habitats	Espèces caractéristiques	Espèces compagnes
Prairie pâturée à Patience crépue et Vulpin genouillé	<i>Alopecurus geniculatus</i> (Vulpin genouillé), <i>Rumex crispus</i> (Patience crépue), <i>Rorripa sylvestris</i> (Rorippe sauvage), <i>Potentilla anserina</i> (Potentille des oies)	<i>Potentilla reptans</i> (potentille rampante), <i>Lysimachia nummularia</i> (Lysimaque nummulaire), <i>Carex hirta</i> (Laiche hérissée), <i>Plantago major</i> (Plantain à larges feuilles), <i>Ranunculus repens</i> (Renoncule rampante), <i>Equisetum arvense</i> (Prêle des champs), <i>Agrostis stolonifera</i> (Agrostide stolonifère), <i>Poa trivialis</i> (Pâturin commun), <i>Trifolium repens</i> (Trèfle rampant), <i>Glyceria fluitans</i> (Glycerie flottante)
Prairies de fauche mésohygrophiles	<i>Colchicum autumnalis</i> (Colchique d'automne), <i>Silaum silaus</i> (Silaüs des près), <i>Festuca pratensis</i> (Fétuque des près).	<i>Cerpis biennis</i> (Crépide bisannuelle), <i>Arrhenatherum elatius</i> (Fromental élevé), <i>Alopecurus pratensis</i> (Vulpin des près), <i>Centaurea jacea</i> (Centaurée jacée), <i>Holcus lanatus</i> (Houlque laineuse), <i>Festuca rubra susp. Rubra</i> (Fétuque rouge), <i>Lathyrus pratensis</i> (Gesse des près), <i>Trisetum flavescens</i> (Trisète jaunâtre), <i>Filipendula ulmaria</i> (Reine des près), <i>Achillea ptarmica</i> (Achillée sternutatoire).

VU POUR ETRE ANNEXE

à mon acte en date du

10 MARS 2022

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

  
Simon FETET

**Aménagement du poste transmanche et extension du port de service  
au port Ouest de Dunkerque sur la commune de Loon Plage**

**Arrêté préfectoral complémentaire n°1 modifiant l'arrêté préfectoral du 28 juin 2021  
d'autorisation environnementale**

---

Le préfet de la région Hauts de France  
préfet du Nord

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 214-1 à 11, R. 181-45 et 46 ;

Vu le décret du 28 septembre 2016 par lequel la région issue du regroupement des régions Nord - Pas-de-Calais et Picardie est dénommée « Hauts-de-France » ;

Vu le décret du 27 août 2020 portant nomination du secrétaire général de la préfecture du Nord, Monsieur Simon FETET ;

Vu le décret du 30 juin 2021 nommant M. Georges-François LECLERC, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2015 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 juin 2021 autorisant, au titre de l'article L. 214-3 I du code de l'environnement, le grand port maritime de Dunkerque à aménager le poste transmanche et à étendre le port de service, au port ouest de Dunkerque sur la commune de Loon-Plage ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 février 2022 portant délégation de signature à M. Simon FETET, secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu la demande du grand port maritime de Dunkerque ;

Vu le porter à connaissance du pétitionnaire du 14 février 2022 du projet d'arrêté statuant sur sa demande et lui accordant un délai de 15 jours pour présenter ses observations par écrit, directement ou par mandataire ;

Vu la réponse du pétitionnaire en date du 16 février 2022 ;

Considérant que :

- la zone de travaux de la passerelle RoRo 6 et de réalisation du terre-plein supplémentaire est actuellement fortement fréquentée par le trafic portuaire et que les mammifères marins seront en conséquence peu impactés en phase chantier ;
- les modifications portées à l'autorisation délivrée ne sont pas de nature à entraîner des dangers ou des inconvénients significatifs à l'objectif de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer et du secrétaire général de la préfecture du Nord ;

## ARRÊTE

### Article 1

L'article 3.1 de l'arrêté préfectoral du 28 juin 2021 est modifié comme suit :

#### 3.1 - Calendrier des travaux

Le bénéficiaire de l'autorisation avertit le service de police de l'eau, au moins huit jours à l'avance, de la date de démarrage des travaux, il le prévient de même en cas d'interruption et à la reprise du chantier (document type joint en annexe 2).

Avant tout démarrage des travaux, le bénéficiaire de l'autorisation mandate un écologue pour :

- mettre à jour l'état initial, et notamment vérifier l'absence de toute espèce protégée au droit de la passerelle, l'extension du port de service et des installations de chantier sur le quai de Lorraine ou autre (cf article 3.2) et actualiser la connaissance des espèces végétales exotiques envahissantes recensées dans l'emprise du chantier ;
- préciser le cas échéant les mesures d'évitement et notamment définir le phasage des travaux en fonction du calendrier écologique de l'avifaune ainsi que le balisage à mettre en place pendant la durée du chantier ;
- assurer une formation des entreprises aux enjeux écologiques.

L'écologue produit un rapport de synthèse, composé a minima de l'actualisation de l'état initial (avec cartographies) d'une part et lorsque cela est nécessaire de la définition des mesures d'évitement d'autre part, qui est joint au journal de chantier et est également annexé par le bénéficiaire de l'autorisation au document déclarant le démarrage des travaux.

Par ailleurs :

- Toute opération de battage ou de vibrofonçage est interdite du 15 janvier au 29 février ainsi que du 15 juin au 31 juillet.
- Du 1<sup>er</sup> au 15 janvier, du 1<sup>er</sup> mai au 15 juin, et en décembre, les opérations de battage ou de vibrofonçage pour l'extension du port de service sont interdites.

### Article 2

Les autres articles de l'arrêté préfectoral du 28 juin 2021 demeurent inchangés.

### Article 3 – Recours

Conformément à l'article L. 181-17 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction.

Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Lille dans les délais prévus à l'article R. 181-50 du même code :

1° Par les pétitionnaires ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision leur a été notifiée ;

2° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3, dans un délai de quatre mois à compter de :

a) L'affichage en mairie dans les conditions prévues au 2° de l'article R. 181-44 ;

b) La publication de la décision sur le site internet de la préfecture prévue au 4° du même article.

Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

Le tribunal administratif de Lille peut être saisi par courrier à l'adresse : 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE cedex ou par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Les décisions mentionnées au premier alinéa peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

#### **Article 4 – Publication**

Le présent arrêté est publié sur le site internet des services de l'État dans le Nord et au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Un exemplaire est affiché en mairie de Loon-Plage pendant une durée d'un mois. Un procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est adressé par les soins du maire à l'unité de police de l'eau de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord (62 boulevard de Belfort, CS 90007, 59042 LILLE Cedex - ddtm-pe@nord.gouv.fr).

#### **Article 5 – Exécution et diffusion de l'arrêté**

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord et le Directeur départemental des territoires et de la mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est notifié au directeur général du grand port maritime de Dunkerque et dont copie est adressée, par la direction départementale des territoires et de la mer dans le Nord :

- au sous-préfet de Dunkerque,
- au maire de Loon-Plage,
- à l'autorité environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD)
- au directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France,
- au président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Delta de l'Aa.

Fait à Lille, le 10 MARS 2022

Pour Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général



Simon FETET

**DECISION**  
**RELATIVE AUX TARIFS 2022**  
**COORDINATION GENERALE DES FORMATIONS ET DE LA RECHERCHE PARAMEDICALES**  
**FRAIS D'INSCRIPTION AUX CONCOURS ET TARIFS DE SCOLARITE DES ECOLES ET INSTITUTS**  
**DE L'INSTITUT GERNEZ RIEUX**

**LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE,**

*Chevalier de la Légion d'Honneur*

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'article L.6143-7 du Code de Santé Publique relatif aux compétences du Directeur Général ;

Vu l'article R.6145-1 et suivants du Code de Santé Publique relatifs à l'EPRD ;

Vu le décret n°2005-723 du 29 juin 2005 relatif au régime budgétaire des écoles et instituts de formations de certains professionnels de santé relevant d'établissements publics de santé et modifiant le code de la santé publique ;

Vu la concertation en Directoire du 22 mars 2022 relative à l'EPRD 2022 ;

Vu le décret de M. le Président de la République, en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de Directeur Général du CHU de Lille à compter du 15 mai 2017 ;

DECIDE :

**ARTICLE 1** – De fixer pour l'année 2022, les tarifs relatifs aux frais d'inscription aux concours d'entrée des écoles du C.H.U. de Lille comme suit :

Ecoles Paramédicales	Tarifs en Euros
• Institut de Formation des Cadres de Santé	122,00
• Ecole de Puéricultrices	125,00
• Ecole d'Ambulanciers	109,00
• Ecole d'Auxiliaires Ambulanciers	47,00
• Ecole d'Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'Etat	107,00
• Préparateur en Pharmacie Hospitalière	108,00

**ARTICLE 2** – De fixer pour l'année 2022, le tarif relatif aux frais d'inscription aux épreuves de sélection de l'Institut de formation en soins infirmiers pour les aides-soignants et auxiliaires puéricultrices ayant plus de trois ans d'ancienneté ainsi que pour les candidats justifiant de trois ans de cotisation auprès d'un employeur :

Ecoles Paramédicales	Tarifs en Euros
• Institut de Formation en Soins Infirmiers	91,00

**ARTICLE 3** – De fixer pour l'année 2022, les tarifs des frais de scolarité aux écoles de l'Institut Gernez Rieux (formation initiale) comme suit :

Ecoles Paramédicales	Tarifs en Euros
• Institut de Formation en Soins Infirmiers	7 873,00
• Ecole d'Aides-Soignants	7 430,00
• Institut de Formation des Cadres de Santé	9 832,00
• Tarif particulier pour IFCS	8 500,00
• Ecole sages-femmes	6 944,00
• Ecoles de Puéricultrices	9 654,00
• Ecole d'Ambulanciers	5 751,00
• Ecole d'Auxiliaires Ambulanciers	911,00
• Ecole d'Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'Etat	
• 1 <sup>ère</sup> année	8 431,00
• Tarif particulier pour IADE	6 000,00
• 2 <sup>ème</sup> année	8 431,00
• Ecole de Préparateurs en Pharmacie	8 520,00

**ARTICLE 4** – De fixer pour l'année 2022, les tarifs des frais de scolarité par module et unité pour les Ecoles de Préparateurs en Pharmacie Hospitalière, Ambulanciers et d'Aides-Soignants :

Aides-Soignants : V.A.E. et Parcours partiels	Tarifs en Euros
<b>Formation par unités de formation :</b>	
• Bac Pro A2 SP uniquement parcours partiel	3 620,00
• Unité 1	1 419,00
• Unité 2	203,00
• Unité 3	743,00
• Unité 4	1 756,00
• Unité 5	378,00
• Unité 6	676,00
• Unité 7	203,00
• Unité 8	338,00
• Unité 9	338,00
• Unité 10	675,00



Modules écoles Ambulanciers	Tarifs en Euros
<b>Frais de scolarité par module :</b>	
• Module 1 / 105 heures	1 327,00
• Module 2 / 70 heures	885,00
• Module 3 / 35 heures	442,00
• Module 4 / 70 heures	885,00
• Module 5 / 70 heures	885,00
• Module 6 / 35 heures	442,00
• Module 7 / 35 heures	442,00
• Module 8 / 35 heures	442,00

Ecole de Préparateurs en Pharmacie Hospitalière (parcours VAE)	Tarif en Euros
<b>Frais de scolarité par module :</b>	
<b>Module 1 :</b> Analyse des demandes et des ordonnances au regard des exigences techniques	1 291,00
<b>Module 2 :</b> Analyser les prescriptions ou les demandes de dispositifs médicaux	1 162,00
<b>Module 3 :</b> Assurer la qualité des opérations pharmaceutiques en PUI	904,00
<b>Module 4 :</b> Organiser, conduire et mettre en œuvre les préparations magistrales, hospitalières, les opérations de reconstitutions et le conditionnement	1 420,00
<b>Module 5 :</b> Organiser, conduire et mettre en œuvre les préparations de médicaments radio-pharmaceutiques	775,00
<b>Module 6 :</b> Organiser, conduire et mettre en œuvre les opérations de stérilisation des dispositifs médicaux	1 420,00
<b>Module 7 :</b> Gérer des flux et des stocks de médicaments et DM dans l'environnement économique et réglementaire	775,00
<b>Module 8 :</b> Traiter et transmettre les informations, travailler en équipe, conseiller et encadrer les personnes	775,00

**ARTICLE 5** - Ces tarifs ne sont pas soumis à la TVA.

**ARTICLE 6** - La présente décision sera portée à la connaissance du personnel et/ou des usagers par voie d'affichage. Cette décision peut être consultée au Département des Politiques Sociales et des Ressources Humaines (Institut Gernez Rieux) et à la Direction des Finances.

**ARTICLE 7** - La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Lille, le 28 Mars 2022

Frédéric BOIRON





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### OBJET

## DÉCISION BUDGÉTAIRE PORTANT VIREMENT DE CRÉDITS DE DÉPENSES IMPRÉVUES EN 2021

N°	2022	03	267
Le 23 mars à 17h00			

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à Lille (Opéra de Lille)				
DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS REPRÉSENTÉS	ABSENTS
Le 8 mars 2022	Madame Martine Aubry		X	
	Madame Catherine Morell-Sampol		X	
	Monsieur Arnaud Taisne		X	
	Monsieur Sébastien Duhem		X	
<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</b> 22	Madame Delphine Blas	X		
	Madame Sylviane Delacroix	X		
	Madame Mélissa Camara	X		
	Madame Vanessa Duhamel	X		
	Monsieur Alain Cambien	X		
	Monsieur Michel Delepaul			X
<b>PRÉSENTS</b> 10	Monsieur Patrick Geenens	X		
	Monsieur Jacques Ducrocq	X		
	Monsieur Jean-Paul Mulo		X	
	Monsieur Grégory Tempremant	X		
<b>REPRÉSENTÉS</b> 10	Monsieur François Decoster		X	
	Monsieur Sébastien Chenu			X
	Monsieur Georges-François Leclerc		X	
	Monsieur Hilaire Multon	X		
<b>VOTANTS</b> 20	Madame Marie Lavandier	X		
	Monsieur Jan Vandenhouwe			X
	Monsieur François Martin		X	
	Madame Léa Siebenbour		X	

**N° 2022-03-267 : Décision budgétaire portant virement de crédits de dépenses imprévues en 2021**

Délibération n° 2022-03-267 du 23 mars 2022 du Conseil d'administration de l'EPCC « Opéra de Lille »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leurs fonctionnements,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2 du chapitre 1 du Titre 3 et ses articles relatifs aux dépenses imprévues (chapitre 022) tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement,

Conformément aux délibérations n°2020-12-252, n°2021-03-256 et n°2021-12-265,

La procédure des dépenses imprévues autorise, dans certaines limites, l'ordonnateur à effectuer des virements du chapitre des dépenses imprévues aux autres chapitres à l'intérieur d'une section. Ce crédit ne peut être employé que pour faire face à des dépenses en vue desquelles aucune dotation n'est inscrite au budget. Dès la première session qui suit l'ordonnancement de la dépense, l'ordonnateur doit en rendre compte au Conseil d'administration.

Compte tenu de la décision présentée ci-dessous, il est donc proposé au Conseil d'administration de confirmer la décision budgétaire 202101\_DECBDG.

Après en avoir délibéré le Conseil d'administration décide à l'unanimité de confirmer la décision budgétaire 202101\_DECBDG.

**202101\_DECBUG  
DÉCISION BUDGÉTAIRE PORTANT VIREMENT DE CRÉDITS**

Conformément aux lois n°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n°2002-1172 du 11 septembre 2002 et n°2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 4 décembre 2007, portant création de l'EPCC Opéra de Lille,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'instruction M4, titre 3 « le cadre budgétaire », partie 2 « les autorisations budgétaires », notamment relative à la procédure des dépenses imprévues,

**L'Ordonnateur**

**Décide**

**De virer 315,89 € (trois cent quinze euros et quatre-vingt-neuf centimes) du chapitre 022 de dépenses imprévues au chapitre 042 – Opérations d'ordre pour l'année 2021.**

Fait à Lille le 18 janvier 2022

Caroline SONRIER,  
Directrice



Régulièrement publié et transmis en Préfecture le .....

Fait à Lille le 23 mars 2022

La Présidente du Conseil d'administration de l'Opéra de Lille

Marie-Pierre Bresson



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### OBJET

## APPROBATION DES COMPTES 2021

N°	2022	03	268
Le 23 mars à 17h00			

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à Lille (Opéra de Lille)				
DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS REPRÉSENTÉS	ABSENTS
Le 8 mars 2022	Madame Martine Aubry		X	
	Madame Catherine Morell-Sampol		X	
	Monsieur Arnaud Taisne		X	
	Monsieur Sébastien Duhem		X	
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	Madame Delphine Blas	X		
	Madame Sylviane Delacroix	X		
<b>EN EXERCICE</b>	Madame Mélissa Camara	X		
	Madame Vanessa Duhamel	X		
22	Monsieur Alain Cambien	X		
<b>PRÉSENTS</b>	Monsieur Michel Delepaul		X	
	Monsieur Patrick Geenens	X		
10	Monsieur Jacques Ducrocq	X		
	Monsieur Jean-Paul Mulot		X	
<b>REPRÉSENTÉS</b>	Monsieur Grégory Tempremant	X		
	Monsieur François Decoster		X	
10	Monsieur Sébastien Chenu			X
	Monsieur Georges-François Leclerc		X	
<b>VOTANTS</b>	Monsieur Hilaire Multon	X		
	Madame Marie Lavandier	X		
20	Monsieur Jan Vandenhoutte			X
	Monsieur François Martin		X	
	Madame Léa Siebenbour		X	



## N° 2022-03-268 : Approbation des comptes 2021

Délibération n° 2022-03-268 du 23 mars 2022 du Conseil d'administration de l'EPCC « Opéra de Lille »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et précisément les dispositions des articles R.2221-49 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux,

Le Conseil d'administration doit se prononcer sur le compte financier 2021 qui comprend :

- le compte administratif établi par l'ordonnateur,
- le compte de gestion établi par l'agent comptable.

Ces comptes sont présentés en annexe au format des maquettes réglementaires M4.

RÉSULTAT 2021		SOLDE 2021
DÉPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION	SECTION D'EXPLOITATION
13 251 737,63 €	13 114 451,23€	- 137 286,40 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
412 356,24 €	407 919,92 €	- 4 436,32 €
REPORT EXERCICE 2020		
17 941,34 € (investissement)	1 838 734,50 € (exploitation)	1 820 793,16€
TOTAL DÉPENSES	TOTAL RECETTES	TOTAL
13 682 035,21 €	15 361 105,65 €	1 679 070,44 €

D'autre part, l'affectation du résultat doit se faire à partir des résultats cumulés depuis la création de l'EPCC, par le Conseil d'administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section d'exploitation, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

RÉSULTAT CUMULÉ		SOLDE CUMULÉ
DÉPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION	SECTION D'EXPLOITATION
13 251 737,63 €	14 953 185,73 €	1 701 448,10 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
430 297,58 €	407 919,92 €	- 22 377,66 €
TOTAL DÉPENSES CUMULÉES	TOTAL RECETTES CUMULÉES	TOTAL CUMULÉ
13 682 035,21 €	15 361 105,65 €	1 679 070,44 €

Ainsi, il est proposé d'affecter le solde cumulé de la section d'exploitation (1 701 448,10 €) comme suit :

- 22 377,66 € pour le financement du déficit cumulé de la section d'investissement
- 1 679 070,44 € au chapitre 022 de dépenses imprévues de la section d'exploitation

Il est donc proposé au Conseil d'administration :

- de constater les identités de valeur entre le Compte administratif et le Compte de gestion,
- d'adopter le Compte administratif et le Compte de gestion pour l'exercice 2021,
- d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :
  - 22 377,66 € pour combler le déficit cumulé d'investissement
  - 1 679 070,44 € au financement des dépenses d'exploitation de l'exercice 2022

Après en avoir délibéré le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- de constater les identités de valeur entre le Compte administratif et le Compte de gestion,
- d'adopter le Compte administratif et le Compte de gestion pour l'exercice 2021,
- d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :
  - 22 377,66 € pour combler le déficit cumulé d'investissement
  - 1 679 070,44 € au financement des dépenses d'exploitation de l'exercice 2022

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le .....

Fait à Lille le 23 mars 2022

La Présidente du Conseil d'administration de l'Opéra de Lille

Marie-Pierre Bresson



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**50 139 429 000 016** | **COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT**

POSTE COMPTABLE DE : AGENCE COMPTABLE DE L'OPERA DE LILLE

**SERVICE PUBLIC LOCAL**

BUDGET A : EPCC OPERA DE LILLE  
**M4 (1)**

**Compte Administratif**

BUDGET : (2)

**ANNEE 2021**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## SOMMAIRE

pages			
	<b>I Informations générales</b>		
3	Modalités de vote du compte administratif		
	<b>II Présentation générale du compte administratif</b>		
4	A1 - Vue d'ensemble - Execution du budget et des restes à réaliser		
5	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
6	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
7	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
8	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	<b>III Vote du compte administratif</b>		
9	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		
12	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		
14	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
16	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
/	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	<b>IV - Annexes</b>	<b>Jointes</b>	<b>Sans objet</b>
	<b>A - Eléments du bilan</b>		
	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		X
	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
	A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes		X
18	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		X
	A3.2 - Etalement des provisions		X
20	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
	A6 - Etat des charges transférées		X
	A7 - Détail des opérations pour compte de tiers		X
21	A8.1 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
21	A8.2 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties	X	
	A8.3 - Opérations liées aux cessions		X
	A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code l'urbanisme) - Entrées		X
	A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code l'urbanisme) - Sorties		X
	A10 - Etat des travaux en régie		X
	<b>B - Engagements hors bilan</b>		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		X
	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.7 - Etat des engagements reçus		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
48	C1.1 - Etat du personnel	X	
48	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)		X
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)		X
50	C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
	<b>D Arrêté et signatures</b>		
51	D - Arrêté et signatures	X	

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



**I - INFORMATIONS GENERALES****MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau (1) pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) pour la section d'investissement.
- avec ou sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	II
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	<b>Section d'exploitation</b>	13 251 737,63	13 114 451,23	-137 286,40
	<b>Section d'investissement</b> <small>(y compris les comptes 1064 et 1068)</small>	412 356,24	407 919,92	-4 436,32

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	<b>Report en section d'exploitation (002)</b>	0	1 838 734,50	
	<b>Report en section d'investissement (001)</b>	17941,34	0,00	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		13 682 035,21	15 361 105,65	1 679 070,44

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)</b>	<b>Section d'exploitation</b>	0	0	
	<b>Section d'investissement</b>	0	0	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	0		0

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>Section d'exploitation</b>	13 251 737,63	14 953 185,73	1 701 448,10
	<b>Section d'investissement</b>	430 297,58	407 919,92	-22 377,66
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>13 682 035,21</b>	<b>15 361 105,65</b>	<b>1 679 070,44</b>

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>			
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel, frais assimilés		
014	Atténuations de produits		
65	Autres charges de gestion courante		
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles		
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		
70	Ventes produits fabriqués, prestations		
73	Produits issus de la fiscalité		
74	Subventions d'exploitation		
75	Autres produits de gestion courante		
013	Atténuations de charges		
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		
<b>LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
10	Dotations, fonds divers et réserves		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		
23	Immobilisations en cours		
	[...]Opération d'équipement n°		
26	Participat° et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
	Opération pour compte de tiers n° - [...] (3)		

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

## SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	6 944 260,00	6 813 489,13	57 788,10		72 982,77
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 209 550,00	5 916 602,05	161 901,53		131 046,42
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	81 090,00	25 811,88	30 669,05		24 609,07
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>13 234 900,00</b>	<b>12 755 903,06</b>	<b>250 358,68</b>		<b>228 638,26</b>
66	Charges financières	1 000,00				1 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 500,00	5 160,00			340,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat <sup>(2)</sup>					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)					
022	Dépenses imprévues	920 354,67				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>14 161 754,67</b>	<b>12 761 063,06</b>	<b>250 358,68</b>		<b>229 978,26</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	34 500,00				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	240 315,89	240 315,89			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp (uniquement en M44).(4)					
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>274 815,89</b>	<b>240 315,89</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>14 436 570,56</b>	<b>13 001 378,95</b>	<b>250 358,68</b>		<b>229 978,26</b>
<b>Pour information</b>						
<b>D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>		0,00				

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges	303 313,00	695 247,79			-391 934,79
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	1 829 800,00	1 248 957,55			580 842,45
73	Produits issus de la fiscalité (5)					
74	Subventions d'exploitation	10 272 000,00	10 971 202,80			-699 202,80
75	Autres produits de gestion courante					
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>12 405 113,00</b>	<b>12 915 408,14</b>			<b>-510 295,14</b>
76	Produits financiers	1 000,00				1 000,00
77	Produits exceptionnels	159 200,00	166 608,07			-7 408,07
78	Reprises sur provisions et dépréciations(2)					
79	Transfert de charges					
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>12 565 313,00</b>	<b>13 082 016,21</b>			<b>-516 703,21</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	32 523,06	32 435,02			88,04
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp (uniquement en M44).(4)					
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>32 523,06</b>	<b>32 435,02</b>			<b>88,04</b>
<b>TOTAL</b>		<b>12 597 836,06</b>	<b>13 114 451,23</b>			<b>-516 615,17</b>
<b>Pour information</b>						
<b>R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>		1 838 734,50				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs

mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	76 100,00	74 895,84		1 204,16
21	Immobilisations corporelles	304 976,94	304 184,57		792,37
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>381 076,94</b>	<b>379 080,41</b>		<b>1 996,53</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)				
26	Participat° et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières	10 900,00	840,81		10 059,19
020	Dépenses imprévues				
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>10 900,00</b>	<b>840,81</b>		<b>10 059,19</b>
45...	<b>Total des opé. Pour compte de tiers (4)</b>				
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>391 976,94</b>	<b>379 921,22</b>		<b>12 055,72</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	32 523,06	32 435,02		88,04
041	Opérations patrimoniales (2)				
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>32 523,06</b>	<b>32 435,02</b>		<b>88,04</b>
<b>TOTAL</b>		<b>424 500,00</b>	<b>412 356,24</b>		<b>12 143,76</b>
<b>Pour Information</b>					
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>		17 941,34			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	150 000,00	149 662,69		337,31
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>150 000,00</b>	<b>149 662,69</b>		<b>337,31</b>
10	Dot.,fonds divers et réserves	17 941,34	17 941,34		
106	Réserves (5)				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)				
26	Participat° et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
<b>Total des recettes financières</b>		<b>17 941,34</b>	<b>17 941,34</b>		
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (4)</b>				
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>167 941,34</b>	<b>167 604,03</b>		<b>337,31</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (2)	34 500,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	240 000,00	240 315,89		-315,89
041	Opérations patrimoniales (2)				
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>274 500,00</b>	<b>240 315,89</b>		<b>-315,89</b>
<b>TOTAL</b>		<b>442 441,34</b>	<b>407 919,92</b>		<b>21,42</b>
<b>Pour Information</b>					
<b>R 002 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		0,00			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes,

lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

**II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 871 277,23		6 871 277,23
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 078 503,58		6 078 503,58
014	Atténuation de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante	56 480,93		56 480,93
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	5 160,00		5 160,00
68	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.		240 315,89	240 315,89
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>		<b>13 011 421,74</b>	<b>240 315,89</b>	<b>13 251 737,63</b>

+

**D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1**

=

**TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES****13 251 737,63**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		32 435,02	32 435,02
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
	Total des opérations d'équipement		32 435,02	32 435,02
20	Immobilisations incorporelles (6)	74 895,84		74 895,84
21	Immobilisations corporelles (6)	304 184,57		304 184,57
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières	840,81		840,81
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Dépréciation des immobilisations			
39	Dépréciation des stocks et en-cours			
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>379 921,22</b>	<b>32 435,02</b>	<b>412 356,24</b>

+

**D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1**

=

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****430 297,58**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)

**II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

..

**BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 - TITRES EMIS (y compris sur restes à réaliser N-1)**

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013	Atténuation de charges	695 247,79		695 247,79
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	1 248 957,55		1 248 957,55
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (7)			
74	Subventions d'exploitation	10 971 202,80		10 971 202,80
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	166 608,07	32 435,02	199 043,09
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	<b>Recettes d'exploitation - Total</b>	<b>13 082 016,21</b>	<b>32 435,02</b>	<b>13 114 451,23</b>

+

**R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE N-1****1 838 734,50**

=

**TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES****14 953 185,73**

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	17 941,34		17 941,34
13	Subventions d'investissement	149 662,69		149 662,69
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (4)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles (5)			
21	Immobilisations corporelles (5)			
22	Immobilisations reçues en affectation (5)			
23	Immobilisations en cours (5)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		240 315,89	240 315,89
29	Dépréciation des immobilisations (4)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (6)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>167 604,03</b>	<b>240 315,89</b>	<b>407 919,92</b>

+

**R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1**

+

**AFFECTATION AUX COMPTES 106**

=

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****407 919,92**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

## SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (2) (3)</b>	<b>6 944 260,00</b>	<b>6 813 489,13</b>	<b>57 788,10</b>		<b>72 982,77</b>
604	Achats de prestations de services et d'études	3 128 370,23	3 138 823,70			-10 453,47
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	154 043,93	150 036,59	3 600,00		407,34
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	4 147,78	4 147,78			
6064	Fournitures administratives	4 839,09	3 025,10			1 813,99
6066	Carburants	2 209,42	2 382,97			-173,55
6068	Autres matières et fournitures	286 608,05	249 865,15	1 000,00		35 742,90
611	Sous-traitance générale	14 287,29	20 929,28			-6 641,99
6132	Locations immobilières	759 388,26	780 072,20			-20 683,94
6135	Locations mobilières	233 212,58	258 161,53	15 000,00		-39 948,95
6137	Droits de passage et servitudes diverses, redevances	8 080,00	16 167,35			-8 087,35
614	Charges locatives et de copropriété	28 563,00	3 085,25	25 763,00		-285,25
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	6 090,12	8 807,09			-2 716,97
61558	Entretien et réparations autres biens mobiliers	25 431,61	31 545,84			-6 114,23
6156	Maintenance	204 689,53	174 659,15	1 323,46		28 706,92
6168	Primes d'assurances autres	59 626,93	59 013,57			613,36
618	Services extérieurs divers	11 230,69	18 203,00			-6 972,31
6225	Indemnités comptables et aux régisseurs					
6226	Honoraires	379 961,70	254 176,97	800,00		124 984,73
6227	Frais d'actes et de contentieux					
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires : divers					
6231	Annonces et insertions	286 556,51	287 004,65			-448,14
6236	Imprimés et catalogues	72 496,94	62 840,59	10 301,64		-645,29
6237	Publications	55 969,05	52 503,00			3 466,05
6247	Transports collectifs de personnel	334,76				334,76
6248	Transport de matériel	90 600,74	41 097,10			49 503,64
6251	Voyages et déplacements	21 220,71	19 393,15			1 827,56
62511	Défraiements	565 078,29	637 549,71			-72 471,42
62512	Hébergement	64 696,28	67 295,16			-2 598,88
62513	Voyages et déplacements	165 135,38	164 640,68			494,70
6256	Missions	3 000,00	1 624,11			1 375,89
6257	Réceptions	41 473,35	38 616,87			2 856,48
6261	Frais d'affranchissements	10 626,03	13 746,82			-3 120,79
6262	Frais de télécommunications	20 140,00	18 605,84			1 534,16
627	Services bancaires et assimilés	2 500,00	2 860,97			-360,97
6281	Concours divers (cotisations...)	10 965,00	12 112,33			-1 147,33
6282	Frais de gardiennage	74 695,00	74 694,42			0,58
6283	Frais de nettoyage des locaux	126 054,00	125 116,80			937,20
6288	Autres services extérieurs divers	8 620,00	8 190,00			430,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération		400,00			-400,00
63512	Taxes foncières	9 753,75	9 753,75			
63513	Autres impôts locaux	1 164,00	582,00			582,00
6358	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administrations)	2 400,00	1 758,66			641,34
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organis					

## SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>6 209 550,00</b>	<b>5 916 602,05</b>	<b>161 901,53</b>		<b>131 046,42</b>
621	Personnel extérieur au service	6 480,00	35,20			6 444,80
6311	Taxe sur les salaires					
6312	Taxe d'apprentissage	14 832,47	26 633,64			-11 801,17
6333	AFDAS	28 638,70	63 305,67			-34 666,97
6334	Participation des employeurs à l'effort de construction	10 100,00	17 278,00			-7 178,00
6338D	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération					
6411	Salaires, appointements, commissions de base	4 957 288,63	4 039 915,54			917 373,09
6412	Congés payés	160 231,20	231,20	161 901,53		-1 901,53
6413	Primes et gratifications					
6451	Cotisations à l'URSSAF	543 076,44	844 234,16			-301 157,72
64531	IRCANTEC - Cotisations aux caisses de retraite	86 560,00	62 882,75			23 677,25
64532	CNP - Cotisations aux caisses de retraite	32 600,00	23 698,20			8 901,80
64533	AUDIENS - Cotisations aux caisses de retraite	99 252,22	195 614,84			-96 362,62
64534	CAS Pensions civiles - Cotisations aux caisses de retraite	19 003,18	19 003,18			
64535	CNRACL - Cotisations aux caisses de retraite	3 500,00	14 150,04			-10 650,04
64536	RAFP - Cotisations aux caisses de retraite	348,24	717,60			-369,36
64541	ASSEDIC Lille	90 500,00	84 257,18			6 242,82
64542	ASSEDIC Annecy	276,71	133 791,63			-133 514,92
64581	Congés Spectacles - Cotisations aux autres organismes sociaux	447,16	218 430,50			-217 983,34
64582	DOETH - Cotisations aux autres organismes sociaux	20 505,48	20 505,00			0,48
64583	Cotisations aux autres organismes sociaux					
6471	Prestations directes - Autres charges Sociales (TR)	78 499,49	54 371,97			24 127,52
6472	Versements aux comités d'entreprise	24 300,00	29 280,73			-4 980,73
64741	FNAS - Versements aux autres oeuvres sociales	17 870,98	41 424,13			-23 553,15
64742	FCAP - Versements aux autres oeuvres sociales	5 730,00	9 955,58			-4 225,58
64751	AMEST - Médecine du travail, pharmacie	9 500,00	8 893,73			606,27
64752	CMB - Médecine du travail, pharmacie	9,10	7 991,58			-7 982,48
6478	Autres charges sociales diverses					
<b>014</b>	<b>Atténuation de produits (4)</b>					
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>81 090,00</b>	<b>25 811,88</b>	<b>30 669,05</b>		<b>24 609,07</b>
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, d	81 090,00	25 811,88	30 669,05		24 609,07
658	Charges diverses de gestion courantes					
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>		<b>13 234 900,00</b>	<b>12 755 903,06</b>	<b>250 358,68</b>		<b>228 638,26</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (5)</b>	<b>1 000,00</b>				<b>1 000,00</b>
666	Pertes de change	1 000,00				1 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>5 500,00</b>	<b>5 160,00</b>			<b>340,00</b>
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales		150,00			-150,00
6713	Dons, libéralités	80,00	380,00			-300,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	4 420,00	480,00			3 940,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	4 150,00			-3 150,00
6752	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés					
678	Autres charges exceptionnelles					
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions (d) (6)</b>					
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)</b>					
695	Impôts sur les bénéfices		-292 175,00			292 175,00
6951	Impôts sur les bénéfices		292 175,00			-292 175,00
697	Imposition forfaitaire annuelle					
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>920 354,67</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>14 161 754,67</b>	<b>12 761 063,06</b>	<b>250 358,68</b>		<b>229 978,26</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime de provisions semi-budgétaires ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, de créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.



<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	III
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement	34 500,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (8)(9)	240 315,89	240 315,89			
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés					
6811	Dotations aux amortissements sur immo. incorporelles et corporelles	240 315,89	240 315,89			
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>274 815,89</b>	<b>240 315,89</b>			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (10)					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>274 815,89</b>	<b>240 315,89</b>			
<b>TOTAL D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>14 436 570,56</b>	<b>13 001 378,95</b>	<b>250 358,68</b>		<b>229 978,26</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
---	--

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

**III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES**

III

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>Atténuation des charges (2)</b>	<b>303 313,00</b>	<b>695 247,79</b>			<b>-391 934,79</b>
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	303 313,00	61 468,79			241 844,21
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de pré		582 482,00			-582 482,00
699R	Produits - Reports en arrière des déficits		51 297,00			-51 297,00
<b>70</b>	<b>Ventes de produits fabriqués, prestations ...</b>	<b>1 829 800,00</b>	<b>1 248 957,55</b>			<b>580 842,45</b>
7061	Recettes de billetterie (prestations de services)	745 400,00	350 099,16			395 300,84
7062	Partenariat - Mécénat (prestations de services)	400 000,00	267 798,78			132 201,22
7063	Locations d'espaces (prestations de services)	30 000,00	11 154,75			18 845,25
7064	Cessions - Tournées (prestations de services)	130 900,00	79 404,30			51 495,70
7065	Coproductions (prestations de services)	483 500,00	534 919,00			-51 419,00
7066	Facturations diverses (prestations de services)	19 000,00	2 285,35			16 714,65
7071	Ventes de marchandises	1 000,00	1 310,42			-310,42
7088	Autres produits d'activité annexes (cessions d'approvisionne	20 000,00	1 985,79			18 014,21
<b>73</b>	<b>Produits issus de la fiscalité (3)</b>					
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>10 272 000,00</b>	<b>10 971 202,80</b>			<b>-699 202,80</b>
741	Contributions	7 860 000,00	7 860 000,00			
742	Subventions d'exploitations	2 061 000,00	2 061 000,00			
743	Subventions sur projets	351 000,00	469 600,80			-118 600,80
744	Aide au paiement COVID		580 602,00			-580 602,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>					
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>						
<b>(a) = 013+70+73+74+75</b>		<b>12 405 113,00</b>	<b>12 915 408,14</b>			<b>-510 295,14</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>1 000,00</b>				<b>1 000,00</b>
766	Gains de change	1 000,00				1 000,00
768	Autres produits financiers					
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>159 200,00</b>	<b>166 608,07</b>			<b>-7 408,07</b>
7713	Libéralités, Dons reçus		1 426,00			-1 426,00
7717	Dégrèvements d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices					
7718	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	5 200,00	310,80			4 889,20
772	Produits exceptionnels sur opérations sociales					
773	Mandats annulés (sur exercice antérieurs) ou atteints par la	154 000,00	164 871,27			-10 871,27
778	Autres produits exceptionnels					
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (4)</b>					
<b>79</b>	<b>TRANSFERT DE CHARGES</b>					
791	Transferts de charges d'exploitation					
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES = a+b+c+d</b>		<b>12 565 313,00</b>	<b>13 082 016,21</b>			<b>-516 703,21</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

**III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES**

III

A2

Chap/rt (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	32 523,06	32 435,02			88,04
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	32 523,06	32 435,02			88,04
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (5)					
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>32 523,06</b>	<b>32 435,02</b>			<b>88,04</b>

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b> (=Total des opérations réelles et ordres)	<b>12 597 836,06</b>	<b>13 114 451,23</b>			<b>-516 615,17</b>
---	----------------------	----------------------	--	--	--------------------

Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	1 838 734,50
---	--------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

## SECTION D' INVESTISSEMENT

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés (2)
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>76 100,00</b>	<b>74 895,84</b>		<b>1 204,16</b>
205	Logiciels, concessions, droits, brevets, licences	76 100,00	74 895,84		1 204,16
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>304 976,94</b>	<b>304 184,57</b>		<b>792,37</b>
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constru	25 697,60	16 794,44		8 903,16
2153	Installations à caractère spécifique	11 591,90	1 927,00		9 664,90
2154	Matériel industriel	128 470,65	229 921,85		-101 451,20
2155	Outilsillage industriel	102 500,00	228,33		102 271,67
216	Collections et oeuvres d'art				
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers				
2182	Matériel de transport				
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	22 216,79	27 002,24		-4 785,45
2184	Mobilier	12 000,00	15 538,49		-3 538,49
2188	Autres immobilisations corporelles	2 500,00	12 772,22		-10 272,22
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>				
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opération)</b>				
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé.) (3)				
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>381 076,94</b>	<b>379 080,41</b>		<b>1 996,53</b>

<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>				
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>				
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>				
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>				
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées à des particip.</b>				
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>10 900,00</b>	<b>840,81</b>		<b>10 059,19</b>
275	Cautions et dépôts versés (dépenses)	900,00	840,81		59,19
		10 000,00			10 000,00
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>				
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>10 900,00</b>	<b>840,81</b>		<b>10 059,19</b>

	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (4)				
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>					

<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>391 976,94</b>	<b>379 921,22</b>		<b>12 055,72</b>
-----------------------------------	-------------------	-------------------	--	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

**III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES**

!!!

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre transfert entre sections (5)</b>	<b>32 523,06</b>	<b>32 435,02</b>		<b>88,04</b>
1391	Subvention d'investissement État et Et. nationaux inscrites au c	32 523,06	32 435,02		88,04
15182	Reprise sur provision				
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (6)</b>				
	<b>Charges transférées</b>				
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (7)</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>32 523,06</b>	<b>32 435,02</b>		<b>88,04</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>424 500,00</b>	<b>412 356,24</b>		<b>12 143,76</b>
---	--	-------------------	-------------------	--	------------------

<b>Pour information</b>	
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	<b>17 941,34</b>

5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

**III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES**

III

B2

Chap/rt (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés (2)
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>150 000,00</b>	<b>149 662,69</b>		<b>337,31</b>
1311	Subventions d'équipement État et établissement nationaux	150 000,00	149 662,69		337,31
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées(hors 165)</b>				
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>				
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>				
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>150 000,00</b>	<b>149 662,69</b>		<b>337,31</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>17 941,34</b>	<b>17 941,34</b>		
<b>1068</b>	<b>Autres Réserves</b>	<b>17 941,34</b>	<b>17 941,34</b>		
1068	Réserves				
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>				
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>				
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>				
275R	Cautions et dépôts versés (recettes)				
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>				
<b>Total des recettes financières</b>		<b>17 941,34</b>	<b>17 941,34</b>		
	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (3)				
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>					
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>167 941,34</b>	<b>167 604,03</b>		<b>337,31</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

**III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES**

III

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés (2)
021	Virement de la section d'exploitation	34 500,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4) (5)	240 000,00	240 315,89		-315,89
2135R	Installations générales, agencements, aménagements des constructions (Recettes)				
2153R	Installations à caractère spécifique (Recettes)				
2182R	Matériel de transport (Recettes)				
2183R	Matériel de bureau et matériel informatique (Recettes)				
2184R	Mobilier (Recettes)				
2188R	Autres immobilisations corporelles (Recettes)				
2805	Op. d'ordre Invest - Amort. Conces. et D	20 000,00	10 279,98		9 720,02
28135	Op d'ordre - Amort Instal. Générales	28 000,00	17 754,43		10 245,57
28153	Op.d'ordre - Amort des installations	30 000,00	27 107,01		2 892,99
28154	Op.d'ordre - Amort des matériels	95 000,00	97 940,95		-2 940,95
28155	Op.d'ordre - Amort des outillages industriels	3 000,00	1 705,49		1 294,51
28181	Op.d'ordre - Amort des Installations générales, agencements et aménagements dive	1 000,00	161,31		838,69
28182	Op.d'ordre - Amort des matériels de tra	3 000,00	6 090,94		-3 090,94
28183	Op.d'ordre - Amort des matériels de bur	28 000,00	29 283,22		-1 283,22
28184	Op.d'ordre - Amort des matériels	20 000,00	38 543,51		-18 543,51
28188	Op.d'ordre - Amort Autres	12 000,00	11 449,05		550,95
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D' EXPLOITATION</b>		<b>274 500,00</b>	<b>240 315,89</b>		<b>-315,89</b>
041	Opérations patrimoniales (6)				
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>274 500,00</b>	<b>240 315,89</b>		<b>-315,89</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)</b>		<b>442 441,34</b>	<b>407 919,92</b>		<b>21,42</b>

**Pour information****R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1**

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

## IV - ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

## METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

## A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b>  Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.232.1-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

Voir page suivante



# OPÉRA DE LILLE

## DURÉES D'AMORTISSEMENT

Catégorie de biens	Durée
Logiciels informatiques	2 à 5 ans
Droits, brevets, licences,...	Période de validité du brevet, à défaut, 5 ans
Matériels informatiques	2 à 5 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Véhicules	4 à 5 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Coffres-forts	20 ans
Matériel scénique	5 à 10 ans
Equipement d'atelier	15 ans
Autre matériel	5 à 10 ans
Outils	5 à 10 ans
Cablâges techniques	15 ans
Appareils de levage - ascenseurs	15 à 25 ans
Aménagement scénique	10 à 20 ans
Installations et appareils de chauffage	20 à 30 ans
Equipement des cuisines	10 ans
Autres agencements et aménagements divers	15 ans
Electricité	15 à 25 ans
Plomberie, canalisations	25 ans
Revêtements de sol	7 à 12 ans
Protection incendie	20 ans

## SEUIL UNITAIRE

Seuil unitaire en-deça duquel les immobilisations sont amorties sur 1 an : **500 € HT**

## IV - ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

## EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A4.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP+BS+DM)	Réalisations (hors RAR)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B</b>			
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)</b>		
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros		
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1678	Dépôts et cautionnements reçus		
1681	Autres emprunts et dettes		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>			
<b>10</b>	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
<b>10</b>	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
<b>139</b>	Subv invest transférées au compte de résultat		
<b>020</b>	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice (N-1)	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	Total
Dépenses à couvrir par des ressources propres			17 941,34	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES</b>	<b>A8.1</b>
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES</b>	<b>A8.2</b>

**A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition		<b>Voir page suivante</b>		
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>				

**A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>							





**ÉTATS DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2021**

Compte	Date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Cumul des amortissements	Durée d'amort.	Valeur nette comptable
2153	03/05/2005	Matériel antichute et cable]	4 724,00	4 724,00	7	0,00
2153	29/06/2005	Climatiseur]	3 577,00	3 577,00	7	0,00
2184	29/09/2005	Etagères local autocom]	648,31	648,31	10	0,00
2153	28/09/2005	Cyclo (écran pour projection)]	1 187,00	1 187,00	7	0,00
2153	10/10/2005	Projecteur lumière HMI 4KW]	11 992,72	11 992,72	7	0,00
205	10/10/2005	AutoCAD 2006 CD FR (Technique)]	3 890,00	3 890,00	2	0,00
2184	02/11/2005	Armoires pour la Direction Administrative et Financière]	340,00	340,00	10	0,00
2184	02/11/2005	Armoires pour la Direction Administrative et Financière]	340,00	340,00	10	0,00
2135	03/11/2005	Lot de plaquettes en laiton pour fauteuils de la grande salle]	63,45	63,45	15	0,00
2153	31/10/2005	Marchepieds et transpalette]	1 009,40	1 009,40	7	0,00
2188	10/11/2005	Réfrigérateur pour le service communication]	333,61	333,61	10	0,00
2188	11/11/2005	Gazinière pour la cantine]	423,20	423,20	10	0,00
2135	02/12/2005	Passerelle d'accès aux motorisations]	4 162,00	4 162,00	15	0,00
2153	02/12/2005	Poutre en aluminium triangulaire série lourd]	3 537,00	3 537,00	7	0,00
2153	13/12/2005	Climatiseur local batteries]	2 598,00	2 598,00	15	0,00
2184	28/12/2005	Banquettes pour déambulateur, partie publique]	4 620,00	4 620,00	10	0,00
2188	10/12/2005	Banquettes pour déambulateurs]	9,24	9,24	10	0,00
2153	21/12/2005	Matériel lumière]	2 069,76	2 069,76	7	0,00
2135	10/12/2005	Mobilier de bureau]	1 115,00	1 115,00	10	0,00
2188	11/12/2005	Matériel electro-ménager pour l'aménagement du bar]	3 212,26	3 212,26	10	0,00
2135	30/12/2005	Armoire positive ventilée (réfrigérateur)]	610,90	610,90	10	0,00
2135	10/12/2005	Mobilier de bureau]	145,00	145,00	10	0,00
2188	10/12/2005	Caisson de bureau]	215,00	215,00	10	0,00
205	26/05/2006	RATT 2005 Achat de licence autocad (technique)]	1 144,75	1 144,75	2	0,00
205	26/05/2006	RATT 2005 Achat de licence autocad (technique)]	1 144,75	1 144,75	2	0,00
2188	26/05/2006	Facture 060605 BC 3319 RATT 2005 Achat de matériel audio pr diffusion en salle]	1 707,65	1 707,65	7	0,00
2153	26/05/2006	F060604 BC3320 RATT 2005 Achat de matériel de sonorisation pr diffusion en salle]	935,00	935,00	7	0,00
2153	26/05/2006	F060604 BC3320 RATT 2005 Achat de matériel de sonorisation pr diffusion en salle]	935,00	935,00	7	0,00
2153	26/05/2006	F060604 BC3320 RATT 2005 Achat de matériel de sonorisation pr diffusion en salle]	935,00	935,00	7	0,00
2153	26/05/2006	F060604 BC3320 RATT 2005 Achat de matériel de sonorisation pr diffusion en salle]	935,00	935,00	7	0,00
2153	26/05/2006	F060604 BC3320 RATT 2005 Achat de matériel de sonorisation pr diffusion en salle]	892,50	892,50	7	0,00
2153	26/05/2006	F060604 BC3320 RATT 2005 Achat de matériel de sonorisation pr diffusion en salle]	892,50	892,50	7	0,00
2153	26/05/2006	RATT 2005 achat de projecteur motorisés pour la lumière de face en salle]	580,85	580,85	7	0,00
2153	26/05/2006	RATT 2005 achat de projecteur motorisés pour la lumière de face en salle]	580,85	580,85	7	0,00
2153	26/05/2006	RATT 2005 achat de projecteur motorisés pour la lumière de face en salle]	580,85	580,85	7	0,00
2153	26/05/2006	RATT 2005 achat de projecteur motorisés pour la lumière de face en salle]	580,85	580,85	7	0,00
2153	26/05/2006	RATT 2005 achat de projecteur motorisés pour la lumière de face en salle]	580,85	580,85	7	0,00
2153	26/05/2006	RATT 2005 achat de projecteur motorisés pour la lumière de face en salle]	580,85	580,85	7	0,00
2153	26/05/2006	RATT 2005 achat de projecteur motorisés pour la lumière de face en salle]	580,85	580,85	7	0,00
2153	26/05/2006	RATT 2005 achat de projecteur motorisés pour la lumière de face en salle]	5146,95	5 146,95	7	0,00
2153	26/05/2006	RATT 2005 achat de projecteur motorisés pour la lumière de face en salle]	5 146,95	5 146,95	7	0,00
2153	26/05/2006	RATT 2005 achat de projecteur motorisés pour la lumière de face en salle]	5 146,95	5 146,95	7	0,00
2153	26/05/2006	RATT 2005 achat de projecteur motorisés pour la lumière de face en salle]	5 146,95	5 146,95	7	0,00
2153	26/05/2006	RATT 2005 achat de projecteur motorisés pour la lumière de face en salle]	39,60	39,60	7	0,00
2153	26/05/2006	RATT 2005 achat de projecteur motorisés pour la lumière de face en salle]	39,60	39,60	7	0,00
2153	26/05/2006	RATT 2005 achat de projecteur motorisés pour la lumière de face en salle]	39,60	39,60	7	0,00
2153	26/05/2006	RATT 2005 achat de projecteur motorisés pour la lumière de face en salle]	39,60	39,60	7	0,00
2153	26/05/2006	RATT 2005 achat de projecteur motorisés pour la lumière de face en salle]	39,60	39,60	7	0,00
2153	26/05/2006	RATT 2005 achat de projecteur motorisés pour la lumière de face en salle]	39,60	39,60	7	0,00
2153	26/05/2006	RATT 2005 achat de projecteur motorisés pour la lumière de face en salle]	850,00	850,00	7	0,00
2135	28/06/2006	Fact 606147 bc 453 Installation d'un climatiseur loge maquillage]	1 962,00	1 962,00	10	0,00
2153	12/09/2006	Fact 501638851 du 27/07/06 Changement Autocom et instalation DECT]	27 050,00	27 050,00	7	0,00
2153	18/09/2006	Fact 06/136 bc 1878 Modification Billetterie]	2 922,61	2 922,61	10	0,00
2153	21/09/2006	Déplacement pose de fixations pour projecteur dans le foyer]	32,18	32,18	7	0,00
2153	21/09/2006	Prestation pose de fixations pour projecteur dans le foyer]	900,53	900,53	7	0,00
2153	21/09/2006	Matériels pose de fixations pour projecteur dans le foyer]	64,50	64,50	7	0,00
2153	21/09/2006	Matériaux pose de fixations pour projecteur dans le foyer]	239,59	239,59	7	0,00
2135	12/10/2006	Fact 262221 bc 2905 Réfrigérateur pour le Café]	910,00	910,00	10	0,00
2153	12/10/2006	Fact 262220 bc 2898 Lave-verres pour le Café]	1 592,00	1 592,00	10	0,00
2153	26/10/2006	Console de mixage numérique pour le son]	19 147,50	19 147,50	7	0,00
2153	26/10/2006	console numérique pour le son bandeau de bargra]	1 170,15	1 170,15	7	0,00
2153	26/10/2006	Carte d'extension pour console numérique pour le son]	530,10	530,10	7	0,00
2153	26/10/2006	carte d'extension console numérique pour le son]	502,35	502,35	7	0,00
2153	26/10/2006	Pré-amplificateur pour console numérique pour le son]	2 170,67	2 170,67	7	0,00
2153	26/10/2006	Carte d'extension pour console numérique pour le son]	593,73	593,73	7	0,00
2153	26/10/2006	Flight pour console numérique pour le son]	945,00	945,00	7	0,00
2154	09/11/2006	Equipement de base installation dispositif d'éclairage pour concerts grand foyer]	2 635,00	2 635,00	7	0,00
2154	09/11/2006	Equipement de base installation dispositif d'éclairage pour concerts grand foyer]	2 635,00	2 635,00	7	0,00
2154	09/11/2006	Filter pour pixelpar installation dispositif d'éclairage pour concerts grand foyer]	55,00	55,00	7	0,00
2154	09/11/2006	Filter pour pixelpar installation dispositif d'éclairage pour concerts grand foyer]	55,00	55,00	7	0,00
2154	09/11/2006	Convertisseur ethernet installation dispositif d'éclairage pour concerts grand foyer]	1 127,10	1 127,10	7	0,00
2154	09/11/2006	Convertisseur ethernet installation dispositif d'éclairage pour concerts grand foyer]	1 127,10	1 127,10	7	0,00
2154	09/11/2006	Convertisseur ethernet installation dispositif d'éclairage pour concerts grand foyer]	1 127,10	1 127,10	7	0,00
2154	09/11/2006	Convertisseur ethernet installation dispositif d'éclairage pour concerts grand foyer]	1 127,10	1 127,10	7	0,00
2154	09/11/2006	Module de commande et enregistrement installation dispositif d'éclairage pour concerts grand foyer]	660,00	660,00	7	0,00
2154	09/11/2006	Boite de commande télécommande installation dispositif d'éclairage pour concerts grand foyer]	230,00	230,00	7	0,00
2154	09/11/2006	Switcher installation dispositif d'éclairage pour concerts grand foyer]	267,75	267,75	7	0,00
2154	09/11/2006	Switcher installation dispositif d'éclairage pour concerts grand foyer]	267,75	267,75	7	24
2154	09/11/2006	Switcher installation dispositif d'éclairage pour concerts grand foyer]	267,75	267,75	7	0,00

ÉTATS DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2021

Compte	Date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Cumul des amortissements	Durée d'amort.	Valeur nette comptable
2154	09/11/2006	Switcher installation dispositif d'éclairage pour concerts grand foyer	267,75	267,75	7	0,00
2154	09/11/2006	Source four elingue lampe installation dispositif d'éclairage pour concerts grand foyer	275,68	275,68	7	0,00
2154	09/11/2006	Source four elingue lampe installation dispositif d'éclairage pour concerts grand foyer	275,68	275,68	7	0,00
2154	09/11/2006	Source four elingue lampe installation dispositif d'éclairage pour concerts grand foyer	275,68	275,68	7	0,00
2154	09/11/2006	Source four elingue lampe installation dispositif d'éclairage pour concerts grand foyer	275,68	275,68	7	0,00
2154	09/11/2006	Gradateur installation dispositif d'éclairage pour concerts grand foyer	198,00	198,00	7	0,00
2154	09/11/2006	Gradateur installation dispositif d'éclairage pour concerts grand foyer	198,00	198,00	7	0,00
2154	09/11/2006	Gradateur installation dispositif d'éclairage pour concerts grand foyer	198,00	198,00	7	0,00
2154	09/11/2006	Gradateur installation dispositif d'éclairage pour concerts grand foyer	198,00	198,00	7	0,00
2154	09/11/2006	Forfait installation dispositif d'éclairage pour concerts grand foyer	360,00	360,00	7	0,00
2135	28/11/2006	Remplacement des portes de la billetterie	1 697,88	1 697,88	15	0,00
2135	28/11/2006	Remplacement des portes de la billetterie	1 697,88	1 697,88	15	0,00
2135	28/11/2006	Remplacement des portes de la billetterie	1 697,88	1 697,88	15	0,00
2153	05/12/2006	Tour échafaudage roulante	4 764,00	3 573,00	20	1 191,00
2153	13/12/2006	Chariot mobile	1 489,00	1 120,63	20	368,37
2153	13/12/2006	Chariot mobile	1 489,00	1 120,63	20	368,37
2153	13/12/2006	Chariot mobile	1 489,00	1 120,63	20	368,37
2153	13/12/2006	Chariot mobile	1 489,00	1 120,63	20	368,37
2153	18/12/2006	Achat de machines pour l'atelier couture	2 655,00	2 655,00	15	0,00
2153	26/12/2006	chariot à roulette pour chaise pliante	221,24	221,24	10	0,00
2153	26/12/2006	chariot à roulette pour chaise pliante	221,24	221,24	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2153	26/12/2006	chaise pliante	66,22	66,22	10	0,00
2188	26/12/2006	piano droit	2 735,62	2 735,62	10	0,00
2135	26/12/2006	installation électrique future cuisine	9 320,65	9 320,65	15	0,00
2153	26/12/2006	console numérique pour le son préampli	1 552,00	1 552,00	10	0,00
2153	26/12/2006	console numérique pour le son préampli	1 552,00	1 552,00	10	0,00
2153	29/12/2006	Achat de matériel couture surjeteuse	1 500,00	1 500,00	15	0,00
2153	29/12/2006	Matériel pour l'atelier couture	1 985,00	1 985,00	15	0,00
2153	29/12/2006	Matériel pour l'atelier couture	1 985,00	1 985,00	15	0,00
2153	29/12/2006	Extention détection incendie au S2 38-39-40	4 324,00	4 324,00	15	0,00
2154	09/01/2007	Materiel cuisine	16 879,60	16 879,60	10	0,00
2154	30/01/2007	Palans à chaîne 250kg pour levage	2 228,50	1 671,45	20	557,05
2154	30/01/2007	Palans à chaîne 250kg pour levage	2 228,50	1 671,45	20	557,05
2154	30/01/2007	Palans à chaîne 250kg pour levage	2 228,50	1 671,45	20	557,05
2154	30/01/2007	Palans à chaîne 250kg pour levage	2 228,50	1 671,45	20	557,05
2135	30/01/2007	Fact du 14/06/06 Travaux de réfection pour les locaux S2-38 ; S2-39 ; S2-40	19 002,11	19 002,11	15	0,00
2153	04/04/2007	Monobrosse	1 203,18	1 203,18	7	0,00
2153	04/04/2007	Kit aspiration	514,10	514,10	7	25
2184	04/04/2007	Fauteuil COSMOS cuir vachette rouge	1 023,41	1 023,41	10	0,00

## ÉTATS DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2021

Compte	Date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Cumul des amortissements	Durée d'amort.	Valeur nette comptable
2184	04/04/2007	Fauteuil COSMOS cuir vachette rouge	1 023,41	1 023,41	10	0,00
2184	04/04/2007	Canapé COSMOS cuir vachette rouge	1 948,16	1 948,16	10	0,00
2184	04/04/2007	Pouf cuir vachette rouge	250,83	250,83	10	0,00
2184	04/04/2007	Pouf cuir vachette rouge	250,83	250,83	10	0,00
2184	04/04/2007	Pouf cuir vachette rouge	250,83	250,83	10	0,00
2184	04/04/2007	Pouf cuir vachette rouge	250,83	250,83	10	0,00
2184	04/04/2007	Bout de canapé verre laqué	845,73	845,73	10	0,00
2184	04/04/2007	Mange debout acier inox	465,00	465,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Mange debout acier inox	465,00	465,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Bout de canapé acier inox	390,00	390,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Bout de canapé acier inox	390,00	390,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Tabouret de bar assise cuir	410,00	410,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Tabouret de bar assise cuir	410,00	410,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Tabouret de bar assise cuir	410,00	410,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Tabouret de bar assise cuir	410,00	410,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Tabouret de bar assise cuir	410,00	410,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Tabouret de bar assise cuir	410,00	410,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Tabouret de bar assise cuir	410,00	410,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Tabouret de bar assise cuir	410,00	410,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Tabouret de bar assise cuir	410,00	410,00	10	0,00
205	04/04/2007	Adjonction d'une licence 10 utilisateurs mobile DECT	424,00	424,00	2	0,00
2184	04/04/2007	Tabouret rond en hêtre	282,18	282,18	10	0,00
2184	04/04/2007	Coussins pour les fauteuils de parterre	88,00	88,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Coussins pour les fauteuils de parterre	88,00	88,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Coussins pour les fauteuils de parterre	88,00	88,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Coussins pour les fauteuils de parterre	88,00	88,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Coussins pour les fauteuils de parterre	88,00	88,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Coussins pour les fauteuils de parterre	88,00	88,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Coussins pour les fauteuils de parterre	88,00	88,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Coussins pour les fauteuils de parterre	88,00	88,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Coussins pour les fauteuils de parterre	88,00	88,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Coussins pour les fauteuils de parterre	88,00	88,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Coussins pour les fauteuils de parterre	88,00	88,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Coussins pour les fauteuils de parterre	88,00	88,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Coussins pour les fauteuils de parterre	88,00	88,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Coussins pour les fauteuils de parterre	88,00	88,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Coussins pour les fauteuils de parterre	88,00	88,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Coussins pour les fauteuils de parterre	88,00	88,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Coussins pour les fauteuils de parterre	88,00	88,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Coussins pour les fauteuils de parterre	88,00	88,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Coussins pour les fauteuils de parterre	88,00	88,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Coussins pour les fauteuils de parterre	88,00	88,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Coussins pour les fauteuils de parterre	88,00	88,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Coussins pour les fauteuils de parterre	88,00	88,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Coussins pour les fauteuils de parterre	88,00	88,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Coussins pour les fauteuils de parterre	88,00	88,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Coussins pour les fauteuils de parterre	88,00	88,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Coussins pour les fauteuils de parterre	88,00	88,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Banquette 6 pieds en hêtre velours rouge	795,00	795,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Banquette 6 pieds en hêtre velours rouge	795,00	795,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Banquette 6 pieds en hêtre velours rouge	795,00	795,00	10	0,00
2184	04/04/2007	Banquette 6 pieds en hêtre velours rouge	795,00	795,00	10	0,00
2154	05/04/2007	Rack d'amplification + processeur+câblage	3 582,88	3 582,88	7	0,00
2154	05/04/2007	Acoustics-2 enceintes 2 voies active/passive + flight case	3 850,20	3 850,20	7	0,00
2154	05/04/2007	Table chauffante, aspirante, 2 jéannette, potence éclairage & suspente fer]	2 515,47	2 515,47	7	0,00
2154	05/04/2007	générateur vapeur 2 sorties, alimentation automatique sur réservoir d'eau]	1 035,45	1 035,45	7	0,00
2154	05/04/2007	chaise d'atelier]	77,45	77,45	7	0,00
2154	05/04/2007	chaise d'atelier]	77,45	77,45	7	0,00
2154	05/04/2007	chaise d'atelier]	77,45	77,45	7	0,00
2154	05/04/2007	chaise d'atelier]	77,45	77,45	7	0,00
2154	05/04/2007	chaise d'atelier]	77,45	77,45	7	0,00
2154	05/04/2007	chaise d'atelier]	77,45	77,45	7	0,00
2135	05/04/2007	Chauffage ventilation Hotte cuisine : Raccord extraction et ventilation zoneS2-38, S2-39, S2-40]	2 283,00	2 130,80	15	152,20
2135	05/04/2007	Chauffage ventilation, Soufflage : Raccord extraction et ventilation zoneS2-38, S2-39, S2-40]	2 572,00	2 400,58	15	171,42
2135	05/04/2007	Plomberie, Zone cuisson : Raccord extraction et ventilation zoneS2-38, S2-39, S2-40]	694,00	647,78	15	46,22
2153	26/04/2007	Podium de 20 m²]	2 894,00	2 701,02	15	192,98
2153	21/05/2007	coffret d'alimentation électrique pour les Car-régie]	1 845,63	1 845,63	5	0,00
2153	12/06/2007	Support de sol AUDIPACK sur roulettes : pieds pour les écrans plasma]	1 030,00	1 030,00	7	0,00
2153	12/06/2007	Support de sol AUDIPACK sur roulettes : pieds pour les écrans plasma]	1 030,00	1 030,00	7	0,00
2184	28/06/2007	tabouret réglable en hauteur de clavécin]	727,43	727,43	10	0,00
2154	09/07/2007	Fly case 19" 16U sur roulettes équipé de 5 blocs gradateurs]	7 529,40	7 529,40	7	0,00
2135	16/07/2007	Restructuration cuisine:plafond,ratissage,ponçage,impression,finition 2 cches glycéro mate 58m²]	638,00	595,42	15 26	42,58



**ÉTATS DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2021**

Compte	Date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Cumul des amortissements	Durée d'amort.	Valeur nette comptable
2135	16/07/2007	Restructuration de la cuisine: Murs,ratissage,ponçage,impression, finition 2 cches glycéro satin 98m²	1 372,00	1 280,58	15	91,42
2135	16/07/2007	Restructuration cuisine :Boiseries peintes,rebouchage,ponçage impression 2 cches glycéro satin 16m²	272,00	253,82	15	18,18
2135	16/07/2007	Restructuration cuisine :tuyaux cuivre,lavage,1 couche de fixateur,2 couches glycéro satin	150,00	140,00	15	10,00
2135	16/07/2007	Restructuration cuisine :divers,protection diverses,évacuation des gravois et sujétions diverses	110,00	102,62	15	7,38
2153	08/10/2007	Achat de matériel pour aménagement scène	4 123,00	3 848,18	15	274,82
2184	08/10/2007	Element de rayonnage Armoires de Sécurité pr stockage produits à risques.	361,00	361,00	10	0,00
2184	08/10/2007	Elément suivant rayonnage Armoires de Sécurité pr stockage produits à risques.	349,00	349,00	10	0,00
2184	08/10/2007	Elément suivant rayonnage Armoires de Sécurité pr stockage produits à risques.	349,00	349,00	10	0,00
2184	08/10/2007	Armoires de Grande Sécurité 250Litres, pr stockage produits à risques.	2 122,00	2 122,00	10	0,00
2184	08/10/2007	Armoires de Grande Sécurité 105Litres, pr stockage produits à risques.	1 548,00	1 548,00	10	0,00
2184	09/10/2007	plan compact Mobilier de bureau	200,83	200,83	10	0,00
2184	09/10/2007	plan compact Mobilier de bureau	200,83	200,83	10	0,00
2184	09/10/2007	plan compact Mobilier de bureau	200,83	200,83	10	0,00
2184	09/10/2007	plan compact Mobilier de bureau	200,83	200,83	10	0,00
2184	09/10/2007	plan compact Mobilier de bureau	200,82	200,82	10	0,00
2184	09/10/2007	caisson Mobilier de bureau	217,15	217,15	10	0,00
2184	09/10/2007	caisson Mobilier de bureau	217,15	217,15	10	0,00
2184	09/10/2007	caisson Mobilier de bureau	217,15	217,15	10	0,00
2184	09/10/2007	caisson Mobilier de bureau	217,15	217,15	10	0,00
2184	09/10/2007	caisson Mobilier de bureau	217,15	217,15	10	0,00
2184	09/10/2007	caisson mobile Mobilier de bureau	130,29	130,29	10	0,00
2184	09/10/2007	caisson mobile Mobilier de bureau	130,29	130,29	10	0,00
2184	09/10/2007	Armoire Mobilier de bureau	236,34	236,34	10	0,00
2184	09/10/2007	Armoire Mobilier de bureau	236,34	236,34	10	0,00
2184	09/10/2007	Armoire Mobilier de bureau	236,34	236,34	10	0,00
2184	09/10/2007	Armoire Mobilier de bureau	236,34	236,34	10	0,00
2184	09/10/2007	Armoire Mobilier de bureau	236,34	236,34	10	0,00
2184	09/10/2007	Table ronde Mobilier de bureau	144,43	144,43	10	0,00
2184	09/10/2007	Table ronde Mobilier de bureau	144,43	144,43	10	0,00
2184	09/10/2007	Armoire Mobilier de bureau	236,34	236,34	10	0,00
2184	09/10/2007	Fauteuil de travail Mobilier de bureau	283,81	283,81	10	0,00
2184	09/10/2007	Fauteuil de travail Mobilier de bureau	283,81	283,81	10	0,00
2184	09/10/2007	Fauteuil de travail Mobilier de bureau	283,81	283,81	10	0,00
2184	09/10/2007	Fauteuil de travail Mobilier de bureau	283,81	283,81	10	0,00
2184	09/10/2007	Fauteuil de travail Mobilier de bureau	283,81	283,81	10	0,00
2153	10/10/2007	Embase Achat de barres de danse	340,00	317,38	15	22,62
2153	10/10/2007	Embase Achat de barres de danse	340,00	317,38	15	22,62
2153	10/10/2007	Embase Achat de barres de danse	340,00	317,38	15	22,62
2153	10/10/2007	Embase Achat de barres de danse	340,00	317,38	15	22,62
2153	10/10/2007	Perches en bois Achat de barres de danse	58,00	54,18	15	3,82
2153	10/10/2007	Perches en bois Achat de barres de danse	58,00	54,18	15	3,82
2153	10/10/2007	Perches en bois Achat de barres de danse	58,00	54,18	15	3,82
2153	10/10/2007	Perches en bois Achat de barres de danse	58,00	54,18	15	3,82
2153	10/10/2007	Perches en bois Achat de barres de danse	58,00	54,18	15	3,82
2153	10/10/2007	Perches en bois Achat de barres de danse	58,00	54,18	15	3,82
2153	10/10/2007	Perches en bois Achat de barres de danse	58,00	54,18	15	3,82
2135	11/10/2007	Déplacement	88,08	82,18	15	5,90
2135	11/10/2007	prestation	3 580,96	3 342,22	15	238,74
2135	11/10/2007	matériaux	4 567,17	4 262,72	15	304,45
2135	11/10/2007	nacelle	826,00	770,98	15	55,02
2153	25/10/2007	SOMMER CABLE-Sysboxx 19" 48XLR in&out multipaire pour le câblage Son de la grande salle	1 687,05	1 687,05	5	0,00
2153	25/10/2007	SOMMER CABLE-Multipaire audio 48 LK150 male vers femelle pour le câblage Son de la grande salle	1 267,19	1 267,19	5	0,00
2153	25/10/2007	SOMMER CABLE-Multipaire audio 48 LK150 male vers femelle pour le câblage Son de la grande salle	2 620,06	2 620,06	5	0,00
2153	25/10/2007	SOMMER CABLE-Epanoui 48 paires vers 48XLR male de 2M pour le câblage Son de la grande salle	1 106,46	1 106,46	5	0,00
205	29/10/2007	logiciel CPWIN Module agence comptable	3 000,00	3 000,00	2	0,00
2153	28/11/2007	Caisson de filtration acier	1 183,00	1 183,00	7	0,00
2153	28/11/2007	Caisson de filtration acier	1 183,00	1 183,00	7	0,00
2153	28/11/2007	Kit de raccordement pour caisson	137,00	137,00	7	0,00
2153	28/11/2007	Kit de raccordement pour caisson	137,00	137,00	7	0,00
2153	03/12/2007	tablette de fond de fourneau 2000x150	410,00	410,00	10	0,00
2153	03/12/2007	Fact 15056 BC 3369 remplacement d'une armoire de gradateurs fixes	16 098,00	16 098,00	10	0,00
2154	03/12/2007	Conteneur 40' dry high cube neuf N°HCSU 490079/0 + aménagement	4 026,00	4 026,00	7	0,00
2135	26/12/2007	Travaux électriques atelier + bar	6 502,36	6 068,86	15	433,50
2183	26/12/2007	Imprimante HP Q7546A Laserjet 5200dtn N&B recto/verso A3	2 411,12	2 411,12	5	0,00
205	28/12/2007	mise à jour licences autocad 2007 vers 2008	1 450,00	1 450,00	2	0,00
2153	16/01/2008	RATT 2007 Achat d'un variateur de porteuse	4 061,16	4 061,16	5	0,00
2153	16/01/2008	RATT 2007 Achat d'un variateur de porteuse	4 311,16	4 311,16	5	0,00
205	16/01/2008	RATT 2007 Licence Module Interface GHS / CPWIN	1 980,00	1 980,00	2	0,00
2135	01/02/2008	Achat de rideaux toile pour agencement atelier	680,00	589,29	15	90,71
2135	01/02/2008	Achat de rideaux toile pour agencement atelier	680,00	589,29	15	90,71
2154	09/07/2008	achat de cannes pour les accroches des projecteurs motorisés en salle	8 125,50	8 125,50	7	0,00



**ÉTATS DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2021**

Compte	Date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Cumul des amortissements	Durée d'amort.	Valeur nette comptable
2184	19/11/2009	Achat d'une table bouts de canapés/vert laqué	790,14	790,14	10	0,00
2154	15/12/2009	Patiences pour rideaux système de rails TRUMPF	2 772,34	2 772,34	7	0,00
2154	15/12/2009	Patiences pour rideaux système de rails TRUMPF	2 772,33	2 772,33	7	0,00
2154	15/12/2009	Patiences pour rideaux système de rails TRUMPF	2 772,33	2 772,33	7	0,00
2154	05/01/2010	Achat Moniteur vidéo et support	483,57	483,57	7	0,00
2154	05/01/2010	Achat Moniteur vidéo et support	483,57	483,57	7	0,00
2154	13/01/2010	Achat Moniteur vidéo et support	31,07	31,07	7	0,00
2154	13/01/2010	Achat Moniteur vidéo et support	31,08	31,08	7	0,00
2154	07/01/2010	Achat d'un conteneur 40' High Cube	4 146,00	4 146,00	10	0,00
2153	07/01/2010	Travaux électrique de mise en conformité	1 527,90	1 527,90	7	0,00
2153	07/01/2010	aménagement buanderie	3 298,48	2 638,80	7	659,68
2135	13/01/2010	Travaux de plomberie à la buanderie 5ème étage	424,00	339,24	15	84,76
2154	13/01/2010	Achat de chariots pour les tables élévatrices	1 855,00	1 113,00	20	742,00
2154	13/01/2010	Achat de chariots pour les tables élévatrices	1 855,00	1 113,00	20	742,00
2184	13/01/2010	armoire haute 1 porte	1 520,00	1 520,00	10	0,00
2184	13/01/2010	caisson de filtration acier	1 278,00	1 278,00	10	0,00
205	31/12/2010	Logiciel IMAC	2 506,69	2 506,69	2	0,00
205	31/12/2010	Logiciel IMAC	261,71	261,71	2	0,00
2154	03/02/2010	Système d'aspiration atelier couture	1 442,10	1 442,10	7	0,00
2184	29/01/2010	2 Armoire cuisine	1 780,00	1 780,00	10	0,00
2154	23/02/2010	Achats de 10 projecteurs lumière	6 408,00	6 408,00	7	0,00
2184	28/04/2010	Chaises Starck	2 648,64	2 648,64	10	0,00
2154	30/06/2010	Achat machine à laver atelier couture	1 141,30	1 141,30	7	0,00
2135	23/07/2010	Remise en peinture	3 498,43	2 565,53	15	932,90
2154	06/07/2010	fourniture et pose de boitiers audio et réseau	4 752,71	4 752,71	7	0,00
2135	18/06/2010	Porte piétonne entrée des artiste	10 350,00	7 590,00	15	2 760,00
2135	23/09/2010	Alimentation Porte piétonne entrée des artiste	674,97	495,00	15	179,97
2184	19/10/2010	Achat d'un fauteuil de bureau	715,32	715,32	10	0,00
2135	25/10/2010	Réalisation de panneaux de signalisation	9 720,70	7 128,55	15	2 592,15
2135	28/09/2010	Pose d'un récepteur nice et télécommande	370,00	271,37	15	98,63
2154	15/11/2010	Achats de 3 conteneurs	14 010,00	10 274,00	15	3 736,00
205	31/12/2010	Montage vidéo COM/RP Premiere pro CS5	852,01	852,01	2	0,00
2135	31/12/2010	Modification de l'éclairage de la grande salle	599,00	439,23	15	159,77
2154	31/12/2010	10 Boîtier switch réseau lumière	6 274,50	6 274,50	7	0,00
2154	22/02/2011	Fact 100302 bc 96 Poutres série 300 triangulaire	1 313,00	1 313,00	5	0,00
2184	21/03/2011	Achat d'une armoire à rideaux pour le bureau des régisseurs	389,00	389,00	10	0,00
2184	17/06/2011	Achat d'une armoire à rideaux pour les bureaux	555,00	555,00	10	0,00
205	07/07/2011	Mac box set (mise à jour Mac dfeve)	107,86	107,86	2	0,00
2154	12/07/2011	portable toshiba ML	691,75	691,75	5	0,00
2135	09/09/2011	Refecion du sol foyer des musiciens	3 263,82	2 175,90	15	1 087,92
205	26/09/2011	Extension version réseau sPAIEctacle Diva 4 postes (licence supplémentaire)	800,00	800,00	2	0,00
2135	12/09/2011	Serrures automatiques niveau scène	4 934,50	4 934,50	7	0,00
2135	11/05/2011	serrure automatique loges artistes	493,45	493,45	7	0,00
2135	11/10/2011	modification eclaireage de sécurité studio	969,87	646,60	15	323,27
2154	27/10/2011	Achat d'une table de découpe	728,00	728,00	5	0,00
2135	28/10/2011	Refecion sol Niveau 5 : sol studio des chœurs + annexe + 101 + 201 + environs	3 166,57	2 111,00	15	1 055,57
2135	28/10/2011	Refecion sol Niveau 5 : sol studio des chœurs + annexe + 101 + 201 + environs	2 203,37	1 468,90	15	734,47
2154	01/11/2011	Achat console son	3 344,08	3 344,08	7	0,00
2184	01/11/2011	Aménagement salon Salon VIP	8 854,52	8 854,52	10	0,00
2184	01/11/2011	Saint André : aménagement	1 816,02	1 816,02	10	0,00
2153	03/11/2011	Transformateur - point de contrôle	1 214,93	1 214,93	7	0,00
2154	03/11/2011	Remplacement des casques audiodescription	318,52	318,52	5	0,00
2182	17/11/2011	Véhicule utilitaire Renault	18 303,24	18 303,24	8	0,00
2135	22/12/2011	Achat de serrures à badges pour les loges	5 520,32	5 520,32	7	0,00
2135	31/12/2011	Remplacement des stores du studio de répétition	7 211,00	7 211,00	7	0,00
2153	31/12/2011	Warps x 2	19 849,00	19 849,00	7	0,00
2154	31/12/2011	Achat de matériel son "Renfort de grave"	9 363,00	9 363,00	7	0,00
2154	31/12/2011	IMAC dfeve & Mac book pro 17 atoulotte	3 011,33	3 011,33	5	0,00
2154	31/12/2011	Achat de frises, pendrillons, fond de scène	11 346,00	11 346,00	7	0,00
2154	31/12/2011	Achat d'une caméra	5 271,00	5 271,00	7	0,00
2184	31/12/2011	Achat canapé loge 2	3 147,99	3 147,99	10	0,00
2153	21/02/2012	Achat d'une machine à coudre pour l'atelier couture	563,55	338,13	15	225,42
2154	28/02/2012	Achat de housses de protection pour enceintes	686,00	686,00	7	0,00
2154	04/04/2012	Achat d'un Compresseur: Atelier	729,30	729,30	7	0,00
2154	04/04/2012	Micro RE20	383,86	383,86	7	0,00
2184	17/04/2012	Coffre-fort pour la comptabilité	198,91	89,55	20	109,36
2184	20/04/2012	Achat de deux fauteuils pour les bureaux	595,70	536,13	10	59,57
2154	16/05/2012	Effets lumière/nuage	2 221,90	2 221,90	7	0,00
2154	05/06/2012	Achat d'outils électroportatifs: Visseuses	1 200,15	1 200,15	7	0,00
2153	12/06/2012	Fourniture et pose d'une vanne trois voies sur le chauffage scène	868,00	868,00	7	0,00
2154	06/07/2012	Achat Matériel lumière: Rampes Svoboda	1 672,24	1 672,24	7	0,00
2154	27/09/2012	Rideau en velours de scène CLIVIA 600	5 652,70	5 652,70	7	0,00
2184	02/10/2012	Prototype chaises salle de spectacle	1 182,24	1 063,98	10	118,26
2154	17/10/2012	Achat Kit de cerclage	388,00	388,00	7	0,00
2184	17/10/2012	Commande coffre fort pour Agence Comptable	148,50	66,87	20	81,63
2154	30/10/2012	Achat d'un vidéoprojecteur	5 720,00	5 720,00	7	0,00
2153	05/11/2012	Défroisseur pour l'atelier des costumes	334,28	334,28	7	29
2183	06/11/2012	Onduleur serveur de virtualisation	1 106,52	1 106,52	5	0,00

**ÉTATS DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2021**

Compte	Date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Cumul des amortissements	Durée d'amort.	Valeur nette comptable
2183	09/11/2012	NAS son et serveurs fichiers	1 464,76	1 464,76	5	0,00
2153	15/11/2012	Matrice spéciale rivet pour l'atelier couture	443,77	443,77	7	0,00
2154	27/11/2012	Bois pour construction d'un gradin	1 244,01	1 244,01	7	0,00
2154	27/11/2012	Accessoires pour podium / gradin	515,00	515,00	7	0,00
2154	27/11/2012	Pieds de projecteurs	630,74	630,74	7	0,00
2153	04/12/2012	Chaudière pour machine à coudre pour l'atelier couture	819,28	819,28	7	0,00
2154	04/12/2012	Lampe pupitre	476,70	476,70	7	0,00
2154	11/12/2012	Pieds de micro	816,18	816,18	7	0,00
2153	19/12/2012	Lame de parquet chêne massif + remplacement	2 180,32	1 308,15	15	872,17
2154	21/12/2012	Viseurs lumière	117,06	117,06	7	0,00
2154	26/12/2012	Enregistreur stéréo	693,00	693,00	7	0,00
2154	26/12/2012	Chariots tapis de danse	794,00	794,00	7	0,00
2154	26/12/2012	Palant manuel	277,00	277,00	7	0,00
2154	26/12/2012	Intercom portable	30 523,70	30 523,70	7	0,00
2154	26/12/2012	Adaptateur vidéo	48,49	48,49	2	0,00
2154	26/12/2012	Ecran pour l'accueil	346,26	346,26	5	0,00
2154	26/12/2012	Table à percussion	187,28	187,28	7	0,00
2154	26/12/2012	Câbles vidéo/son	1 756,00	1 756,00	5	0,00
2154	26/12/2012	Matériel pupitre + acoustique	1 183,17	1 183,17	7	0,00
2154	26/12/2012	Outils atelier	1 195,65	1 195,65	7	0,00
2154	26/12/2012	Matériel lumière	5 801,71	5 801,71	7	0,00
2154	26/12/2012	Matériel pour atelier accessoires	230,42	230,42	7	0,00
2184	26/12/2012	Chaises salle réhaussées	10 074,71	9 067,23	10	1 007,48
2184	26/12/2012	Fauteuils pour loge maquillage	1 526,06	1 373,49	10	152,57
2184	26/12/2012	Fauteuils de bureau pour les secrétariats	528,00	475,20	10	52,80
2154	27/12/2012	Batterie pour outillage électroportatif	574,34	574,34	5	0,00
2154	27/12/2012	Gerbeur manuel	4 038,00	4 038,00	7	0,00
2184	27/12/2012	Mobilier pour le bâtiment	74,40	66,96	10	7,44
2183	28/12/2012	Macbook pro 15" (SON)	1 999,78	1 999,78	5	0,00
2183	28/12/2012	Borne radio DECT interne	350,97	350,97	5	0,00
2135	26/11/2013	Conception du mobilier du Hall d'Honneur et de l'espace Billetterie	6 000,00	4 200,00	10	1 800,00
2184	15/01/2013	étagères de rangements	417,00	333,60	10	83,40
2154	28/02/2013	Achat de bustes pour l'atelier couture	2 581,85	1 376,96	15	1 204,89
2154	25/03/2013	Achat et Remplacement du moteur de la porteuse n° 43	6 705,00	6 705,00	7	0,00
2153	25/03/2013	Rideau de fer: remplacement de pièces	1 316,00	1 316,00	7	0,00
2154	03/04/2013	Achat d'anneaux de levage pour élingues réglables	660,00	660,00	7	0,00
2154	31/03/2013	Achat Perceuses Visseuses	1 072,56	1 072,56	7	0,00
2184	12/04/2013	Achat d'un caisson de bureau	354,00	283,20	10	70,80
2154	24/04/2013	Achat de 2 Machines à Bulles	1 032,93	1 032,93	7	0,00
2183	19/04/2013	PC portables technique + DECT	1 921,80	1 921,80	5	0,00
2135	30/04/2013	Remplacement porte coulissante billetterie	939,06	500,80	15	438,26
2154	17/05/2013	Achat d'une carte Sons	1 629,85	1 629,85	5	0,00
2184	22/05/2013	ACT Achat d'un fauteuil pour les bureaux	264,00	211,20	10	52,80
2184	22/05/2013	ACT Achat de fauteuils pour les bureaux	792,00	633,60	10	158,40
2154	31/05/2013	Achat d'aspirateurs	427,80	427,80	7	0,00
2183	26/06/2013	imprimante A4 pour billetterie	188,97	188,97	5	0,00
2154	02/07/2013	Achat d'un Compresseur	327,00	327,00	7	0,00
2154	20/09/2013	Remplacement face avant de surtitrage	1 280,00	1 280,00	7	0,00
2154	16/09/2013	Achat d'un Trepied Coiffure	344,51	344,51	7	0,00
2154	19/09/2013	Achats de câbles et switch lumière	201,75	201,75	7	0,00
2183	23/09/2013	Achat d'un Pc portable secrétaire général	558,00	558,00	5	0,00
2154	18/09/2013	Remplacement du moto réducteur de la porteuse 65	2 885,00	2 885,00	7	0,00
2154	18/09/2013	Achats de câbles pour les portieuses Machinerie	640,00	640,00	7	0,00
2154	04/10/2013	Achats relais statiques : lumière	1 265,10	1 265,10	7	0,00
2154	16/10/2013	Achat système de lâcher machinerie	5 863,50	5 863,50	7	0,00
2183	07/10/2013	Serveur virtualisation	642,46	642,46	5	0,00
2154	14/10/2013	Achats de Patiences	499,20	499,20	7	0,00
2183	30/10/2013	Serveur Virtualisation	2 884,35	2 884,35	5	0,00
2183	07/11/2013	Postes téléphoniques IP	448,56	448,56	5	0,00
2154	18/11/2013	Remplacement extincteurs Co2	1 493,00	1 493,00	7	0,00
2183	15/11/2013	SSD Remplacements des 32 GO	835,70	835,70	5	0,00
2154	08/11/2013	Fer à repasser	250,00	250,00	7	0,00
2154	28/11/2013	Boitier Audio	5 296,00	5 296,00	7	0,00
2184	29/11/2013	Achats d'armoires bureau comptabilité	535,51	428,40	10	107,11
2184	29/11/2013	Achat d'une armoire porte coupe feu	1 835,00	1 468,00	10	367,00
2154	18/12/2013	Rack et embase fibre	915,00	915,00	7	0,00
2184	10/12/2013	Achat de mobilier pour les bureaux	1 511,54	1 209,20	10	302,34
2184	11/12/2013	Achat d'un coffre fort secrétariat technique	134,19	53,68	20	80,51
2184	10/12/2013	Achat de luminaires fixes pour l'atelier	417,25	333,84	10	83,41
2135	09/12/2013	Installation d'un bloc 3 PC étanche à l'atelier	695,77	695,77	7	0,00
2154	13/12/2013	Caisson d'aspiration	2 031,00	2 031,00	7	0,00
2154	19/12/2013	Turbine d'aspiration	2 027,00	2 027,00	7	0,00
2154	23/12/2013	Equipements machinerie pour 3 vols	13 825,00	13 825,00	7	0,00
2135	30/11/2013	Travaux de bâtiment pour l'aménagement de bureaux	2 285,60	1 218,96	15	1 066,64
2184	19/12/2013	Manchons pour bureaux de production	85,00	68,00	10	17,00
2184	19/12/2013	Matériels pour construction bureaux de production	34,61	27,68	10	6,93
2154	19/12/2013	Moniteurs PC écran LCD Yama + réseaux switch	3 120,00	3 120,00	7	0,00
2184	20/12/2013	Bois pour armoire bureau de production	610,21	488,16	10	122,05





**ÉTATS DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2021**

Compte	Date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Cumul des amortissements	Durée d'amort.	Valeur nette comptable
2183	13/07/2015	LOGITECH SOURIS S0381197 Fact FV201500237717 BC 2796 portable et PC pour SG	6,58	6,58	5	0,00
2183	13/07/2015	CLAVIER FILAIRE S0290682 Fact FV201500237717 BC 2796 portable et PC pour SG	9,96	9,96	5	0,00
2183	13/07/2015	CLAVIER FILAIRE S0290682 Fact FV201500237717 BC 2796 portable et PC pour SG	9,96	9,96	5	0,00
2183	13/07/2015	CLAVIER FILAIRE S0290682 Fact FV201500237717 BC 2796 portable et PC pour SG	9,96	9,96	5	0,00
2183	13/07/2015	ECRAN BENQ S1632985 Fact FV201500237717 BC 2796 portable et PC pour SG	99,97	99,97	5	0,00
205	08/07/2015	licence windows pour PC SG S0920655 Fact FV201500228244 BC 2795	104,12	104,12	1	0,00
205	08/07/2015	licence windows pour PC SG S0920655 Fact FV201500228244 BC 2795	104,12	104,12	1	0,00
2135	31/08/2015	Remise en peinture du plafond de l'annexe au 5e étage fact 2015.08.007 bc 2914	1 242,72	525,02	15	717,70
2135	03/09/2015	Remise en état du plafond 4e galerie jardin partie publique fact 2014-349 bc 2904	2 162,50	912,42	15	1 250,08
2135	03/09/2015	Remise en état du plafond 4e galerie cour partie publique fact 2014-348 bc 2905	2 162,50	912,42	15	1 250,08
2135	03/09/2015	Remise en état du plafond au parterre jardin de la partie publique fact2014-347 bc 2903	1 201,13	506,81	15	694,32
2154	11/09/2015	Sangles de portage TOM fact Fc20150706 bc 2710	85,32	85,32	1	0,00
2154	11/09/2015	Sangles de portage TOM fact Fc20150706 bc 2710	85,32	85,32	1	0,00
2154	11/09/2015	Sangles de portage TOM fact Fc20150706 bc 2710	85,32	85,32	1	0,00
2154	11/09/2015	Sangles de portage TOM fact Fc20150706 bc 2710	85,32	85,32	1	0,00
2183	10/09/2015	Ipad mini (regie lumiere) S0257197 fact FV201500383864 bc 3258	248,90	248,90	1	0,00
2135	01/01/2015	Installation système de vidéo surveillances dans la billetterie RAR fact 3063248 bc 4776	1 540,00	718,69	15	821,31
2135	10/09/2015	Mise en place de la videosurveillance et de boutons d'alerte à la billetterie fact 3063249 bc 3143	1 110,00	466,91	15	643,09
2154	22/09/2015	achat horloges plateau fact 2015029404 bc 3232	1 764,00	1 581,73	7	182,27
2154	30/09/2015	Scie sauteuse 3848310 fact 1S95253 bc 3381 outils électroportatifs	155,17	138,67	7	16,50
2154	30/09/2015	Meuleuse angulaire 3664171 fact 1S95253 bc 3381 outils électroportatifs	89,17	79,69	7	9,48
2154	30/09/2015	Découpeur ponceur 3836703 fact 1S95253 bc 3381 outils électroportatifs	187,17	167,25	7	19,92
2154	30/09/2015	Lime à Bande 2976218 fact 1S95253 bc 3381 outils électroportatifs	229,17	204,78	7	24,39
2154	28/08/2015	fact 3361 bc 2644 Achat vidéoprojecteur - marché 2015.MAPA.DTP.02	46 634,00	42 271,76	7	4 362,24
2184	22/10/2015	2301048RISB Achat d'un caisson pour les bureaux fact FA1550010021 bc 3750	163,78	163,78	1	0,00
2183	19/10/2015	24250046 GIGASET combiné DECT JBC fact FV201500477503 bc 3867	80,24	80,24	1	0,00
2183	21/10/2015	1426003 Renouvellement PC fact 49717990 bc 3480	611,19	611,19	5	0,00
2183	21/10/2015	1426003 Renouvellement PC fact 49717990 bc 3480	611,19	611,19	5	0,00
2183	21/10/2015	1426003 Renouvellement PC fact 49717990 bc 3480	611,19	611,19	5	0,00
2183	21/10/2015	1426003 Renouvellement PC fact 49717990 bc 3480	611,19	611,19	5	0,00
2183	21/10/2015	1426003 Renouvellement PC fact 49717990 bc 3480	611,19	611,19	5	0,00
2183	21/10/2015	1426003 Renouvellement PC fact 49717990 bc 3480	611,19	611,19	5	0,00
2183	21/10/2015	1426003 Renouvellement PC fact 49717990 bc 3480	611,19	611,19	5	0,00
2183	06/11/2015	PC PORTABLE LENOVO 1738531 Renouvellement PC fact 49773015 bc 3480	535,43	535,43	5	0,00
2154	04/11/2015	Achat d'un lave linge PROLINE 4046250 pour l'appartement rue des jardins fact 916V414618 BC 3891	215,83	215,83	1	0,00
2135	25/11/2015	Modification des alimentations et canalisations des sanitaires niveau 2 zone B, côté Carnot	112,82	112,82	1	0,00
2183	27/11/2015	SWITCH ZYXEL GS190024 S0831057 switch et coffret RP fact FV201500587405 bc 4488	159,84	159,84	5	0,00
2183	27/11/2015	SWITCH ZYXEL ZY GS192024 switch et coffret RP fact FV201500587405 bc 4488	401,50	401,50	5	0,00
2183	27/11/2015	DIGITUS COFFRET C0210140 switch et coffret RP fact FV201500587405 bc 4488	143,18	143,18	5	0,00
2154	25/11/2015	lave-ligne 4126998 pour atelier costume fact 916V418292 bc 4332	307,50	307,50	1	0,00
205	01/01/2015	Solde Acquisition de la Version 8 - Forfait - Logiciel CPWin RAR Fact 2015-12-179	4 815,00	4 815,00	2	0,00
2135	24/12/2015	Percement de la cloison entre les 2 bureaux RP - niveau 2 de la zone B Fact 2015-12-048 BC 4195	1 899,20	762,44	15	1 136,76
2135	24/12/2015	aménagement d'une salle de reprographie au niveau 2 de la zone B Fact 2015.12.049 BC 4196	1 323,29	531,25	15	792,04
2184	01/01/2015	Regul OP 11 RAR Fact 01911 BC 4507 Acompte Construction du mobilier du hall	44 086,20	30 860,34	10	13 225,86
2154	01/01/2015	Matériel électrique pour installation du retour plateau Regul OP 13 RAR Fact FV201400654405	191,62	191,62	5	0,00
2154	01/01/2015	Matériel électrique pour installation du retour plateau Regul OP 13 RAR Fact FV201400654405	191,62	191,62	5	0,00
2154	01/01/2015	Matériel électrique pour installation du retour plateau Regul OP 13 RAR Fact FV201400654405	191,62	191,62	5	0,00
2154	01/01/2015	Rack Open road 4 u Achat matériel Son/vidéo Regul OP 14 RAR Fact 448673 BC 4811	124,61	124,61	1	0,00
2154	01/01/2015	Plateau équipé de 4 roulettes Achat matériel Son/vidéo Regul OP 14 RAR Fact 448673 BC 4811	53,09	53,09	1	0,00
2154	01/01/2015	Cordon souple Achat matériel Son/vidéo Regul OP 14 RAR Fact 448673 BC 4811	16,44	16,44	1	0,00
2154	01/01/2015	Cordon souple Achat matériel Son/vidéo Regul OP 14 RAR Fact 448673 BC 4811	16,44	16,44	1	0,00
2154	01/01/2015	Cordon souple Achat matériel Son/vidéo Regul OP 14 RAR Fact 448673 BC 4811	16,44	16,44	1	0,00
2154	01/01/2015	Cordon souple Achat matériel Son/vidéo Regul OP 14 RAR Fact 448673 BC 4811	16,44	16,44	1	0,00
2154	01/01/2015	Cordon souple Achat matériel Son/vidéo Regul OP 14 RAR Fact 448673 BC 4811	16,44	16,44	1	0,00
2154	01/01/2015	Cordon souple Achat matériel Son/vidéo Regul OP 14 RAR Fact 448673 BC 4811	16,43	16,43	1	0,00
2183	01/01/2015	Renouvellement PC alebouvier/sécurité S0261221 Regul OP 17 RAR Fact FV201400639567 BC 4559	728,42	728,42	5	0,00
2154	01/01/2015	Central vapeur DIESSE 85 Chromé vap 004 Regul OP 22 RAR Fact FCDI14110193 BC 3818	183,42	183,42	1	0,00
2154	01/01/2015	Cisco small Achat matériel son/vidéo Regul OP 15 RAR Fact FV201400659869 BC 4813	191,56	191,56	1	0,00
2154	01/01/2015	Apple airport Achat matériel son/vidéo Regul OP 15 RAR Fact FV201400659869 BC 4813	166,68	166,68	1	0,00
2154	01/01/2015	Projecteur basse tension MICKEY/75TEG Matériel Lumière Regul OP 16 RAR Fact 448244 BC 4427	341,84	341,84	7	0,00
2154	01/01/2015	Projecteur basse tension MICKEY/75TEG Matériel Lumière Regul OP 16 RAR Fact 448244 BC 4427	341,84	341,84	7	0,00
2154	01/01/2015	Projecteur basse tension MICKEY/75TEG Matériel Lumière Regul OP 16 RAR Fact 448244 BC 4427	341,84	341,84	7	0,00
2154	01/01/2015	Projecteur basse tension MICKEY/75TEG Matériel Lumière Regul OP 16 RAR Fact 448244 BC 4427	341,84	341,84	7	0,00
2154	01/01/2015	Projecteur basse tension MICKEY/75TEG Matériel Lumière Regul OP 16 RAR Fact 448244 BC 4427	341,84	341,84	7	0,00
2154	01/01/2015	Projecteur basse tension MICKEY/75TEG Matériel Lumière Regul OP 16 RAR Fact 448244 BC 4427	341,84	341,84	7	0,00
2184	07/01/2015	mobilier aménagement accueil rue des bons enfants ACOMPTE 40% Regul OP 10 RAR	874,56	610,78	10	263,78
2183	14/01/2015	Boitiers CPL HALL Fact FV201400723399 BC 141	45,30	45,30	1	0,00
2183	14/01/2015	Boitiers CPL HALL Fact FV201400723399 BC 141	45,30	45,30	1	0,00
2135	22/01/2015	Intervention Hall d'honneur pour aménagement Fact FC48025 BC 252	250,00	250,00	1	0,00
2135	22/01/2015	Aménagement Hall d'honneur, reprise marbre RAR Fact FC48025 BC 2014/4768	1 240,00	573,93	15	666,07
2154	26/01/2015	Projecteurs type cyclode pour le hall ACP 1001 Fact 452013 BC 246	249,67	247,24	7	2,43
2154	26/01/2015	Projecteurs type cyclode pour le hall ACP 1001 Fact 452013 BC 246	249,67	247,24	7	2,43
2154	26/01/2015	Projecteurs type cyclode pour le hall ACP 1001 Fact 452013 BC 246	249,67	247,24	7	2,43
2154	26/01/2015	Splitter dmx SPLTTER / 5DMXRDM Fact 452011 BC 178	309,46	306,44	7	3,02
2154	26/01/2015	Splitter dmx SPLTTER / 5DMXRDM Fact 452011 BC 178	309,47	306,44	7	3,03
2184	12/01/2015	Meuble bas aménagement accueil rue des bons enfants RAR Fact 3751 BC 2014/4879	252,37	252,37	1	0,00
2135	29/01/2015	Aménagement hall d'honneur Installations electriques RAR Fact 201508700459 BC 4770	1 661,02	766,62	15	894,40
2154	23/01/2015	Aménagement Accueil rue des Bonsenfants. Matériel pour installation du retour plateau RAR	1 401,35	648,31	15	753,04

**ÉTATS DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2021**

Compte	Date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Cumul des amortissements	Durée d'amort.	Valeur nette comptable
2154	01/01/2015	Boitier de distribution 19" Achat Matériel son/vidéo RAR Fact 451518 BC 4811]	689,78	689,78	7	0,00
2154	04/02/2015	Modem patience friction drive Fact 34401328/F BC 252]	1 200,00	1 184,04	7	15,96
2154	09/02/2015	Convertisseur de signal pour Son/Vidéo Fact 158417 BC 462]	558,10	549,59	7	8,51
2154	11/02/2015	Console son Fact 7041498 BC 531]	91,09	91,09	1	0,00
2154	01/01/2015	Matériel pour retour plateau Regul OP 26 RAR Fact FV201400682389 BC 4870]	1 102,10	1 102,10	7	0,00
2183	01/01/2015	licence IP telephone poste de sécurité Regul OP 20 RAR Fact 142063 BC 5077]	158,11	158,11	1	0,00
2183	07/01/2015	Portables direction Regul OP 21 RAR Fact 49004912 BC 4048]	1 023,16	1 023,16	5	0,00
2183	07/01/2015	Portables direction Regul OP 21 RAR Fact 49004912 BC 4048]	1 023,17	1 023,17	5	0,00
2184	01/01/2015	Achat sièges aménagement atelier couture Regul OP 23 RAR Fact 11900256 BC 4876]	187,00	187,00	1	0,00
2184	01/01/2015	Achat sièges aménagement atelier couture Regul OP 23 RAR Fact 11900256 BC 4876]	187,00	187,00	1	0,00
2184	01/01/2015	Armoire porte coulissante atelier couture rangement buanderie Regul OP 24 RAR Fact 11900262	570,00	399,00	10	171,00
2184	01/01/2015	Armoire mono poignée atelier couture rangement buanderie Regul OP 24 RAR Fact 11900262	285,00	199,50	10	85,50
2184	06/01/2015	Armoire à casiers atelier couture Rangement stockage tissus Regul OP 25 RAR Fact 11908593	769,00	537,25	10	231,75
2184	06/01/2015	Armoire à casiers atelier couture Rangement stockage tissus Regul OP 25 RAR Fact 11908593	574,00	401,01	10	172,99
2184	06/01/2015	Armoire à casiers atelier couture Rangement stockage tissus Regul OP 25 RAR Fact 11908593	574,00	401,01	10	172,99
2154	18/02/2015	Téléviseur salle de réunion Fact FV201400814778 BC 619]	249,96	249,96	1	0,00
2184	09/02/2015	Mobilier accueil rue des Bons Enfants Fact 2000830234 BC 127]	597,41	411,80	10	185,61
2183	06/03/2015	écrans tactiles pour le hall Fact 15072 BC 463]	638,20	638,20	5	0,00
2183	06/03/2015	écrans tactiles pour le hall Fact 15072 BC 463]	638,20	638,20	5	0,00
2183	06/03/2015	écrans tactiles pour le hall Fact 15072 BC 463]	638,20	638,20	5	0,00
2183	06/03/2015	écrans tactiles pour le hall Fact 15072 BC 463]	638,20	638,20	5	0,00
2183	06/03/2015	écrans tactiles pour le hall Fact 15072 BC 463]	638,20	638,20	5	0,00
2154	18/02/2015	NEUMANN active capsule cardioïd Achat matériel son/vidéo RAR Fact FA150252 BC 2014/4814]	680,00	667,21	7	12,79
2154	18/02/2015	Clip microphone Achat matériel son/vidéo RAR Fact FA150251 BC 2014/4812]	487,10	487,10	1	0,00
2154	01/01/2015	Achat d'une agrafeuse pneumatique Regul OP 27 RAR Fact 141200484 BC 4454 + 4350]	495,00	495,00	7	0,00
2154	01/01/2015	visseuse d'angle Regul OP 27 RAR Fact 141200484 BC 4454 + 4350]	298,00	298,00	7	0,00
2154	22/01/2015	Achat Masterdriver pour Machinerie Regul OP 35 RAR Fact 15485 BC 4419]	9 346,58	9 269,78	7	76,80
2154	01/01/2015	Achat Perceuse à percussion Regul OP 18 RAR Fact 1S136371 BC 4423]	144,80	144,80	1	0,00
2154	01/01/2015	Achat Poste à Souder Regul OP 19 RAR Fact 1S136372 BC 4417]	395,17	395,17	1	0,00
2184	05/03/2015	Mobilier accueil rue des Bons Enfants Fact 2000830937 BC 127]	118,13	118,13	1	0,00
2154	01/01/2015	Gradateur GRADA /10A RAR Fact 454447 BC 2014/4427 Matériel Lumière]	53,41	53,41	1	0,00
2154	01/01/2015	Gradateur GRADA /10A RAR Fact 454447 BC 2014/4427 Matériel Lumière]	53,41	53,41	1	0,00
2154	01/01/2015	Gradateur GRADA /10A RAR Fact 454447 BC 2014/4427 Matériel Lumière]	53,41	53,41	1	0,00
2154	01/01/2015	Gradateur GRADA /10A RAR Fact 454447 BC 2014/4427 Matériel Lumière]	53,41	53,41	1	0,00
2184	01/01/2015	Solde mobilier aménagement accueil rue des bons enfants RAR Fact CB09419 BC 4920]	1 311,84	918,26	10	393,58
205	01/01/2015	Solde Contrat de licence d'utilisation progiciel DIESE RAR Fact 201503LI01]	3 920,00	3 920,00	2	0,00
2183	19/03/2015	S1632560 Ecran 24" CIE et Regie technique Fact FV201400882805 BC 1102]	131,22	131,22	1	0,00
2183	19/03/2015	S1632560 Ecran 24" CIE et Regie technique Fact FV201400882805 BC 1102]	131,22	131,22	1	0,00
2184	23/03/2015	Tabouret cuir S39C7 Aménagement hall d'honneur Fact F15030115 BC 218]	416,42	282,24	10	134,18
2184	23/03/2015	Tabouret cuir S39C7 Aménagement hall d'honneur Fact F15030115 BC 218]	416,42	282,24	10	134,18
2184	23/03/2015	Tabouret cuir S39C7 Aménagement hall d'honneur Fact F15030115 BC 218]	416,42	282,24	10	134,18
2184	23/03/2015	Tabouret cuir S39C7 Aménagement hall d'honneur Fact F15030115 BC 218]	416,42	282,24	10	134,18
2184	01/01/2015	Technomax Achat armoire à fusils, sécurisée, pour rangement des armes/accessoires RAR	177,78	177,78	1	0,00
2183	03/04/2015	S1631582 Ecran tactile console lumiere Fact FV201500007418 BC 1422]	312,03	312,03	1	0,00
2154	12/05/2016	Transpalette - chariot de manutention]	1 355,00	764,13	10	590,87
2184	05/02/2016	Plan de travail 160x180]	459,92	271,54	10	188,38
2184	05/02/2016	Plan de travail 160x180]	459,92	271,54	10	188,38
2184	05/02/2016	Plan de travail 160x180]	459,92	271,54	10	188,38
2184	05/02/2016	Nouvelle vague ensemble de 2 plans]	927,81	547,81	10	380,00
2184	05/02/2016	Caisson mobile]	169,71	100,20	10	69,51
2184	05/02/2016	Caisson mobile]	169,71	100,20	10	69,51
2184	05/02/2016	Caisson mobile]	169,71	100,20	10	69,51
2184	05/02/2016	Caisson mobile]	169,71	100,20	10	69,51
2184	05/02/2016	Caisson mobile]	169,71	100,20	10	69,51
2184	05/02/2016	Ecran latéral L80 Tissu NA09 Tilleul]	103,19	60,93	10	42,26
2184	05/02/2016	Caisson suspendu pour unité centrale]	106,41	62,82	10	43,59
2184	05/02/2016	Caisson suspendu pour unité centrale]	106,41	62,82	10	43,59
2184	05/02/2016	Caisson suspendu pour unité centrale]	106,41	62,82	10	43,59
2184	05/02/2016	Table ronde Polyandre]	369,00	217,87	10	151,13
2184	05/02/2016	Armoire NV 197*100 Corps blanc portes CFN]	570,90	337,08	10	233,82
2184	05/02/2016	Armoire NV 197*100 Corps blanc portes CFN]	570,90	337,08	10	233,82
2154	26/04/2016	Microphone SKM5000]	752,50	427,65	10	324,85
2154	26/04/2016	Microphone SKM5000]	752,50	427,65	10	324,85
2154	31/03/2016	Scie à onglets radiale]	629,97	241,67	15	388,30
2154	26/02/2016	Monieur vidéo servant de retour plateau et affecté aux cintres]	832,00	694,97	7	137,03
2154	26/02/2016	Boitier permettant la distribution vidéo vers plusieurs moniteurs]	987,00	824,43	7	162,57
2183	31/05/2016	Téléphone mobile Samsung Xcover 3]	109,90	109,90	1	0,00
2135	03/02/2016	Moquette Amazon 4*10m]	1 348,95	797,23	10	551,72
2184	08/02/2016	Bench Nouvelle Vague]	1 557,16	918,15	10	639,01
2184	08/02/2016	Nouvelle Vague ensemble de 2 plans]	992,73	585,32	10	407,41
2184	08/02/2016	Caisson mobile 3 tiroirs coloris blanc]	169,80	100,12	10	69,68
2184	08/02/2016	Caisson mobile 3 tiroirs coloris blanc]	169,80	100,12	10	69,68
2184	08/02/2016	Caisson mobile 2 tiroirs coloris blanc]	169,71	100,06	10	69,65
2184	08/02/2016	Caisson mobile 2 tiroirs coloris blanc]	169,71	100,06	10	69,65
2184	08/02/2016	Caisson mobile 2 tiroirs coloris blanc]	169,71	100,06	10	69,65
2184	08/02/2016	Caisson mobile 2 tiroirs coloris blanc]	169,71	100,06	10	69,65
2184	08/02/2016	Armoire H101*L80]	236,97	139,74	10	97,23
2184	08/02/2016	Armoire H166*L80]	291,91	172,11	10	119,80



**ÉTATS DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2021**

Compte	Date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Cumul des amortissements	Durée d'amort.	Valeur nette comptable
2154	03/03/2016	Sangle jaune PL-20M mural noir	299,96	249,84	7	50,12
2154	03/03/2016	Sangles et potelets de balisage EXTEND DOUBLE	263,70	219,64	7	44,06
2154	03/03/2016	Sangles et potelets de balisage EXTEND DOUBLE	263,70	219,64	7	44,06
2154	03/03/2016	Sangles et potelets de balisage EXTEND DOUBLE	263,70	219,64	7	44,06
2154	03/03/2016	Sangles et potelets de balisage EXTEND DOUBLE	263,70	219,64	7	44,06
2154	03/03/2016	Sangles et potelets de balisage EXTEND DOUBLE	263,70	219,64	7	44,06
2154	03/03/2016	Sangles et potelets de balisage EXTEND DOUBLE	263,72	219,64	7	44,08
2154	03/03/2016	Potelets de balisage	332,26	276,78	7	55,48
2183	02/06/2016	Imprimante laser couleur -HP M552DN	229,43	229,43	1	0,00
2183	29/02/2016	Ecran LG 24M37A-B 23.5IN FHD VGA 5MS VESA	109,11	109,11	1	0,00
2183	29/02/2016	Ecran LG 24M37A-B 23.5IN FHD VGA 5MS VESA	109,11	109,11	1	0,00
2183	29/02/2016	Ecran LG 24M37A-B 23.5IN FHD VGA 5MS VESA	109,11	109,11	1	0,00
2183	22/03/2016	Téléphone DECT - Alcatel 8232	105,71	105,71	2	0,00
2183	29/02/2016	Téléphone DECT - Alcatel 8232	124,45	124,45	1	0,00
2135	03/03/2016	Partie 1, en molleton de scène R55, 100%coton	264,50	264,50	5	0,00
2135	03/03/2016	Partie 2, en molleton de scène R 55, coloris noir	364,50	364,50	5	0,00
2184	29/01/2016	Sièges atelier	169,00	169,00	1	0,00
2184	29/01/2016	Sièges atelier	169,00	169,00	1	0,00
2184	21/03/2016	Fauteuil COMFORTO 29	279,24	279,24	5	0,00
2184	21/03/2016	Fauteuil COMFORTO 29	279,24	279,24	5	0,00
2184	21/03/2016	Fauteuil COMFORTO 29	279,24	279,24	5	0,00
2184	21/03/2016	Fauteuil COMFORTO 29	279,24	279,24	5	0,00
2184	21/03/2016	Fauteuil COMFORTO 29	279,24	279,24	5	0,00
2184	21/03/2016	Fauteuil COMFORTO 29	279,24	279,24	5	0,00
2135	01/01/2016	Alimentation de prises électriques dans le local reprographie	801,19	320,46	15	480,73
2135	01/01/2016	Repose de goulotteaprès travaux de démolition du mur mitoyen des bureaux RP	934,87	373,92	15	560,95
2135	22/08/2016	Réfection des peintures plafond Billetterie	1 237,78	1 237,78	5	0,00
2135	12/07/2016	Réfection du mur niveau rue / rdc couloir entrée des artistes 92m2	1 364,88	1 364,88	4	0,00
2135	25/07/2016	Percement et pose d'une porte d'accès technique dans l'accueil, rue des bons enfants	3 331,23	1 207,49	15	2 123,74
2135	12/07/2016	Réfection des peintures montée d'escalier partie publique du niveau rue au 4e étage	3 515,44	3 515,44	4	0,00
2135	12/07/2016	Réfection des peintures de la 2e montée d'escalier partie publique du niveau rue au 4e étage	3 515,44	3 515,44	4	0,00
2183	16/08/2016	Unitée Centrale PC (SB, JD, FA)	597,05	597,05	5	0,00
2183	16/08/2016	Unitée Centrale PC (SB, JD, FA)	597,04	597,04	5	0,00
2183	16/08/2016	Unitée Centrale PC (SB, JD, FA)	597,04	597,04	5	0,00
2135	23/02/2016	Installation d'une alimentation pour l'horloge du niveau scène	198,39	77,46	15	120,93
2183	01/01/2016	SWITCH ET CÂBLES DE LIAISONS SON	391,39	391,39	1	0,00
2183	27/01/2016	Switch réseau général	550,70	550,70	5	0,00
2183	12/05/2016	Réseau WIFI- licence	418,63	418,63	1	0,00
205	27/05/2016	Licences DECT	61,10	61,10	1	0,00
205	27/05/2016	Licences DECT	61,10	61,10	1	0,00
205	27/05/2016	Licences DECT	61,10	61,10	1	0,00
205	27/05/2016	Licences DECT	61,10	61,10	1	0,00
205	27/05/2016	Licences DECT	61,10	61,10	1	0,00
205	27/05/2016	Licences DECT	61,10	61,10	1	0,00
205	18/03/2016	licence windows Serveur pour Spaictacle	365,57	365,57	1	0,00
2188	21/06/2016	Achat et pose Plans Evacuation	1 477,56	1 167,34	7	310,22
2154	04/02/2016	Boite de direct active RADIAL J48	157,27	92,92	10	64,35
2154	04/02/2016	Boite de direct active RADIAL J48	157,27	92,92	10	64,35
2154	04/02/2016	Boitier symétriseur actif stéréo Radial JPC	157,26	92,92	10	64,34
2154	02/09/2016	Achat variateurs pour la machinerie	15 119,93	8 059,82	10	7 060,11
2154	02/09/2016	Achat variateurs pour la machinerie	15 119,94	8 059,82	10	7 060,12
2154	31/08/2016	Achat Affleureuse pour Atelier	319,60	319,60	5	0,00
2183	12/09/2016	Unités centrales PC	646,61	646,61	5	0,00
2183	12/09/2016	Unités centrales PC	646,61	646,61	5	0,00
2183	12/09/2016	Unités centrales PC	646,61	646,61	5	0,00
2183	12/09/2016	Unités centrales PC	646,61	646,61	5	0,00
2183	12/09/2016	Unités centrales PC	646,61	646,61	5	0,00
2183	12/09/2016	Unités centrales PC	646,61	646,61	5	0,00
2154	21/09/2016	Cassette intercom canal B	1 557,00	1 174,14	7	382,86
2154	30/09/2016	Meuleuse angulaire - 4080025	79,17	79,17	5	0,00
2154	30/09/2016	Scie sauteuse - 3812030	169,17	169,17	5	0,00
2154	30/09/2016	Perceuse visseuse - 4043545	270,17	270,17	5	0,00
2183	27/09/2016	hotspot WIFI	1 588,65	1 588,65	5	0,00
2183	06/10/2016	Pc portable billetterie	461,35	461,35	5	0,00
2135	14/10/2016	Peinture de remise en état du plafond de l'espace bar	1 237,78	1 237,78	4	0,00
2154	18/10/2016	Moteur et freins de la porteuse n°57 à vitesse variable	4 138,00	1 435,88	15	2 702,12
2154	18/10/2016	Moteurs et freins pour les 3 porteuses 1 tonne à vitesse fixe	9 180,00	3 185,41	15	5 994,59
2154	07/11/2016	Machine à coudre pour atelier couture	1 377,08	709,24	10	667,84
2154	07/11/2016	Machine à coudre pour atelier couture Cpt EJ 4326	65,00	33,48	10	31,52
2135	28/11/2016	Vitrage régie technique	513,00	513,00	5	0,00
2184	22/11/2016	Mobilier cuisine	1 085,00	554,36	10	530,64
2183	26/10/2016	Destructeur de documents	217,73	217,73	1	0,00
2135	05/01/2016	Travaux de maçonnerie	408,24	408,24	1	0,00
2183	31/10/2016	PC portable	878,54	878,54	4	0,00
205	06/12/2016	licences office mac/com	201,45	201,45	1	0,00
205	06/12/2016	licences office mac/com	201,46	201,46	1	0,00
2183	31/12/2016	IMAC de la com	3 381,20	3 381,20	5	0,00

ÉTATS DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2021

Compte	Date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Cumul des amortissements	Durée d'amort.	Valeur nette comptable
2154	18/10/2016	Moteur et freins ponctuel N° 10]	3 018,00	1 047,23	15	1 970,77
2154	09/12/2016	Stagebox 5U 19 SSL ML32.32]	6 882,34	4 977,74	7	1 904,60
2154	09/12/2016	Stagebox 5U 19 SSL ML32.32]	6 882,33	4 977,74	7	1 904,59
2154	09/12/2016	Concentrateur blacklight]	1 763,33	1 275,33	7	488,00
2183	31/12/2016	Téléphones DECT]	92,29	92,29	1	0,00
2183	31/12/2016	Téléphones DECT]	92,31	92,31	1	0,00
2183	31/12/2016	Téléphones DECT]	92,31	92,31	1	0,00
2183	31/12/2016	Téléphones DECT]	92,31	92,31	1	0,00
2183	31/12/2016	Téléphones DECT]	92,31	92,31	1	0,00
2183	22/12/2016	PC billetterie flessage)]	606,50	606,50	5	0,00
2183	22/12/2016	PC Portable technique Mmiranda]	592,64	592,64	4	0,00
205	01/04/2016	2ème acompte 20% mise en oeuvre du planning général, marché 2015.MAPA.INF.01. ACQUISITION,	19 600,00	19 600,00	5	0,00
205	01/04/2016	3ème acompte Mise en oeuvre contrats et gestion du personnel. ACQUISITION, MISE EN OEUVRE C	29 400,00	29 400,00	5	0,00
2153	01/09/2016	Extension motorisation scénique - Fourniture et installation de sept moteurs ponctuels	4 204,60	1 494,99	15	2 709,61
2153	01/09/2016	Extension motorisation scénique - Fourniture et installation de sept moteurs ponctuels	4 204,60	1 494,99	15	2 709,61
2153	01/09/2016	Extension motorisation scénique - Fourniture et installation de sept moteurs ponctuels	4 204,60	1 494,99	15	2 709,61
2153	01/09/2016	Extension motorisation scénique - Fourniture et installation de sept moteurs ponctuels	4 204,60	1 494,99	15	2 709,61
2153	01/09/2016	Extension motorisation scénique - Fourniture et installation de sept moteurs ponctuels	4 204,60	1 494,99	15	2 709,61
2153	01/09/2016	Extension motorisation scénique - Fourniture et installation de sept moteurs ponctuels	4 204,60	1 494,99	15	2 709,61
2153	01/09/2016	fact 10583 RAR + solde Extension motorisation scénique - Automatisation et raccordement	1 000,00	355,57	15	644,43
2153	01/09/2016	Extension motorisation scénique - Fourniture et installation de 7 moteurs ponctuels]	16 239,64	5 774,08	15	10 465,56
2153	01/09/2016	Extension motorisation scénique - Fourniture et installation de 7 moteurs ponctuels]	16 239,66	5 774,08	15	10 465,58
2153	01/09/2016	Extension motorisation scénique - Fourniture et installation de 7 moteurs ponctuels]	16 239,66	5 774,08	15	10 465,58
2153	01/09/2016	Extension motorisation scénique - Fourniture et installation de 7 moteurs ponctuels]	16 239,66	5 774,08	15	10 465,58
2153	01/09/2016	Extension motorisation scénique - Fourniture et installation de 7 moteurs ponctuels]	16 239,66	5 774,08	15	10 465,58
2153	01/09/2016	Extension motorisation scénique - Fourniture et installation de 7 moteurs ponctuels]	16 239,66	5 774,08	15	10 465,58
2153	01/09/2016	Extension motorisation scénique - Fourniture et installation de 7 moteurs ponctuels]	16 239,66	5 774,08	15	10 465,58
2153	01/09/2016	Extension motorisation scénique - Fourniture et installation de 7 moteurs ponctuels]	6 377,34	2 267,52	15	4 109,82
2153	01/09/2016	Extension motorisation scénique - Fourniture et installation de 7 moteurs ponctuels]	6 377,31	2 267,47	15	4 109,84
2153	01/09/2016	Extension motorisation scénique - Fourniture et installation de 7 moteurs ponctuels]	6 377,31	2 267,47	15	4 109,84
2153	01/09/2016	Extension motorisation scénique - Fourniture et installation de 7 moteurs ponctuels]	6 377,31	2 267,47	15	4 109,84
2153	01/09/2016	Extension motorisation scénique - Fourniture et installation de 7 moteurs ponctuels]	6 377,31	2 267,47	15	4 109,84
2153	01/09/2016	Extension motorisation scénique - Fourniture et installation de 7 moteurs ponctuels]	6 377,31	2 267,47	15	4 109,84
2153	01/09/2016	Extension motorisation scénique - Fourniture et installation de 7 moteurs ponctuels]	6 377,31	2 267,47	15	4 109,84
2153	01/09/2016	Extension motorisation scénique - Fourniture et installation de 7 moteurs ponctuels]	6 377,31	2 267,47	15	4 109,84
2153	01/09/2016	Extension motorisation scénique - Fourniture et installation de 7 moteurs ponctuels]	6 377,31	2 267,47	15	4 109,84
2153	01/09/2016	Prestation suivi chantier- travaux création de colonnes sèches et extension motorisation scénique]	1 850,00	657,76	15	1 192,24
2153	01/09/2016	Prestation suivi chantier - extension motorisation scénique]	1 850,00	657,76	15	1 192,24
2153	01/09/2016	Perçement mur - extension motorisation scénique]	288,18	102,45	15	185,73
2153	01/09/2016	Extension motorisation scénique - Automatisation et raccordement au système de pilotage]	40 444,89	14 380,43	15	26 064,46
2153	01/09/2016	Extension motorisation scénique - Automatisation et raccordement au système dce pilotage existant]	101 736,55	36 173,01	15	65 563,54
205	01/04/2016	Logiciel de planification acompte 20% marché 2015.MAPA.INF]	19 600,00	19 600,00	5	0,00
2183	11/05/2016	Bornes WIFI ZYXEL ZY-NWA5121N]	167,96	167,96	5	0,00
2183	11/05/2016	Bornes WIFI ZYXEL ZY-NWA5121N]	167,96	167,96	5	0,00
2183	11/05/2016	Bornes WIFI ZYXEL ZY-NWA5121N]	167,96	167,96	5	0,00
2183	11/05/2016	Bornes WIFI ZYXEL ZY-NWA5121N]	167,96	167,96	5	0,00
2183	11/05/2016	Bornes WIFI ZYXEL ZY-NWA5121N]	167,96	167,96	5	0,00
2183	11/05/2016	Bornes WIFI ZYXEL ZY-NWA5121N]	167,96	167,96	5	0,00
2183	11/05/2016	Bornes WIFI ZYXEL ZY-NWA5121N]	167,96	167,96	5	0,00
2183	11/05/2016	Bornes WIFI ZYXEL ZY-NWA5121N]	167,96	167,96	5	0,00
2183	11/05/2016	Bornes WIFI ZYXEL ZY-NWA5121N]	167,97	167,97	5	0,00
2183	11/05/2016	Bornes WIFI ZYXEL ZY-NWA5121N]	167,97	167,97	5	0,00
2183	11/05/2016	Bornes WIFI ZYXEL ZY-NWA5121N]	167,97	167,97	5	0,00
2183	11/05/2016	Bornes WIFI ZYXEL ZY-NWA5121N]	167,97	167,97	5	0,00
2183	11/05/2016	Bornes WIFI ZYXEL ZY-NWA5121N]	167,97	167,97	5	0,00
2183	11/05/2016	Bornes WIFI ZYXEL ZY-NWA5121N]	167,97	167,97	5	0,00
2183	11/05/2016	Bornes WIFI ZYXEL ZY-NWA5121N]	167,97	167,97	5	0,00
2183	11/05/2016	Bornes WIFI ZYXEL ZY-NWA5121N]	167,97	167,97	5	0,00
2183	11/05/2016	Bornes WIFI ZYXEL ZY-NWA5121N]	167,97	167,97	5	0,00
2183	11/05/2016	Bornes GS1900-24HP]	319,96	319,96	5	0,00
205	01/04/2016	Solde logiciel de planification]	29 400,00	29 400,00	5	0,00
2183	16/11/2016	samsung J3 2016 Black 5' 4G CAT4 1.5ghz 8MP Téléphone portable (B.Rose)]	166,83	166,83	5	0,00
2183	16/11/2016	D-LINK DHP-P601AVX2 Pack 4 CPL 1000MBPS avec prise CPL atelier]	74,78	74,78	5	0,00
2183	16/11/2016	Zyxel GS1900-8 Switch web administrable 8P gigabitCPL atelier]	70,61	70,61	5	0,00
2184	01/01/2017	Achat d'armoires à rideaux pour le bureau ressources humaines]	450,00	321,45	7	128,55
2184	01/01/2017	Achat d'armoires à rideaux pour le bureau ressources humaines]	450,00	321,45	7	128,55
2183	03/02/2017	Backup]	1 335,47	1 311,31	5	24,16
2183	10/02/2017	PC Portable (mlecoutre)]	907,65	907,65	3	0,00
2154	10/01/2017	console son marché 2016.MAPA.DTP.05]	31 466,00	31 310,83	5	155,17
2154	06/02/2017	Boitier de conversion de 6H circuit optique]	453,01	148,02	15	304,99
2154	06/02/2017	Boitier de conversion de 6H circuit optique]	453,03	148,02	15	305,01
2154	06/02/2017	Boitier de conversion de 6H circuit optique]	453,03	148,02	15	305,01
2154	06/02/2017	Boitier de conversion de 6H circuit optique]	453,03	148,02	15	305,01
2183	31/01/2017	lphone SE Mlecoutre]	149,77	149,77	1	0,00
2154	14/03/2017	Achat machine à fumée]	840,05	403,47	10	436,58
2155	31/03/2017	Cric bouteille monovérien 5T standard]	39,00	39,00	1	0,00
2155	31/03/2017	Cric bouteille monovérien 2T standard]	25,00	25,00	1	0,00
2155	31/03/2017	Palan manuel de levée]	199,00	199,00	1	0,00
2184	27/04/2017	Plan de travail]	459,10	214,96	10	244,14
2184	27/04/2017	Caisson mobile]	174,15	81,56	10	92,59
2184	27/04/2017	Caisson suspendu]	106,07	49,68	10	56,39

**ÉTATS DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2021**

Compte	Date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Cumul des amortissements	Durée d'amort.	Valeur nette comptable
2184	27/04/2017	Ecran de séparation]	145,73	68,22	10	77,51
2184	01/01/2017	Banque d'accueil]	2 081,83	2 081,83	5	0,00
2154	31/03/2017	Agrafeur / cloueur pneumatique]	177,00	177,00	1	0,00
2184	26/04/2017	Caisson mobile métallique 2 tiroirs]	179,81	84,24	10	95,57
2184	26/04/2017	Caisson mobile métallique 3 tiroirs]	179,81	84,24	10	95,57
2184	26/04/2017	Fauteuil opérateur]	235,56	110,37	10	125,19
2184	26/04/2017	Fauteuil opérateur]	235,56	110,37	10	125,19
2184	26/04/2017	Fauteuil opérateur]	235,56	110,37	10	125,19
2184	26/04/2017	Fauteuil opérateur]	235,56	110,37	10	125,19
2184	26/04/2017	Fauteuil opérateur]	235,56	110,37	10	125,19
2183	26/04/2017	Telephone IP]	215,48	215,48	1	0,00
2188	18/05/2017	Achat centrale vapeur - atelier couture]	166,58	166,58	1	0,00
2154	01/02/2017	Achat écrans plasma]	582,51	572,61	5	9,90
2154	01/02/2017	Achat écrans plasma]	582,51	572,61	5	9,90
2183	31/05/2017	micro/casque audio billetterie]	29,99	29,99	1	0,00
2183	31/05/2017	souris wireless xricard]	16,66	16,66	1	0,00
2153	24/05/2017	Onduleur - EATON ELLIPSE PRO 1200 FR]	179,85	179,85	1	0,00
2153	24/05/2017	Onduleur - EATON ELLIPSE PRO 1200 FR]	179,85	179,85	1	0,00
2153	24/05/2017	Onduleur - EATON ELLIPSE ECO 500 FR]	66,57	66,57	1	0,00
2153	24/05/2017	Onduleur - EATON ELLIPSE ECO 500 FR]	66,58	66,58	1	0,00
2153	24/05/2017	Câble - MINI DISPLAYPORT TO DVI ADAPTER]	29,32	29,32	1	0,00
2153	24/05/2017	Câble - MINI DISPLAYPORT TO DVI ADAPTER]	29,32	29,32	1	0,00
2153	24/05/2017	Câble - MINI DISPLAYPORT TO VAG ADAPTER]	29,32	29,32	1	0,00
2153	24/05/2017	Câble - MINI DISPLAYPORT TO VGA ADAPTER]	29,32	29,32	1	0,00
2153	24/05/2017	Adaptateur - CISCO SMALL MGBSX1]	88,99	88,99	1	0,00
2153	24/05/2017	Adaptateur - CISCO SMALL MGBSX1]	88,99	88,99	1	0,00
2183	06/06/2017	imprimante Xricard]	40,27	40,27	1	0,00
2183	26/05/2017	Antennes - NETGEAR ANTENNE MIMO AIRCARD POUR AC785]	52,76	52,76	1	0,00
2183	26/05/2017	Modem 4G - NETGEAR LB1111]	141,10	141,10	1	0,00
2135	31/05/2017	Travaux d'amélioration d'air de 'atelier construction / accessoires]	9 100,00	2 784,03	15	6 315,97
2154	31/05/2017	Achat enrouleur pour tuyau d'air comprimé (réaménagement Atelier)]	289,55	289,55	1	0,00
2154	30/06/2017	Achat poste à souder]	1 276,00	575,07	10	700,93
2135	24/07/2017	Travaux d'électricité dans l'atelier de construction]	1 958,42	579,83	15	1 378,59
2135	12/07/2017	Réfection du sol accès local personnel d'accueil]	320,93	320,93	1	0,00
2135	12/07/2017	Remise en peinture de l'entrée des artistes]	1 408,42	787,64	8	620,78
2135	12/07/2017	Remise en peinture du bureau des régisseurs généraux]	951,24	283,74	15	667,50
2135	30/06/2017	Réaménagement des espaces et postes de travail dans l'atelier construction]	467,83	467,83	1	0,00
2183	19/07/2017	Copieur bureau 5ème étage]	2 627,07	2 340,60	5	286,47
2183	19/07/2017	Copieur bureau DAF]	1 940,79	1 729,17	5	211,62
2183	19/07/2017	Copieur bureau agence comptable]	1 436,78	1 280,13	5	156,65
2183	19/07/2017	Copieur bureau secrétariat général]	2 100,22	1 871,19	5	229,03
2183	25/07/2017	Renouvellement PC - Unités centrales de bureau]	691,98	614,27	5	77,71
2183	25/07/2017	Renouvellement PC - Unités centrales de bureau]	692,00	614,27	5	77,73
2183	25/07/2017	Renouvellement PC - Unités centrales de bureau]	692,00	614,27	5	77,73
2183	25/07/2017	Renouvellement PC - Unités centrales de bureau]	692,00	614,27	5	77,73
2183	25/07/2017	Renouvellement PC - Unités centrales de bureau]	692,00	614,27	5	77,73
2183	25/07/2017	Renouvellement PC - Unités centrales de bureau]	692,00	614,27	5	77,73
2188	20/06/2017	Achat kit de réduction du bruit pour vidéoprojecteur]	1 241,09	562,74	10	678,35
2154	05/09/2017	Remplacement intercom filaire]	536,83	232,08	10	304,75
2184	28/09/2017	Achat d'un fauteuil pour le secrétariat DAF]	252,47	215,10	5	37,37
2154	30/09/2017	Electroportatif - Perceuse Visseuse]	359,22	359,22	1	0,00
2154	25/09/2017	Pistolet BEA - Agrafeuse de tapisier, pneumatique]	335,00	335,00	1	0,00
2183	28/09/2017	Borne WIFI supplémentaire pour atelier costume]	170,45	170,45	1	0,00
2183	28/09/2017	clavier souris gwen]	17,97	17,97	1	0,00
2183	07/09/2017	Renouvellement PC portables]	692,34	692,34	4	0,00
2183	07/09/2017	Renouvellement PC portables]	692,34	692,34	4	0,00
2183	31/08/2017	Chargeur surface pro3]	76,22	76,22	1	0,00
2135	12/07/2017	Réfection du sol du PC sécurité]	685,92	438,40	7	247,52
2135	20/09/2017	Achat de matériel électrique pour l'aménagement de l'atelier construction]	153,27	153,27	1	0,00
2188	06/11/2017	Clavecin Italien]	27 891,67	11 670,19	10	16 221,48
2188	06/10/2017	Achat TV UHD pour salle de réunion]	1 499,17	1 270,79	5	228,38
2181	18/05/2017	SECU Mise en place lecteur numérique alerte confinement et alerte intrusion]	1 474,60	454,65	15	1 019,95
2183	03/11/2017	Telephones DECT]	92,20	92,20	1	0,00
2183	03/11/2017	Telephones DECT]	92,22	92,22	1	0,00
2183	03/11/2017	Telephones DECT]	92,22	92,22	1	0,00
2183	03/11/2017	Telephones DECT]	92,22	92,22	1	0,00
2183	03/11/2017	Telephones DECT]	92,22	92,22	1	0,00
2135	10/11/2017	Achat de matériel électrique pour l'aménagement du nouveau bureau communication]	673,78	186,08	15	487,70
2183	13/11/2017	Moniteurs (slacharme,odesse)]	95,92	95,92	1	0,00
2183	13/11/2017	Moniteurs (slacharme,odesse)]	95,93	95,93	1	0,00
205	22/11/2017	ADOBE ACROBAT V2017 (Slaulier)]	340,37	340,37	1	0,00
2135	05/12/2017	Câblage de courant fort et courant faible dans le bureau communication / salle de réunion]	960,00	260,73	15	699,27
2153	01/01/2017	Extension motorisation scénique - SOCOTEC]	8 800,00	2 933,35	15	5 866,65
2188	08/12/2017	Achat support mural pour TV de la salle de réunion VOGEL'S thin 314 inclin 40-6]	108,32	108,32	1	0,00
2184	07/10/2017	Achat banquettes de piano 273464]	115,00	115,00	1	0,00
2184	07/10/2017	Achat banquettes de piano 358409]	115,00	115,00	1	0,00
2188	06/12/2017	Achat d'un micro onde pour le bâtiment 4082958]	82,50	82,50	1	0,00



ÉTATS DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2021

Compte	Date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Cumul des amortissements	Durée d'amort.	Valeur nette comptable
2155	28/02/2018	Pistolet à colle (référence 2976218)	155,22	155,22	1	0,00
2184	14/03/2018	Fauteuil Dexter (référence: C4MFS.RR)	410,64	156,14	10	254,50
2184	14/03/2018	Fauteuil Dexter (référence: C4MFS.RR)	410,64	156,14	10	254,50
2184	14/03/2018	Fauteuil Dexter (référence: C4MFS.RR)	410,64	156,14	10	254,50
2184	14/03/2018	Fauteuil Dexter (référence: C4MFS.RR)	410,64	156,14	10	254,50
2184	14/03/2018	Fauteuil Dexter (référence: C4MFS.RR)	410,64	156,14	10	254,50
2184	14/03/2018	Fauteuil Dexter (référence: C4MFS.RR)	410,64	156,14	10	254,50
2184	14/03/2018	Fauteuil Dexter (référence: C4MFS.RR)	410,64	156,14	10	254,50
2184	14/03/2018	Fauteuil Dexter (référence: C4MFS.RR)	410,64	156,14	10	254,50
2184	14/03/2018	Fauteuil Dexter (référence: C4MFS.RR)	410,64	156,14	10	254,50
2184	14/03/2018	Fauteuil Dexter (référence: C4MFS.RR)	410,64	156,14	10	254,50
2184	14/03/2018	Fauteuil Dexter (référence: C4MFS.RR)	410,64	156,14	10	254,50
2184	14/03/2018	Fauteuil Dexter (référence: C4MFS.RR)	410,64	156,14	10	254,50
2184	14/03/2018	Fauteuil Dexter (référence: C4MFS.RR)	410,64	156,14	10	254,50
2184	14/03/2018	Fauteuil Dexter (référence: C4MFS.RR)	410,64	156,14	10	254,50
2184	14/03/2018	Fauteuil Dexter (référence: C4MFS.RR)	410,64	156,14	10	254,50
2184	14/03/2018	Fauteuil Dexter (référence: C4MFS.RR)	410,64	156,14	10	254,50
2184	14/03/2018	Fauteuil Dexter (référence: C4MFS.RR)	410,64	156,14	10	254,50
2184	14/03/2018	Fauteuil Dexter (référence: C4MFS.RR)	410,64	156,14	10	254,50
2184	14/03/2018	Fauteuil Dexter (référence: C4MFS.RR)	410,64	156,14	10	254,50
2183	26/02/2018	Boitier USB PC Portable (Référence: S0872236 - AR201408220083)	91,00	91,00	1	0,00
2183	26/02/2018	Boitier USB PC Portable (Référence: S0872236 - AR201408220083)	91,00	91,00	1	0,00
2183	06/03/2018	Routeur Internet fibre (référence S1600908 - AR201703310022)	284,96	284,96	1	0,00
2154	15/03/2018	Relais HDL2x3 KW (Référence: 3054SD)	215,91	82,04	10	133,87
2154	15/03/2018	Relais HDL2x3 KW (Référence: 3054SD)	215,91	82,04	10	133,87
2154	15/03/2018	Relais mécanique HDL 1x5 KW sans disjoncteur (Référence: 2697SD)	211,91	80,52	10	131,39
2154	15/03/2018	Relais mécanique HDL 1x5 KW sans disjoncteur (Référence: 2697SD)	211,91	80,52	10	131,39
2154	15/03/2018	Gradateur HDL Shunt 1x25A (Référence: 9998)	102,91	39,10	10	63,81
2154	15/03/2018	Gradateur HDL Shunt 1x25A (Référence: 9998)	102,91	39,10	10	63,81
2154	15/03/2018	Gradateur HDL Shunt 1x25A (Référence: 9998)	102,91	39,10	10	63,81
2154	15/03/2018	Gradateur HDL Shunt 1x25A (Référence: 9998)	102,91	39,10	10	63,81
2154	15/03/2018	Gradateur HDL Shunt 1x25A (Référence: 9998)	102,91	39,10	10	63,81
2154	15/03/2018	Gradateur HDL Shunt 1x25A (Référence: 9998)	102,91	39,10	10	63,81
2154	15/03/2018	Gradateur HDL Shunt 1x25A (Référence: 9998)	102,91	39,10	10	63,81
2154	06/04/2018	Caméra Blackmagic (Référence: CINEURSAM40K)	2 524,50	1 348,70	7	1 175,80
2154	06/04/2018	Caméra Blackmagic (Référence: CINEURSAM40K)	2 524,50	1 348,70	7	1 175,80
2154	06/04/2018	Objectif Canon (Référence: EFS17-55MM-F/2)	681,50	364,10	7	317,40
2154	06/04/2018	Objectif Sigma 150-600MM (Référence: 745954)	1 001,50	535,04	7	466,46
2135	30/03/2018	Evier inox Vogue 180x60cm 2 bacs à gauche (Référence: U908)	658,32	164,98	15	493,34
2135	19/03/2018	Mitigeur + Douchette Candy Chrome (Référence: 70116340)	166,50	166,50	1	0,00
2135	10/04/2018	Plan de travail blanc mat Edition 315*65*3.8 (Référence: 69628146)	165,83	165,83	1	0,00
2154	27/03/2018	Câble multipaire 8 canaux pour système KLOTZ 20m long (Référence: DIVERS/ACC. SON)	353,46	353,46	1	0,00
2184	17/04/2018	Coffre de sécurité AIR 15E électronique 16L (Référence: A042321)	133,25	133,25	1	0,00
2154	04/05/2018	Simolink board (Référence: 6SE7090-0XX84-0FJ0)	900,46	412,31	8	488,15
2154	04/05/2018	Power supply PS 407-4A (Référence: 6ES7407-0DA02-0AA0)	407,02	186,37	8	220,65
2184	10/04/2018	Chaise haute fixe Rythmes et Sons "Modèle empilable" (Référence: SIE 3010N22)	256,50	191,29	5	65,21
2184	10/04/2018	Chaise haute fixe Rythmes et Sons "Modèle empilable" (Référence: SIE 3010N22)	256,50	191,29	5	65,21
2184	10/04/2018	Chaise haute fixe Rythmes et Sons "Modèle empilable" (Référence: SIE 3010N22)	256,50	191,29	5	65,21
2135	28/05/2018	Racks DP Divers (référence: 30-80410 MCO)	3 900,00	935,29	15	2 964,71
2188	19/04/2018	SENNHEISER Casque Stéréo 320HMS, câble de 1.4m, mini-jack 3.5mm stéréo coudé	319,80	319,80	1	0,00
2183	24/03/2018	Ecran Viewsonic VX2858SML 28IN LED FHD 3.8MS 50M:1 VGA HDMI MM	205,01	193,49	4	11,52
2183	24/03/2018	Ecran Viewsonic VA2407H 24" 1920X1080 HDMI (Référence: S1633815 AR201707130193)	94,28	88,98	4	5,30
2183	24/03/2018	Ecran Viewsonic VA2407H 24" 1920X1080 HDMI (Référence: S1633815 AR201707130193)	94,28	88,98	4	5,30
2183	24/03/2018	Ecran Viewsonic VA2407H 24" 1920X1080 HDMI (Référence: S1633815 AR201707130193)	94,28	88,98	4	5,30
2183	24/03/2018	Ecran Viewsonic VA2407H 24" 1920X1080 HDMI (Référence: S1633815 AR201707130193)	94,28	88,98	4	5,30
2154	16/05/2018	Lot de 4 panneaux CP int peuplier B/BB 18MM 250*122 (Référence: P200180)	165,43	165,43	1	0,00
2183	27/04/2018	PC: Unité centrale (UGY3202AV), Syst d'expl (UGY4S68AV#ABF), Processeur (UGZ3R85AV),	643,62	592,47	4	51,14
2183	27/04/2018	PC: Unité centrale (UGY3202AV), Syst d'expl (UGY4S68AV#ABF), Processeur (UGZ3R85AV),	643,62	592,50	4	51,12
2183	27/04/2018	PC: Unité centrale (UGY3202AV), Syst d'expl (UGY4S68AV#ABF), Processeur (UGZ3R85AV),	643,62	592,50	4	51,12
2183	24/05/2018	Téléphone DECT-Alcatel 8232S + Chargeur + Clip ceinture (référence: 3BN67330AB + 3BN67331AA +	92,22	92,22	1	0,00
2183	24/05/2018	Téléphone DECT-Alcatel 8232S + Chargeur + Clip ceinture (référence: 3BN67330AB + 3BN67331AA +	92,22	92,22	1	0,00
2183	24/05/2018	Téléphone DECT-Alcatel 8232S + Chargeur + Clip ceinture (référence: 3BN67330AB + 3BN67331AA +	92,22	92,22	1	0,00
2183	24/05/2018	Téléphone DECT-Alcatel 8232S + Chargeur + Clip ceinture (référence: 3BN67330AB + 3BN67331AA +	92,22	92,22	1	0,00
2183	24/05/2018	Téléphone DECT-Alcatel 8232S + Chargeur + Clip ceinture (référence: 3BN67330AB + 3BN67331AA +	92,22	92,22	1	0,00
2183	24/05/2018	Téléphone DECT-Alcatel 8232S + Chargeur + Clip ceinture (référence: 3BN67330AB + 3BN67331AA +	92,22	92,22	1	0,00
2183	24/05/2018	Téléphone DECT-Alcatel 8232S + Chargeur + Clip ceinture (référence: 3BN67330AB + 3BN67331AA +	92,22	92,22	1	0,00
2183	24/05/2018	Téléphone DECT-Alcatel 8232S + Chargeur + Clip ceinture (référence: 3BN67330AB + 3BN67331AA +	92,22	92,22	1	0,00
2183	24/05/2018	Téléphone DECT-Alcatel 8232S + Chargeur + Clip ceinture (référence: 3BN67330AB + 3BN67331AA +	92,22	92,22	1	0,00
2183	24/05/2018	Téléphone DECT-Alcatel 8232S + Chargeur + Clip ceinture (référence: 3BN67330AB + 3BN67331AA +	92,22	92,22	1	0,00
2183	24/05/2018	Téléphone DECT-Alcatel 8232S + Chargeur + Clip ceinture (référence: 3BN67330AB + 3BN67331AA +	92,22	92,22	1	0,00
2183	24/05/2018	Téléphone DECT-Alcatel 8232S + Chargeur + Clip ceinture (référence: 3BN67330AB + 3BN67331AA +	92,22	92,22	1	0,00
2154	14/05/2018	PC portable Lenovo Yoga 370 i5-7200 4Go (référence: 20JHCT01WW)	839,86	839,86	3	0,00
2154	16/05/2018	Onduleur Eaton Ellipse Pro 1600 FR (Référence: S0350587-AR201309020081)	251,32	251,32	1	0,00
2154	16/05/2018	Onduleur Eaton Ellipse Pro 850 FR (Référence: S0350589-AR201309020083)	167,99	167,99	1	0,00
2154	16/05/2018	Mano détendeur pour machine MDG (Référence: MANO/MDG)	143,58	143,58	1	0,00
2154	16/05/2018	Mano détendeur pour machine MDG (Référence: MANO/MDG)	143,58	143,58	1	0,00
2154	15/05/2018	Interface 4 fils pour système d'interphonie (référence: CLEAR COM IF4W4)	1 360,38	706,01	7	654,37
2135	20/04/2018	Découpe de la tuyauterie, pose de bouchons, Modifications des arrivées et évacuations d'eau	780,50	288,89	10	491,61
2155	31/05/2018	Ponceuse à bande vBG753 Aspi 75x2000 (référence: 2978717)	2 254,08	539,33	15	1 714,75
2155	31/05/2018	Tronçonneuse fraise scie TS315 Sidamo (référence: 2978717)	2 502,08	598,69	15	1 903,39
2154	04/05/2018	Lot de 5 codeurs incrémental pour moteurs de porteuses (référence: JHO512-1024S004)	1 715,50	628,39	10	1 087,11
2184	11/05/2018	Lot de 8 tables de travail centrale inox 2000*700 (référence: TT/2071-S) et 8 kits de 4 roues syn.	4 360,00	1 985,89	8	2 374,11
2155	31/05/2018	Ponceuse excentrique ETS 150/3 EQ-PLUS (référence: 575022)	318,00	318,00	1	0,00
2155	18/06/2018	Niveau laser multiline STANLEY X3G-360° VERT-FATMAX (référence: FMTH1-77356)	395,00	395,00	1	39
2154	28/05/2018	Station principale ou déléguée rackable 19" 4 canaux (MS704)+Boitier2 canaux d'intercom (RS702)	4 752,00	1 709,42	10	3 042,58

**ÉTATS DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2021**

Compte	Date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Cumul des amortissements	Durée d'amort.	Valeur nette comptable
2154	31/05/2018	Alimentation pour Scenius (référence: 283220801)]	595,00	427,10	5	167,90
2154	31/05/2018	groupe alimentation lampe pour Scenius Profile (référence: 283321801)]	735,00	527,59	5	207,41
2155	15/06/2018	Aspirateur Cleantex Festool CTL midi (référence: 575261)]	356,28	356,28	1	0,00
2183	13/04/2018	Lot de 2 PDA Wifi Cipherlab 8231 (2D-8MB) + 2 socles]	1 627,00	1 210,67	5	416,33
2155	28/06/2018	Combiné à bois Rodland HX260 mono avec kit de déplacement, Guide à l'arbre (Référence: 9050)]	5 609,00	1 970,07	10	3 638,93
2135	27/06/2018	Fournitures de marchandises (Liberty Clic 30 - Barre de seuil alu - Cartouche couleur parquet) et Forfait prestation (Sol 15m² - Dépose de moquette - Grattage - Préparation du support - Pose de dalles et de barre de seuil - Finition)]	871,11	612,40	5	258,71
2135	27/06/2018	Fournitures de marchandises (Liberty Clic 30 - Barre de seuil alu - Cartouche couleur parquet) et Forfait prestation (Sol 15m² - Dépose de moquette - Grattage - Préparation du support - Pose de dalles et de barre de seuil - Finition)]	956,09	672,15	5	283,94
2135	09/04/2018	Carottage en dalle Diamètre 110 à 150 (Perçement studio 201)]	507,33	126,20	15	381,13
2135	09/04/2018	Carottage en dalle (placard technique loge musiciens et étage supérieur)]	996,74	247,96	15	748,78
2135	10/07/2018	Disjoncteur NS800N équipé d'un bloc différentiel micrologie + cadre commutateur pour micrologie]	7 112,80	1 649,92	15	5 462,88
2154	22/06/2018	Harnais antichute PETZL Newton EasyFit noir taille S-L Equivalence taille M-L (référence: C73JF/1)]	132,97	132,97	1	0,00
2183	10/09/2018	MacBook pro 15 MBP 15.4 SG/2.2GHZ/16GB/RP555X/256GB-BEL (référence: MR932FN/A)]	2 398,33	1 984,36	4	413,97
2184	04/09/2018	Lit pliant Sedac Royan (référence: 3378110005879)]	91,66	91,66	1	0,00
2184	04/09/2018	Lit pliant Sedac Royan (référence: 3378110005879)]	91,66	91,66	1	0,00
2183	31/08/2018	Ecran public billeterie Viewsonic VX2858SML 28IN LED FHD 3.8MS 50M:1 VGA HDMI MM (Référence: S1632878 AR201410200051)]	166,62	166,62	1	0,00
2183	31/08/2018	Ecran public billeterie Viewsonic VX2476-SMHD 24IN IPS FHD VGA HDMI DP 4MS 250CD/M2 MM (Référence: S1633456 AR201608030076)]	149,96	149,96	1	0,00
2183	08/10/2018	Adaptateur secteur 85w MagSafe Power pour MacBook Pro (référence: MC556Z/B)]	74,17	74,17	1	0,00
2183	08/10/2018	Adaptateur secteur 85w MagSafe Power pour MacBook Pro (référence: MC556Z/B)]	74,17	74,17	1	0,00
2183	03/10/2018	Ecran Benq GW2480 24" 1920x1080 HDMI DP HP (référence: S1633851 AR201708010179)]	122,80	122,80	1	0,00
2183	03/10/2018	Ecran Benq GW2480 24" 1920x1080 HDMI DP HP (référence: S1633851 AR201708010179)]	122,80	122,80	1	0,00
2183	02/10/2018	5 souris Ergo verticales sans fil à batterie noir (référence: S0381726 AR201701190138)]	115,88	115,88	1	0,00
2188	30/01/2018	machine à café Zenius non Neslink (n° de série: 17258Z0z025778N02E)]	329,00	329,00	1	0,00
2155	30/09/2018	Perceuses visseuses GSR 18V-EC 2 batteries 5,0AH 06019E8104 (Référence: 4110935)]	344,32	224,13	5	120,19
2155	30/09/2018	Perceuses visseuses GSR 18V-EC 2 batteries 5,0AH 06019E8104 (Référence: 4110935)]	344,32	224,13	5	120,19
2154	13/11/2018	Coffret de distribution électrique boîtier 63A Tri+30mA=>2X16A+2x32A Mono+1x32A tetra (référence: P Fauteuil de bureau Opérateur Edge R Pro, Piètement étoile synthétique noir, Mécanique Synchrone, Dossier haut résille noir, Accoudoirs ajustables 1D manchettes "soft touch" Duo Panthère (référence: DN21C1DUO)]	936,79	117,44	25	819,35
2184	23/10/2018	Fauteuil de bureau Opérateur Edge R Pro, Piètement étoile synthétique noir, Mécanique Synchrone, Dossier haut résille noir, Accoudoirs ajustables 1D manchettes "soft touch" Duo Panthère (référence: DN21C1DUO)]	252,46	134,31	6	118,15
2184	23/10/2018	Fauteuil de bureau Opérateur Edge R Pro, Piètement étoile synthétique noir, Mécanique Synchrone, Dossier haut résille noir, Accoudoirs ajustables 1D manchettes "soft touch" Duo Panthère (référence: DN21C1DUO)]	252,47	134,31	6	118,16
2184	23/10/2018	Fauteuil de bureau Opérateur Edge R Pro, Piètement étoile synthétique noir, Mécanique Synchrone, Dossier haut résille noir, Accoudoirs ajustables 1D manchettes "soft touch" Duo Panthère (référence: DN21C1DUO)]	252,47	134,31	6	118,16
2155	31/10/2018	Compresseur courroie 3CV Mono PS 10B 18M3/H (référence: 3843939)]	480,00	480,00	1	0,00
2183	24/09/2018	Douchette Honeywell Voyager 1400g, PDF, 2D, multi-IF en kit (USB), noir (référence: 1400G2D-2USB)]	99,26	99,26	1	0,00
2183	24/09/2018	Douchette Honeywell Voyager 1400g, PDF, 2D, multi-IF en kit (USB), noir (référence: 1400G2D-2USB)]	99,27	99,27	1	0,00
2183	24/09/2018	Douchette Honeywell Voyager 1400g, PDF, 2D, multi-IF en kit (USB), noir (référence: 1400G2D-2USB)]	99,27	99,27	1	0,00
2188	19/11/2018	Essoreuse Thomas Centri 776 SEK (référence: 0000583197)]	199,99	199,99	1	0,00
2188	22/11/2018	Appareil photo: boîtier EOS 80D+18-135 IS USM IMP S/N 31302400241_+_6632010278 (référence: CAN1263C042) + Objectif 70-200MM/2.8 L IS III USM S/N 6900007913 (référence: CAN3044C005)]	3 305,18	3 305,18	3	0,00
2183	11/10/2018	TPE ICT220 + Pin Pad n°18083CT81440596]	433,00	349,07	4	83,93
2183	11/10/2018	TPE ICT220 + Pin Pad n°18083CT81441344]	433,00	349,07	4	83,93
2183	11/10/2018	TPE ICT220 + Pin Pad n°18083CT81441345]	433,00	349,07	4	83,93
2183	11/10/2018	PinPad IPP310 Sans Contact n°17182PP21218831]	156,00	125,76	4	30,24
2183	11/10/2018	PinPad IPP310 Sans Contact n°18130PP84085938]	156,00	125,76	4	30,24
2183	11/10/2018	PinPad IPP310 Sans Contact n°18130PP84085978]	156,00	125,76	4	30,24
2184	06/12/2018	Flight case sur mesure pour une WARP ADB motorisé 12-30 ou 22-50 (n° de série: 190061)]	697,50	214,22	10	483,28
2184	06/12/2018	Flight case sur mesure pour une WARP ADB motorisé 12-30 ou 22-50 (n° de série: 190062)]	697,50	214,22	10	483,28
2188	30/11/2018	Vidéoprojecteur source lumineuse Laser Résolution native 1920x1200 WUXGA (référence: PT-RZ120LBE) + Zoom courte focale 0,8-1 pour PT-D60000E/EL/DW6300E/EL/DZ6700E/EL (référence: ET-DLE085)]	16 220,00	10 016,41	5	6 203,59
2183	27/11/2018	filtre écran anti-lumière Bleue]	91,58	91,58	1	0,00
2188	18/12/2018	Convertisseur éco HDMI vers SDI, Audio Mux/Demux, Zéro délai + Câble vidéo SC-Vector Plus DZ, 1x1,20, PUR 7,10mm noir 1,2/4,8]	415,50	415,50	1	0,00
2183	19/12/2018	Serveur NAS Synology DS1817 8GB (référence: S0872960 AR20173150196) + 8 disques durs Seagate Ironwolf 6To (référence: S0122785 AR201710060013)]	2 125,97	1 613,40	4	512,57
2154	20/12/2018	Plancher de scène: Forfait atelier panneaux (réf: 3514040) + Panneaux 3 plis 500x205cm 42mm PEFC 100% (réf: 3097870) + Découpe panneaux bruts (réf: 3514057)]	18 371,49	5 571,85	10	12 799,64
2184	18/12/2018	Flight case pour vidéoprojecteur Panasonic PT-RZ120 (référence: AMFC8302)]	662,00	201,14	10	460,86
2183	31/12/2018	Serveur virtualisation et ses composants]	3 506,84	2 632,53	4	874,31
2183	22/11/2018	Disque dur SSD Samsung Serie 860 EVO 250 Go (Référence: S0122823 AR201712200137 + RAM Corsair DDR4 8 GB CMSO8GX4M1A2133C15 (référence: S2100732 AR201508140030)]	136,10	136,10	1	0,00
2183	28/12/2018	PC portable SG]	728,14	728,14	2	0,00
2183	31/12/2018	Onduleurs ECUS POWER 2S TW 3000 On Line version Tour (référence: 1881835)]	517,68	517,68	2	0,00
2183	31/12/2018	Onduleurs ECUS POWER 2S TW 3000 On Line version Tour (référence: 1881835)]	517,69	517,69	2	0,00
2183	31/12/2018	PC portable Lenovo L480 - 14" i3 - 8130U - 4Go - 500Go - Windows10 (référence: 2316035)]	684,97	684,97	2	40 0,00
2183	31/12/2018	PC portable Lenovo L480 - 14" i3 - 8130U - 4Go - 500Go - Windows10 (référence: 2316035)]	684,96	684,96	2	0,00

**ÉTATS DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2021**

Compte	Date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Cumul des amortissements	Durée d'amort.	Valeur nette comptable
2183	31/12/2018	PC portable Lenovo L480 - 14" i3 - 8130U - 4Go - 500Go - Windows10 (référence: 2316035)	684,96	684,96	2	0,00
2154	20/12/2018	consoles Nomad (avec Chameleon 5)	24 557,16	10 639,85	7	13 917,31
2154	20/12/2018	Consoles Nomad (avec Chameleon 5)	24 557,16	10 639,85	7	13 917,31
2183	12/12/2018	Imprimantes à billets BOCA DT 275	1 530,00	934,77	5	595,23
2183	12/12/2018	Imprimantes à billets BOCA DT 275	1 530,00	934,77	5	595,23
2183	12/12/2018	Imprimantes à billets BOCA DT 275	1 530,00	934,77	5	595,23
2183	12/12/2018	Imprimantes à billets BOCA DT 275	1 530,00	934,77	5	595,23
2183	12/12/2018	Imprimantes à billets BOCA DT 275	1 530,00	934,77	5	595,23
2183	12/12/2018	Imprimantes à billets BOCA DT 275	1 530,00	934,77	5	595,23
2183	12/12/2018	Imprimantes à billets BOCA DT 275	1 530,00	934,77	5	595,23
2183	12/12/2018	Lecteurs de codes pour contrôle d'accès type PDA Bluebird EF500-ANLGH	1 252,00	764,92	5	487,08
2183	12/12/2018	Lecteurs de codes pour contrôle d'accès type PDA Bluebird EF500-ANLGH	1 252,00	764,92	5	487,08
2183	12/12/2018	Lecteurs de codes pour contrôle d'accès type PDA Bluebird EF500-ANLGH	1 252,00	764,92	5	487,08
2183	12/12/2018	Lecteurs de codes pour contrôle d'accès type PDA Bluebird EF500-ANLGH	1 252,00	764,92	5	487,08
2183	12/12/2018	Lecteurs de codes pour contrôle d'accès type PDA Bluebird EF500-ANLGH	1 252,00	764,92	5	487,08
2183	12/12/2018	Imprimante réseau à cartes Evolis Primary PM1H0000RS + Rouleaux	1 410,00	861,45	5	548,55
2154	11/02/2019	LDDE NanoPix Slim FR 1440 - Rampes LED RGB+Blanc chaud+Blanc froid équipée de 1440 Led/DMX 512/8 ou 16 bits/Gradation 0% à 100%/Angle d'ouverture de 110° à 120° suivant couleurs/Temp. de couleur réglable de 2700K à 9000K/Compatible TVHD/Flicker free	1 329,06	383,80	10	945,26
2154	11/02/2019	LDDE NanoPix Slim FR 1440 - Rampes LED RGB+Blanc chaud+Blanc froid équipée de 1440 Led/DMX 512/8 ou 16 bits/Gradation 0% à 100%/Angle d'ouverture de 110° à 120° suivant couleurs/Temp. de couleur réglable de 2700K à 9000K/Compatible TVHD/Flicker free	1 329,10	383,80	10	945,30
2154	11/02/2019	LDDE NanoPix Slim FR 1440 - Rampes LED RGB+Blanc chaud+Blanc froid équipée de 1440 Led/DMX 512/8 ou 16 bits/Gradation 0% à 100%/Angle d'ouverture de 110° à 120° suivant couleurs/Temp. de couleur réglable de 2700K à 9000K/Compatible TVHD/Flicker free	1 329,10	383,80	10	945,30
2154	11/02/2019	LDDE NanoPix Slim FR 1440 - Rampes LED RGB+Blanc chaud+Blanc froid équipée de 1440 Led/DMX 512/8 ou 16 bits/Gradation 0% à 100%/Angle d'ouverture de 110° à 120° suivant couleurs/Temp. de couleur réglable de 2700K à 9000K/Compatible TVHD/Flicker free	1 329,10	383,80	10	945,30
2154	11/02/2019	LDDE NanoPix Slim FR 1440 - Rampes LED RGB+Blanc chaud+Blanc froid équipée de 1440 Led/DMX 512/8 ou 16 bits/Gradation 0% à 100%/Angle d'ouverture de 110° à 120° suivant couleurs/Temp. de couleur réglable de 2700K à 9000K/Compatible TVHD/Flicker free	1 329,10	383,80	10	945,30
2154	11/02/2019	LDDE NanoPix Slim FR 1440 - Rampes LED RGB+Blanc chaud+Blanc froid équipée de 1440 Led/DMX 512/8 ou 16 bits/Gradation 0% à 100%/Angle d'ouverture de 110° à 120° suivant couleurs/Temp. de couleur réglable de 2700K à 9000K/Compatible TVHD/Flicker free	1 329,10	383,80	10	945,30
2154	11/02/2019	LDDE NanoPix Slim FR 1440 - Rampes LED RGB+Blanc chaud+Blanc froid équipée de 1440 Led/DMX 512/8 ou 16 bits/Gradation 0% à 100%/Angle d'ouverture de 110° à 120° suivant couleurs/Temp. de couleur réglable de 2700K à 9000K/Compatible TVHD/Flicker free	1 329,10	383,80	10	945,30
2183	31/01/2019	Ecran interactif Speechi Touch 55" (réf constructeur:ST-55-UHD-AND-003/réf produit:2248371)	1 805,57	1 805,57	2	0,00
2183	20/02/2019	Ecran BenQ GW2480 24" 1920x1080 HDMI DP HP (Réf: S1633851 AR201708010179)	87,13	87,13	1	0,00
2183	19/02/2019	Microphone pour enregistrement vidéo SHURE MOTIV MV88-ZML (réf: HHRN2ZM/B)	133,29	133,29	1	0,00
2183	12/03/2019	Enceinte bluetooth Bose Soundlink Mini II Noir (réf: 8422761)	124,99	124,99	1	0,00
2183	11/03/2019	Téléphone Alcatel 4028 IP écorecyclé	115,00	115,00	1	0,00
2183	26/03/2019	Coffret réseau 19" 6U Prof. 45cm (Gris) (réf: C0210105 AR201110120069)	99,24	99,24	1	0,00
2135	22/03/2019	Installation de nouveaux disjoncteurs au 1er dessous de scène (contrat de maintenance courants forts)	1 454,14	202,19	20	1 251,95
2154	01/01/2019	Gerbeur électrique à conducteur accompagnant Type LOGO.ac - Acompte 30% (n° série: 43768)	1 970,40	591,12	10	1 379,28
2154	01/01/2019	Gerbeur électrique à conducteur accompagnant Type LOGO.ac - Solde 70% (n° série: 43768)	4 597,60	1 379,28	10	3 218,32
2154	05/04/2019	Eléments de structure échelle: 18 éléments EX290 Iq 3m00 coloris noir (ref: EX29300/N)	2 228,12	611,05	10	1 617,07
2184	19/04/2019	Flight-case sur mesure pour 8 Nanopix Slim FR1440 type malle, capot sur charnières, 2 fermetures	670,00	181,18	10	488,82
2188	02/04/2019	Presse semi industrielle Pratika Chaudière 5L/1700W/220V (réf: C03190405)	697,00	319,54	6	377,46
2184	29/03/2019	Fauteuils Opérateur (SL) EDGE R PRO, piètement étoile synthétique noir, mécanique synchrone	252,46	87,16	8	165,30
2184	29/03/2019	Fauteuils Opérateur (OD) EDGE R PRO, piètement étoile synthétique noir, mécanique synchrone	252,47	87,16	8	165,31
2184	29/03/2019	Fauteuils Opérateur (MD) EDGE R PRO, piètement étoile synthétique noir, mécanique synchrone	252,47	87,16	8	165,31
2154	25/03/2019	12 Tubes Led's couleur rouge pour SCT5LED (LDDE SCT5 LED TUBE T5 LED/R)	1 692,00	938,25	5	753,75
2154	25/03/2019	12 Tubes Led's couleur vert pour SCT5LED (LDDE SCT5 LED TUBE T5 LED/V)	1 692,00	938,25	5	753,75
2154	25/03/2019	12 Tubes Led's couleur bleu pour SCT5LED (LDDE SCT5 LED TUBE T5 LED/B)	1 692,00	938,25	5	753,75
2183	30/04/2019	PC portable pour S. Lacharme Lenovo L480 14" i3-8130U 4Go 500Go + Remplacement écran	683,63	609,34	3	74,29
2183	17/04/2019	PC V. Viannay: UC Lenovo M710T TWR + Windows 10 pro + Processeur Intel Core i5-6400 2,7GHz	585,26	396,46	4	188,80
2183	17/04/2019	Moniteur multimedia FT-LCD 23,8" 16:9 Lenovo T24i T-IPS White LED backlight 1920x1080	135,33	91,67	4	43,66
2183	09/05/2019	Fac AA70522262 Bc n°2035 - MacBook Pro 15 pouces (son)	2 444,16	1 618,84	4	825,32
2154	30/04/2019	Fac 156610 bc n° 1379 - Achat de codeurs pour la machinerie	371,85	371,85	1	0,00
2154	30/04/2019	Fac 156610 bc n° 1379 - Achat de codeurs pour la machinerie	371,87	371,87	1	0,00
2154	30/04/2019	Fac 156610 bc n° 1379 - Achat de codeurs pour la machinerie	371,87	371,87	1	0,00
2154	30/04/2019	Fac 156610 bc n° 1379 - Achat de codeurs pour la machinerie	371,87	371,87	1	0,00
2154	30/04/2019	Fac 156610 bc n° 1379 - Achat de codeurs pour la machinerie	371,87	371,87	1	0,00
2154	30/04/2019	Fac 156610 bc n° 1379 - Achat de codeurs pour la machinerie	371,87	371,87	1	0,00
2154	27/05/2019	Fac 670572 bc n° 2282 - Remplacement pieds enceintes HS 214/6B	76,05	76,05	1	0,00
2154	27/05/2019	Fac 670572 bc n° 2282 - Remplacement pieds enceintes HS 214/6B	76,05	76,05	1	0,00
2154	27/05/2019	Fac 670572 bc n° 2282 - Remplacement pieds enceintes HS 214/6B	76,05	76,05	1	0,00
2155	15/05/2019	Boulonnette Bosch GDS18V + Accu 18V + Coffret de 5 douilles	354,04	354,04	1	0,00
2155	15/05/2019	Meuleuse Bosch GWS 18-125 VLI + Accu 18V 6Ah	270,27	270,27	1	0,00
2155	15/05/2019	Aspirateur Cleantex Auto CTL	597,87	597,87	1	0,00
2183	10/05/2019	fac n°0054967260 - bc n°1758 - UC pour écran niveau scène	499,69	499,69	1	0,00
2155	30/06/2019	Visseuse GSR 18V Solo Click&Go	189,66	189,66	1	0,00
2155	30/06/2019	Perceuse-Visseuse 18V 2X5Ah 60Nm ref 4110935	255,42	255,42	1	0,00
2155	30/06/2019	Perceuse-Visseuse 18V 2X5Ah 60Nm	255,42	255,42	1	0,00





**ÉTATS DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2021**

Compte	Date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Cumul des amortissements	Durée d'amort.	Valeur nette comptable
2154	11/12/2019	Micro-casque 1 oreille léger XLR4 Clear-com	250,40	250,40	1	0,00
2154	11/12/2019	Micro-casque 1 oreille léger XLR4 Clear-com	250,40	250,40	1	0,00
2154	11/12/2019	Micro-casque 1 oreille léger XLR4 Clear-com	250,40	250,40	1	0,00
2154	11/12/2019	Micro-casque 1 oreille léger XLR4 Clear-com	250,40	250,40	1	0,00
2154	11/12/2019	Micro-casque 1 oreille léger XLR4 Clear-com	250,40	250,40	1	0,00
2154	11/12/2019	Micro-casque 1 oreille léger XLR4 Clear-com	250,40	250,40	1	0,00
2183	06/12/2019	LENOVO DCG THINKSYSTEM SR530 SILVER 4208 - Serveur virtuel pour la machinerie	2 231,10	924,23	5	1 306,87
2154	10/12/2019	Defroisseur haute pression G700	133,26	133,26	1	0,00
2154	10/12/2019	Defroisseur haute pression G700	133,26	133,26	1	0,00
2183	11/12/2019	SYNOLOGY DX517 UNITE D'EXTENSION DS1517 + /DS1817+	837,71	430,91	4	406,80
2154	16/12/2019	Lot de 8 tubes de lestage longueur 1m acier 0.28mm coloris laqué noir poids 1500g	461,00	461,00	1	0,00
2154	16/12/2019	Lot de 24 tubes de lestage longueur 3m acier 0.28mm coloris laqué noir poids 4100g	1 549,00	1 549,00	1	0,00
2184	16/12/2019	Gueridon tulipe ovale 57/38 HT 52 Stratfie blanc knoll	632,38	258,50	5	373,88
2184	16/12/2019	lot de 2 Coussins d'assise fauteuil tulipe tissu hallingdal orange + éco participation	632,10	632,10	1	0,00
2184	16/12/2019	Tapis Bambou 200*300 cm tisse main coloris silvergrey	1 397,00	571,05	5	825,95
2135	16/12/2019	lots de 61.5 Panneaux massifs 3 plis epicea B/C+ (Bois pour le plancher de la fosse d'orchestre)	1 089,48	318,10	7	771,38
2188	09/12/2019	LLS Front Beko WTLD81467P - lave linge séchant pour l'appartement rue de la clé	374,17	374,17	1	0,00
2184	13/12/2019	bureaux mTTIS réglables en hauteur L ht 160cm Hêtre	315,00	315,00	1	0,00
2184	13/12/2019	bureaux mTTIS réglables en hauteur L ht 160cm Hêtre	315,00	315,00	1	0,00
2184	13/12/2019	sièges atelier haut polyuréthane avec repose-pieds	172,75	172,75	1	0,00
2184	13/12/2019	sièges atelier haut polyuréthane avec repose-pieds	172,75	172,75	1	0,00
2184	13/12/2019	sièges atelier haut polyuréthane avec repose-pieds	172,75	172,75	1	0,00
2135	17/12/2019	Installation générales agencements aménagements d'une ligne 63A et de sa prise au grill	1 713,02	174,82	20	1 538,20
2183	18/12/2019	LENOVO TP L390 YOGA I7-8565U SSD 256GO - PC portable csonnier	1 232,87	837,68	3	395,19
2184	09/12/2019	Flight case sur mesure pour 4 tubes Led de 1600*200*200 mm	620,00	127,91	10	492,09
2188	12/12/2019	Appareil photo Boitier 90D NU S/N C121053051006547 carte 120go	1 845,35	758,36	5	1 086,99
2154	29/11/2019	BOLEROBP RIEDEL Boîtier ceinture DECT - boîtier intercom	2 250,00	470,34	10	1 779,66
2154	29/11/2019	BOLEROBP RIEDEL Boîtier ceinture DECT - boîtier intercom	2 250,00	470,34	10	1 779,66
2154	29/11/2019	BOLEROBP RIEDEL Boîtier ceinture DECT - boîtier intercom	2 250,00	470,34	10	1 779,66
2154	29/11/2019	BOLEROBP RIEDEL Boîtier ceinture DECT - boîtier intercom	2 250,00	470,34	10	1 779,66
2188	18/12/2019	TV PANASONIC TX-50GX700E Ecran plasma	520,93	520,93	1	0,00
2188	18/12/2019	TV PANASONIC TX-50GX700E Ecran plasma	520,94	520,94	1	0,00
2188	16/12/2019	Hotte d'extraction décor ELECTROLUX EFTF19X	249,16	249,16	1	0,00
2183	20/12/2019	imprimante laser monochrome HP LaserJet enterprise M607dn	73,90	73,90	1	0,00
205	07/01/2020	Moving light assistant - logiciel d'Interface du pupitre lumière permettant l'archivage des spectacles	1 359,32	539,27	5	820,05
2184	10/01/2020	siège régie plateau Techno polyu noir CP piet noir + patins + repose pied régie plateau	451,50	451,50	1	0,00
2183	23/01/2020	Imprimante Grand format HP bureau dessin	1 111,09	538,85	4	572,24
2183	17/02/2020	Telephones DECT	91,99	91,99	1	0,00
2183	17/02/2020	Telephones DECT	92,04	92,04	1	0,00
2183	17/02/2020	Telephones DECT	92,04	92,04	1	0,00
2183	17/02/2020	Telephones DECT	92,04	92,04	1	0,00
2183	17/02/2020	Telephones DECT	92,04	92,04	1	0,00
2183	17/02/2020	Telephones DECT	92,04	92,04	1	0,00
2183	17/02/2020	Telephones DECT	92,04	92,04	1	0,00
2183	17/02/2020	Telephones DECT	92,04	92,04	1	0,00
2183	17/02/2020	Telephones DECT	92,04	92,04	1	0,00
2183	17/02/2020	Telephones DECT	92,04	92,04	1	0,00
2183	17/02/2020	Telephones DECT	92,04	92,04	1	0,00
2183	17/02/2020	Telephones DECT	92,04	92,04	1	0,00
2183	06/02/2020	ASUS PRO ZN242GDT-CA002R I7-8/16/1/256/GTX1050 - Pc billetterie (dyahia)	1 374,96	871,56	3	503,40
2154	21/02/2020	Rotule avec collier pour cadre VP RIGTEC (ET-PFD550TMS2 PANASONIC) Système d'accroche Vidéo Projecteur	841,10	156,50	10	684,60
2154	25/02/2020	ped caméra - Système ace xl avec trepied flowtech 75 triangle intermed	1 117,50	206,71	10	910,79
2183	20/02/2020	PC Asus Pro pour la billetterie ZN24GDT-CA002R 17-8/16/1/256/GTX1050	1 368,06	849,74	3	518,32
2183	20/02/2020	PC Asus Pro pour la billetterie ZN24GDT-CA002R 17-8/16/1/256/GTX1050	1 368,07	849,75	3	518,32
2183	25/02/2020	ecran Moniteur LED 23" 16:9 Bureautique Viewsonic VA2419-SH-VGA/HDMI	96,57	96,57	1	0,00
205	02/06/2020	Module de remboursement Billetterie - Logiciel CPWin - Saisie et génération des écritures	2 000,00	790,98	4	1 209,02
2135	09/04/2020	Perçement cloison - Mise en oeuvre de protection dans la buanderie et le couloir (Polyane)	860,96	99,27	15	761,69
2183	20/03/2020	PC portable Lenovo L490 - 14" i3 -8145U - 4Go - 500 Go - Windows 10 (réf: 2730353)	898,06	400,57	4	497,49
2154	01/06/2020	Audipack Support de sof avec roulettes pour écran plat 65" maxi, Embase acier et colonnes alu	886,58	200,70	7	685,88
2184	17/06/2020	2 flight cases découpes 933/934 avec rallonge	451,00	451,00	1	0,00
2184	17/06/2020	2 flight cases découpes 933/934 avec rallonge	451,00	451,00	1	0,00
2135	15/06/2020	205 m2 Panneaux massifs de bois 3 plis epicea B/C+ pour changement du plancher de scène fixe	3 870,30	598,52	10	3 271,78
2135	15/06/2020	45,75 M2 CP INT PEUPLIER B/BB- Panneaux de bois pour changement du plancher de scène fixe	819,38	126,71	10	692,67
2184	28/05/2020	Fauteuil dexter (9.56kg) Achat de sièges pour la salle de réunion (réf: C4MFS.RR)	461,18	105,12	7	356,06
2184	28/05/2020	Fauteuil dexter (9.56kg) Achat de sièges pour la salle de réunion (réf: C4MFS.RR)	461,18	105,12	7	356,06
2183	04/06/2020	LENOVO TB14 I5-10 8/256/14"/W10P - Pc portables (réf: S02516498AR202005140020)	731,95	288,48	4	443,47
2183	04/06/2020	LENOVO TP E15 I5-10210U 15.6P 8GO 256GO - Pc portables (réf: S02515333AR202002040015)	781,95	308,19	4	473,76
2183	04/06/2020	LENOVO TP E15 I5-10210U 15.6P 8GO 256GO - Pc portables (réf: S02515333AR202002040015)	781,95	308,19	4	473,76
2183	04/06/2020	LENOVO TP E15 I5-10210U 15.6P 8GO 256GO - Pc portables (réf: S02515333AR202002040015)	781,94	308,19	4	473,75
2183	24/06/2020	DEVOLO DLAN 1000 DUO+STARTER KIT - KIT CPL 1000 2 P - RJ45 AVEC PRISE - boitiers reseau	86,94	86,94	1	0,00
2183	24/06/2020	DEVOLO DLAN 1000 DUO+STARTER KIT - KIT CPL 1000 2 P - RJ45 AVEC PRISE - boitiers reseau	86,94	86,94	1	0,00
2183	24/06/2020	DEVOLO DLAN 1000 DUO+STARTER KIT - KIT CPL 1000 2 P - RJ45 AVEC PRISE - boitiers reseau	86,94	86,94	1	0,00
2188	23/06/2020	Chaudière industrielle pour centrale vapeur: COMEL FB/F vanne de vidande + Semelle fer Jolly	1 747,10	177,57	15	1 569,53
2153	30/06/2020	Ensemble de materiels constituant l'Extension reseau fibre H=635 L=600 P=450	3 319,14	333,13	15	2 986,01
2153	09/07/2020	Ensemble de materiels constituant l'Extension reseau fibre H=635 L=600 P=450	6 117,55	603,96	15	5 513,59
2154	08/09/2020	P412 enrouleurs électriques pour le plateau - gamme EURO	263,75	263,75	1	0,00
2154	08/09/2020	P412 enrouleurs électriques pour le plateau - gamme EURO	263,75	263,75	1	0,00
2154	08/09/2020	P412 enrouleurs électriques pour le plateau - gamme EURO	263,75	263,75	1	0,00



**ÉTATS DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2021**

Compte	Date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Cumul des amortissements	Durée d'amort.	Valeur nette comptable
2135	30/11/2020	Antichute à sangle 2M NEO020AK (réf: C5-000806)	143,79	143,79	1	0,00
2135	30/11/2020	Antichute à sangle 2M NEO020AK (réf: C5-000806)	143,81	143,81	1	0,00
2135	30/11/2020	Antichute à sangle 2M NEO020AK (réf: C5-000806)	143,81	143,81	1	0,00
2135	30/11/2020	Antichute à sangle 2M NEO020AK (réf: C5-000806)	143,81	143,81	1	0,00
2155	15/10/2020	Outil électroportatif pour l'atelier Meuleuse Bosch coffret GWS 1000	93,60	93,60	1	0,00
2154	04/12/2020	Tiroir rackable standard en acier sans serrure - 19"	260,81	260,81	1	0,00
2154	04/12/2020	Paire d'enceinte murale IP64 blanche 20W sous 100V MASK4CT - pour le bar	136,46	136,46	1	0,00
2154	04/12/2020	Eclairage de rack 19" 1U R&S réf. FAR LU0200	282,10	282,10	1	0,00
2184	03/09/2020	Siège CREA B Piètement noir mécanique synchrone dossier resille (Camille D)	250,52	250,52	1	0,00
2184	03/09/2020	Siège CREA B Piètement noir mécanique synchrone dossier resille (Omar.F)	250,52	250,52	1	0,00
2184	03/09/2020	Siège CREA B Piètement noir mécanique synchrone dossier resille (Céline.C)	250,52	250,52	1	0,00
2135	14/12/2020	Installation de 5 nouveaux points d'ancrage en grande salle	1 728,45	181,35	10	1 547,10
2154	10/12/2020	Projecteur Led Robe Robin T1 Profile en carton + Doughty crochet rapide noir	6 097,32	923,41	7	5 173,91
2154	10/12/2020	Projecteur Led Robe Robin T1 Profile en carton + Doughty crochet rapide noir	6 097,28	923,40	7	5 173,88
2154	10/12/2020	Projecteur Led Robe Robin T1 Profile en carton + Doughty crochet rapide noir	6 097,28	923,40	7	5 173,88
2154	10/12/2020	Projecteur Led Robe Robin T1 Profile en carton + Doughty crochet rapide noir	6 097,28	923,40	7	5 173,88
2154	10/12/2020	Projecteur Led Robe Robin T1 Profile en carton + Doughty crochet rapide noir	6 097,28	923,40	7	5 173,88
2154	10/12/2020	Projecteur Led Robe Robin T1 Profile en carton + Doughty crochet rapide noir	6 097,28	923,40	7	5 173,88
2154	10/12/2020	Projecteur Led Robe Robin T1 Profile en carton + Doughty crochet rapide noir	6 097,28	923,40	7	5 173,88
2154	10/12/2020	Projecteur Led Robe Robin T1 Profile en carton + Doughty crochet rapide noir	6 097,28	923,40	7	5 173,88
2154	10/12/2020	Projecteur Led Robe Robin T1 Profile en carton + Doughty crochet rapide noir	6 097,28	923,40	7	5 173,88
2154	10/12/2020	Projecteur Led Robe Robin T1 Profile en carton + Doughty crochet rapide noir	6 097,28	923,40	7	5 173,88
2154	10/12/2020	Projecteur Led Robe Robin T1 Profile en carton + Doughty crochet rapide noir	6 097,28	923,40	7	5 173,88
2154	10/12/2020	Projecteur Led Robe Robin T1 Profile en carton + Doughty crochet rapide noir	6 097,28	923,40	7	5 173,88
2154	10/12/2020	Projecteur Led Robe Robin T1 Profile en carton + Doughty crochet rapide noir	6 097,28	923,40	7	5 173,88
2154	10/12/2020	Projecteur Led Robe Robin T1 Profile en carton + Doughty crochet rapide noir	6 097,28	923,40	7	5 173,88
2154	10/12/2020	Projecteur Led Robe Robin T1 Profile en carton + Doughty crochet rapide noir	6 097,28	923,40	7	5 173,88
2154	10/12/2020	Projecteur Led Robe Robin T1 Profile en carton + Doughty crochet rapide noir	6 097,28	923,40	7	5 173,88
2184	14/12/2020	Fauteuils de bureau (bureau régisseur): Siège crea B piètement noir mécanique	258,27	258,27	1	0,00
2135	08/12/2020	Pose d'une cloison (placostyl 98/48) avec porte à galandage pour le nouveau bureau des régisseurs	2 394,02	170,07	15	2 223,95
2184	15/12/2020	Lot Bureaux pour la prod: Plan nouv vague L160x80cm Plat CFN Chant blanc avec passe câbles	527,36	527,36	1	0,00
2184	15/12/2020	Lot Bureaux pour la prod: Plan nouv vague L160x80cm Plat CFN Chant blanc avec passe câbles	527,36	527,36	1	0,00
2184	15/12/2020	Lot Bureaux pour la prod: Plan nouv vague L160x80cm Plat CFN Chant blanc avec passe câbles	527,36	527,36	1	0,00
2184	15/12/2020	Bureaux pour les régisseurs: Plan nouv vague L140x70cm Plat CFN Chant blanc avec passe câbles	324,23	324,23	1	0,00
2184	15/12/2020	lot Bureaux: Plan nouv vague L140x70cm Plat CFN Chant blanc avec passe câbles + Caisson mobile	503,54	503,54	1	0,00
2184	15/12/2020	Lot Bureaux pour les régisseurs: Plan nouv vague L140x70cm Plat CFN Chant blanc	503,54	503,54	1	0,00
2184	15/12/2020	Lot Bureaux pour les régisseurs: Plan nouv vague L140x70cm Plat CFN Chant blanc	503,54	503,54	1	0,00
2184	15/12/2020	Table de réunion pour le service communication: Table nouv vague plat mela CFN Diam 110cm	240,76	240,76	1	0,00
2184	15/12/2020	Table de réunion pour le service prod: Table nouv vague plat mela CFN Diam 110cm Chant blanc	240,76	240,76	1	0,00
2183	15/12/2020	iPad Air WI-FI 64GB Space Gray-BNL télécommande console son	702,50	147,03	5	555,47
2183	09/12/2020	Switch Cisco SG 250X + Module SFP Monomode + Jarretière LC-LC Monomode OS	558,81	118,78	5	440,03
2183	09/12/2020	Switch Cisco SG 250X + Module SFP Monomode + Jarretière LC-LC Monomode OS	558,83	118,79	5	440,04
2183	09/12/2020	Switch Cisco SG 250X + Module SFP Monomode + Jarretière LC-LC Monomode OS	558,83	118,79	5	440,04
2183	09/12/2020	Switch Cisco SG 250X + Module SFP Monomode + Jarretière LC-LC Monomode OS	558,83	118,79	5	440,04
2184	01/01/2021	Siège CREA B piètement noir mecanique synchrone dossier resille	258,27	258,27	1	0,00
2184	01/01/2021	Siège CREA B piètement noir mecanique synchrone dossier resille	258,27	258,27	1	0,00
2184	01/01/2021	Siège CREA B piètement noir mecanique synchrone dossier resille	258,27	258,27	1	0,00
2184	01/01/2021	Siège CREA B piètement noir mecanique synchrone dossier resille	258,27	258,27	1	0,00
2184	28/01/2021	Lot de 4 plans travail Bambou New 245X65CM EP38MM + 2 crédenances Verre blanc Rio 60X45CM	592,83	548,98	1	43,85
2188	27/01/2021	armoire réfrigérée 600 Litres - Positive Inox pour la cantine du 4ème	842,40	78,24	10	764,16
205	19/01/2021	Licences Windows Serveur (1xWinSvrSTDCore 2019 OLP 16Lic NL Gov CoreLic	2 527,36	480,54	5	2 046,82
2188	25/02/2021	Réfrigérateur sous plan Liebherr KTS 166	332,50	282,40	1	50,10
2183	28/01/2021	ASUS PA279CV 27" IPS 3840X2160 HAS - écran	458,24	424,34	1	33,90
2154	28/02/2021	ELC - dmXLAN 8 node 2 GigaBit ethernet ports isolés & 8 full isolated - nodes réseau lumière	1 565,35	131,66	10	1 433,69
2154	28/02/2021	ELC - dmXLAN 8 node 2 GigaBit ethernet ports isolés & 8 full isolated - nodes réseau lumière	1 565,35	131,66	10	1 433,69
2154	03/03/2021	machine piqueuse point droit et zigzag 8mm Servo-moteur silencieux ISM 220V/MONO	2 550,00	141,59	15	2 408,41
2183	15/03/2021	Kit de migration pour oxo Téléphonie fixe PABX	3 453,00	920,80	3	2 532,20
2188	30/03/2021	FOUR MICRO-ONDES SAMSUNG	438,17	33,25	10	404,92
2188	30/03/2021	PLAQUE INDUCTION POSABLE DOUBLE FOYER 3500 W Marque ADVENTYS	769,05	58,36	10	710,69
2184	16/04/2021	ARMOIRE RIDEAUX 100 X 195 CM GRIS pour le bureau de l'agent comptable	395,00	281,37	1	113,63
2154	19/04/2021	ROBE projecteur lumière ROBIN T1 PROFILE, en carton, Led à couteaux pour les loges	6 109,90	614,58	7	5 495,32
2154	19/04/2021	ROBE projecteur lumière ROBIN T1 PROFILE, en carton, Led à couteaux pour les loges	6 109,90	614,58	7	5 495,32
2154	19/04/2021	ROBE projecteur lumière ROBIN T1 PROFILE, en carton, Led à couteaux pour les loges	6 109,90	614,58	7	5 495,32
2154	19/04/2021	ROBE projecteur lumière ROBIN T1 PROFILE, en carton, Led à couteaux pour les loges	6 109,90	614,58	7	5 495,32
205	15/04/2021	ACDIST AD TL:VG r3Y X2 WW ELD Numéros de série 571-67954247 licence AUTOCAD	4 180,01	996,33	3	3 183,68
205	15/04/2021	ACADLT 2022 TL:r3Y X13 WW ELD Numéros de série 571-67954148 9 licences AUTOCAD LT	8 568,07	2 042,25	3	6 525,82
2184	19/04/2021	Canapé couvert en tissu MYSTIC bleu 68 et jaune 105 sur pieds bois noir 6 cm,4 chauffeuses	3 900,00	274,60	10	3 625,40
2154	07/05/2021	Extension fader pour backup lumière - ETC Eos Standard Fader Wing 20	1 466,30	137,16	7	1 329,14
2155	18/05/2021	Alimentation pour fil à chaud 0-30V/0-20A	228,33	142,63	1	85,70
2183	05/05/2021	Acquisition Firewall FG 60 F-10 x GE RJ45 portsHardware plus 24x7 FortiCare and FortiGuard Unified	1 632,85	215,63	5	1 417,22
2183	05/05/2021	Acquisition Firewall FG 60 F-10 x GE RJ45 portsHardware plus 24x7 FortiCare and FortiGuard Unified	1 632,85	215,63	5	1 417,22
205	12/04/2021	Licence Windows Serveur 2019 pour Serveur Machinerie WinSvrSTDCore 2019 OLP 16Lic	840,40	121,57	5	718,83
2184	28/04/2021	Armoire de sécurité (pour stockage produits inflammables)	217,12	147,52	1	69,60
2183	16/06/2021	Ordinateur portable LENOVO THINKPAD P14S GEN2 (écran 14" tactile, core i7, 16 Go, 512 SSD	1 850,00	201,73	5	1 648,27
2184	19/05/2021	Lot de 5 tables pliantes 183x76 cm HDPE	509,58	316,90	1	192,68
2184	19/05/2021	Lot de 5 tables pliantes 183x76 cm HDPE	509,58	316,92	1	192,66
2184	19/05/2021	Lot de 5 tables pliantes 183x76 cm HDPE	509,58	316,92	1	192,66
2184	19/05/2021	Lot de 5 tables pliantes 183x76 cm HDPE	509,58	316,92	1	192,66
2184	19/05/2021	Lot de 5 tables pliantes 183x76 cm HDPE	509,58	316,92	1	192,66
2184	19/05/2021	Lot de 5 tables pliantes 183x76 cm HDPE	509,58	316,92	1	192,66

**ÉTATS DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2021**

Compte	Date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Cumul des amortissements	Durée d'amort.	Valeur nette comptable
2184	19/05/2021	Lot de 5 tables pliantes 183x76 cm HDPE]	509,58	316,92	1	192,66
2184	25/06/2021	Armoires pour produits dangereux Flame retardant chest 965x630x810mm]	609,97	21,17	15	588,80
2188	30/06/2021	Réfrigérateur sous plan pour la loge maquillage Thomson THTR9WH]	232,50	117,84	1	114,66
2154	30/06/2021	Flight Case pour 2 robes T2 Profile (1200x700xH940mm)]	894,50	64,77	7	829,73
2154	30/06/2021	Flight Case pour 2 robes T2 Profile (1200x700xH940mm)]	894,50	64,77	7	829,73
2154	30/06/2021	Flight Case pour 2 robes T2 Profile (1200x700xH940mm)]	894,50	64,77	7	829,73
2154	30/06/2021	Flight Case pour 2 robes T2 Profile (1200x700xH940mm)]	894,50	64,77	7	829,73
2154	30/06/2021	Flight Case pour 2 robes T2 Profile (1200x700xH940mm)]	894,50	64,77	7	829,73
2154	30/06/2021	Projecteur LED Robe Robin T2 Profile]	8 537,80	618,20	7	7 919,60
2154	30/06/2021	Projecteur LED Robe Robin T2 Profile]	8 537,80	618,20	7	7 919,60
2154	30/06/2021	Projecteur LED Robe Robin T2 Profile]	8 537,80	618,20	7	7 919,60
2154	30/06/2021	Projecteur LED Robe Robin T2 Profile]	8 537,80	618,20	7	7 919,60
2154	30/06/2021	Projecteur LED Robe Robin T2 Profile]	8 537,80	618,20	7	7 919,60
2154	30/06/2021	Projecteur LED Robe Robin T2 Profile]	8 537,80	618,20	7	7 919,60
2154	30/06/2021	Projecteur LED Robe Robin T2 Profile]	8 537,80	618,20	7	7 919,60
2154	30/06/2021	Projecteur LED Robe Robin T2 Profile]	8 537,80	618,20	7	7 919,60
2154	30/06/2021	Projecteur LED Robe Robin T2 Profile]	8 537,80	618,20	7	7 919,60
2154	30/06/2021	Projecteur LED Robe Robin T2 Profile]	8 537,80	618,20	7	7 919,60
2154	30/06/2021	Projecteur LED Robe Robin T2 Profile]	8 537,80	618,20	7	7 919,60
2183	05/05/2021	Commutateur de niveau 3 HPE 2930F 24G 4SFP 24 Ports gérables - 3 couches supportées	1 715,70	226,57	5	1 489,13
2183	05/05/2021	Commutateur de niveau 3 HPE 2930F 24G 4SFP 24 Ports gérables - 3 couches supportées	1 715,70	226,57	5	1 489,13
2135	09/07/2021	Racks de rangement pour le Local Roncq (Nedcon np échelle+fut 4000x1100+500x120, bleu	817,32	26,27	15	791,05
205	30/06/2021	Lot de 60 Antivirus Bitdefender GravityZone Business Security pour 3 ans]	1 980,00	334,52	3	1 645,48
2184	06/09/2021	Vestiaire 6 portes gris 180 x 118.5 x 50 (pour local électriciens)]	479,00	153,54	1	325,46
2184	16/09/2021	Bureau Mittis hauteur réglable - HT: 160 cm - PitCol: Hêtre]	335,00	98,21	1	236,79
2184	16/09/2021	Bureau Mittis hauteur réglable - HT: 160 cm - PitCol: Hêtre]	335,00	98,21	1	236,79
2184	16/09/2021	Bureau Mittis hauteur réglable - HT: 160 cm - PitCol: Hêtre]	335,00	98,21	1	236,79
2154	29/06/2021	Pièces de remplacement pour la machinerie informatisée : Masterdrive MC DC 510-650V11KW	6 593,65	336,01	10	6 257,64
2183	22/09/2021	Ordinateurs portables Lenovo 20TD001RFR E15 13-11/8/256/W10P]	749,96	51,88	4	698,08
2183	22/09/2021	Ordinateurs portables Lenovo 20TD001RFR E15 13-11/8/256/W10P]	749,96	51,88	4	698,08
2183	22/09/2021	Ordinateurs portables Lenovo 20TD001RFR E15 13-11/8/256/W10P]	749,96	51,88	4	698,08
2183	22/09/2021	Ordinateurs portables Lenovo 20TD001RFR E15 13-11/8/256/W10P]	749,96	51,88	4	698,08
2183	22/09/2021	Ordinateurs portables Lenovo 20TD001RFR E15 13-11/8/256/W10P]	749,96	51,88	4	698,08
2184	29/09/2021	Siège CREA B Réglable en hauteur par lift pneumatique, assise tissu et dossier résille	282,25	72,69	1	209,56
2184	29/09/2021	Siège CREA B Réglable en hauteur par lift pneumatique, assise tissu et dossier résille	282,25	72,69	1	209,56
2184	29/09/2021	Siège CREA B Réglable en hauteur par lift pneumatique, assise tissu et dossier résille	282,25	72,69	1	209,56
2184	29/09/2021	Siège CREA B Réglable en hauteur par lift pneumatique, assise tissu et dossier résille	282,25	72,69	1	209,56
2184	29/09/2021	Siège CREA B Réglable en hauteur par lift pneumatique, assise tissu et dossier résille	282,25	72,69	1	209,56
2184	29/09/2021	Siège CREA B Réglable en hauteur par lift pneumatique, assise tissu et dossier résille	282,25	72,69	1	209,56
2184	29/09/2021	Siège CREA B Réglable en hauteur par lift pneumatique, assise tissu et dossier résille	282,25	72,69	1	209,56
2184	29/09/2021	Siège CREA B Réglable en hauteur par lift pneumatique, assise tissu et dossier résille	282,25	72,69	1	209,56
2154	15/10/2021	Cartes relais d'alimentation électrique pilotable du pupitre lumière HDL2x3KW]	232,76	49,74	1	183,02
2154	15/10/2021	Cartes relais d'alimentation électrique pilotable du pupitre lumière HDL2x3KW]	232,76	49,74	1	183,02
2154	15/10/2021	Cartes relais d'alimentation électrique pilotable du pupitre lumière HDL2x3KW]	232,76	49,74	1	183,02
2154	15/10/2021	Cartes relais d'alimentation électrique pilotable du pupitre lumière HDL2x3KW]	232,76	49,74	1	183,02
2154	15/10/2021	Cartes relais d'alimentation électrique pilotable du pupitre lumière HDL2x3KW]	232,76	49,74	1	183,02
2154	15/10/2021	Cartes relais d'alimentation électrique pilotable du pupitre lumière HDL2x3KW]	232,76	49,74	1	183,02
2154	15/10/2021	Cartes relais d'alimentation électrique pilotable du pupitre lumière HDL2x3KW]	232,76	49,74	1	183,02
2154	15/10/2021	Cartes relais d'alimentation électrique pilotable du pupitre lumière HDL2x3KW]	232,76	49,74	1	183,02
2154	15/10/2021	Cartes relais d'alimentation électrique pilotable du pupitre lumière HDL2x3KW]	232,76	49,74	1	183,02
2154	15/10/2021	Cartes relais d'alimentation électrique pilotable du pupitre lumière HDL2x3KW]	232,76	49,74	1	183,02
2154	15/10/2021	Cartes relais d'alimentation électrique pilotable du pupitre lumière HDL2x3KW]	232,76	49,74	1	183,02
2154	15/10/2021	Cartes relais d'alimentation électrique pilotable du pupitre lumière HDL2x3KW]	232,76	49,74	1	183,02
2154	15/10/2021	Cartes relais d'alimentation électrique pilotable du pupitre lumière HDL2x3KW]	232,76	49,74	1	183,02
2188	11/09/2021	Défroisseur Calor QT2020 Tout-en-un 1 (réf.0001135065)]	333,33	102,28	1	231,05
2154	22/10/2021	Boîtier ceinture DECT BOLERO + Casque intercom 1 oreille et micro. XLR4F]	2 954,98	82,11	7	2 872,87
2154	22/10/2021	Boîtier ceinture DECT BOLERO + Casque intercom 1 oreille et micro. XLR4F]	2 954,98	82,11	7	2 872,87
2154	22/10/2021	Boîtier ceinture DECT BOLERO + Casque intercom 1 oreille et micro. XLR4F]	2 954,98	82,11	7	2 872,87
2154	22/10/2021	Boîtier ceinture DECT BOLERO + Casque intercom 1 oreille et micro. XLR4F]	2 954,98	82,11	7	2 872,87
2154	22/10/2021	Boîtier ceinture DECT BOLERO + Casque intercom 1 oreille et micro. XLR4F]	2 954,98	82,11	7	2 872,87
2154	15/11/2021	Machine à fumée sur batterie Smoke Factory SCOTTY Dimensions : 220 x 100 x 210]	726,69	18,71	5	707,98
2154	01/12/2021	Lunettes connectées de surtitrage et d'accessibilité Epson Moverio]	1 200,00	20,38	5	1 179,62
2154	01/12/2021	Lunettes connectées de surtitrage et d'accessibilité Epson Moverio]	1 200,00	20,38	5	1 179,62
2154	01/12/2021	Lunettes connectées de surtitrage et d'accessibilité Epson Moverio]	1 200,00	20,38	5	1 179,62
2154	01/12/2021	Lunettes connectées de surtitrage et d'accessibilité Epson Moverio]	1 200,00	20,38	5	1 179,62
2154	01/12/2021	Lunettes connectées de surtitrage et d'accessibilité Epson Moverio]	1 200,00	20,38	5	1 179,62
2154	01/12/2021	Lunettes connectées de surtitrage et d'accessibilité Epson Moverio]	1 200,00	20,38	5	1 179,62
2154	01/12/2021	Lunettes connectées de surtitrage et d'accessibilité Epson Moverio]	1 200,00	20,38	5	1 179,62
2154	01/12/2021	Lunettes connectées de surtitrage et d'accessibilité Epson Moverio]	1 200,00	20,38	5	1 179,62
2154	01/12/2021	Lunettes connectées de surtitrage et d'accessibilité Epson Moverio]	1 200,00	20,38	5	1 179,62
205	16/12/2021	Refonte du site internet Grenouilles prod- marché public n°2021.MAPA.SG.01	53 200,00	466,41	5	52 733,59
2188	07/12/2021	Aspirateur eau et poussières 27L - NT 27/1]	219,00	15,00	1	204,00
2183	06/12/2021	NAS 4 disques rack : QNAP Rack (1 U) TS-431XEU-2G 16TB (4 x 4 TB) Disque NS	1 409,00	20,07	5	1 388,93
205	06/12/2021	Veeam Backup Essentiel Entreprise]	1 800,00	25,64	5	1 774,36
205	06/12/2021	Veeam Backup Essentiel Entreprise]	1 800,00	25,64	5	1 774,36

**ÉTATS DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2021**

Compte	Date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Cumul des amortissements	Durée d'amort.	Valeur nette comptable
2135	08/12/2021	Modification de l'installation électrique nouveau studio 5ème	3 026,09	13,27	15	3 012,82
2135	08/12/2021	Travaux aménagement studio 5ème (Doublage périphérique en placo phonique)	12 042,93	52,79	15	11 990,14
2188	10/12/2021	Ecran Samsung QE75Q80AATXXC + boîtier BARCO CSE-200	3 069,76	26,43	7	3 043,33
2188	10/12/2021	Ecran Samsung QE75Q80AATXXC + boîtier BARCO CSE-200	3 069,77	26,43	7	3 043,34
2183	14/12/2021	Ordinateur portable LENOVO 20W6000WFR P15S G2 I7-11/16/512/W10P	1 499,96	18,49	4	1 481,47
2183	14/12/2021	Ordinateur portable LENOVO 20TD001RFR E15 I3-11/8/256/W10P	749,96	9,25	4	740,71
2183	14/12/2021	Ordinateur portable LENOVO 20TD001RFR E15 I3-11/8/256/W10P	749,96	9,25	4	740,71
2188	05/11/2021	Eléments de batterie (Caisse claire + pied, Bongo + stand, Tom de concert + stand, 2 cymbales)	2 775,00	86,67	5	2 688,33
2153	15/12/2021	Lots de 4 podiums Praktikus 50x50cm + plateau	986,00	45,92	1	940,08
2153	15/12/2021	Lots de 4 podiums Praktikus 100x50cm + plateau	941,00	8,77	5	932,23
2154	15/12/2021	Remplacement climatisation local batteries (Main d'oeuvre + Daikin groupe RXF35)	2 486,70	5,79	20	2 480,91
2135	10/12/2021	Réaménagement de l'éclairage du salon VIP (Main d'oeuvre + Kameleon blanc + Mas LED spot VLED)	908,10	3,65	15	904,45
2184	30/11/2021	Lot de 1 évier grès Trendy 1B1E blanc 90x53 (réf: 7006405) et de 4 crédences verreblanc Rio 80x45	369,58	32,40	1	337,18
2184	05/02/2021	Eléments de cuisine pour la cuisine du 4ème étage	1 363,22	1 232,50	1	130,72
2188	17/12/2021	Défroisseur Steamone EUXL400B	82,50	3,39	1	79,11
2188	17/12/2021	Défroisseur Calor Purificateur Cube UJ	208,33	8,56	1	199,77
2154	20/12/2021	Projecteurs asservis LED Robe Robin T2 Profile	9 525,75	31,32	10	9 494,43
2154	20/12/2021	Projecteurs asservis LED Robe Robin T2 Profile	9 525,75	31,32	10	9 494,43
2154	20/12/2021	Ensemble de microphones sans fil (2x EM3732-II 764-798, 2x SKM5200 II 614-798, 2x B5000)	3 964,00	26,06	5	3 937,94
2154	10/12/2021	Microphone DPA ST4006 C Stereo	3 307,50	19,94	10	3 287,56
2154	15/12/2021	Sac de stockage pour cyclorama en toile satin CS, 100% polyester, coloris noir, largeur 300 cm	1 879,40	8,75	10	1 870,65
2183	16/12/2021	RFB iMac 27 pouces S/3.8/512/5700XT-BEL	2 249,17	19,72	5	2 229,45
2183	11/12/2021	Boîtier Razer Core I TB3/External (Chassis pour carte graphique)	249,99	14,38	1	235,61
2183	14/12/2021	Mémoire RAM 64 Go 2x32 Go DDR4 SODIMM 2666 Mhz PC4 21300 (modèle MEMMWY0075D)	249,17	12,29	1	236,88
2183	20/12/2021	Machine à relier manuelle A3 Coil 67M	1 119,02	7,36	5	1 111,66
2154	19/11/2021	Lot de 20 lampes éclairage Notelight white tunable pour pupitre + 1 malle Openroad pour 20 éclairages	5 916,66	69,70	10	5 846,96
2154	19/11/2021	Lot de 20 lampes éclairage Notelight white tunable pour pupitre + 1 malle Openroad pour 20 éclairages	5 916,67	69,70	10	5 846,97
2154	19/11/2021	Lot de 20 lampes éclairage Notelight white tunable pour pupitre + 1 malle Openroad pour 20 éclairages	5 916,67	69,70	10	5 846,97
2154	07/12/2021	Onduleur pupitre lumière Protection Eaton Ellipse ECO1600 USB CEI	378,09	25,90	1	352,19
2188	07/12/2021	Ecran 4K HP U28 28" IPS UHD HAS	399,91	27,39	1	372,52
2154	11/12/2021	Lot de 8 LDDE SCT5 LED volets Grand Angle: Paire de volet 1 x face	2 337,00	134,46	1	2 202,54
2154	11/12/2021	Lot de 8 LDDE SCT5 LED volets Grand Angle: Paire de volet 1 x face	2 337,00	134,46	1	2 202,54
2154	11/12/2021	Lot de 8 LDDE SCT5 LED volets Grand Angle: Paire de volet 1 x face	2 337,00	134,46	1	2 202,54
2154	16/12/2021	Kit transformation découpe halogène vers led : ETC Kit retrofit blanc 3200° 80+CRI pour découpe	536,80	2,35	10	534,45
2154	16/12/2021	Kit transformation découpe halogène vers led : ETC Kit retrofit blanc 3200° 80+CRI pour découpe	536,80	2,35	10	534,45
2154	16/12/2021	Kit transformation découpe halogène vers led : ETC Kit retrofit blanc 3200° 80+CRI pour découpe	536,80	2,35	10	534,45
2154	16/12/2021	Kit transformation découpe halogène vers led : ETC Kit retrofit blanc 3200° 80+CRI pour découpe	536,80	2,35	10	534,45
2154	16/12/2021	Kit transformation découpe halogène vers led : ETC Kit retrofit blanc 3200° 80+CRI pour découpe	536,80	2,35	10	534,45
2154	16/12/2021	Kit transformation découpe halogène vers led : ETC Kit retrofit blanc 3200° 80+CRI pour découpe	536,80	2,35	10	534,45
2154	16/12/2021	Kit transformation découpe halogène vers led : ETC Kit retrofit blanc 3200° 80+CRI pour découpe	536,80	2,35	10	534,45
2154	16/12/2021	Kit transformation découpe halogène vers led : ETC Kit retrofit blanc 3200° 80+CRI pour découpe	536,80	2,35	10	534,45
2154	16/12/2021	Kit transformation découpe halogène vers led : ETC Kit retrofit blanc 3200° 80+CRI pour découpe	536,80	2,35	10	534,45
2154	21/12/2021	Onduleurs son vidéo Eaton Ellipse Pro 1600 FR + 3 rallonges secteur IEC C14 / IEC C15 (1.80m)	322,30	9,71	1	312,59
2154	21/12/2021	Onduleurs son vidéo Eaton 5P 11501 Rack1U Line-Interactive - 5P11501R + 3 rallonges secteur	600,34	18,09	1	582,25
2154	21/12/2021	Clavier Imac Apple Magic Keyboard FR avec pavé numérique	116,53	0,70	5	115,83
2183	23/12/2021	Switch informatique CISCO SG350X-48 - SWITCH STACKABLE 48P GIGABIT	988,94	4,88	5	984,06
2183	23/12/2021	Switch informatiques CISCO 10GBASE-SR SFP MODULE ENTERPRISE-CLASS	363,93	8,97	1	354,96
2183	24/12/2021	Ordinateur portable Lenovo IP 3 151TL05-313	582,50	3,19	4	579,31
2183	24/12/2021	Ordinateur portable Lenovo IP 3 151TL05-313	582,50	3,19	4	579,31
			<b>3 290 823,08</b>	<b>2 107 230,03</b>		<b>1 183 593,05</b>

IV - ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)		C1.1
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE		C1.2

## C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>							
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>							
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>							
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>							
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>							
<b>FILIERE SPORTIVE(g)</b>							
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>							
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>							
<b>FILIERE POLICE (j)</b>							
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>							
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'an

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'ann

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de trav

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 1

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

## C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	ndement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle) :

(4) CONTRAT Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière

de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée

indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

## C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
<b>TOTAL GENERAL</b>			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MAJ 09/02/2022

Liste du personnel permanent - Au 31 décembre 2021

Poste	Catégorie professionnelle	Nature du contrat	Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Total	Pourvus	
<b>Direction générale</b>						<b>2</b>	<b>2</b>
directrice	Cadre	CDD de droit public	1		1	1	
secrétaire de direction	Agent de maîtrise	CDI	1		1	1	
<b>Direction technique et de production</b>						<b>29</b>	<b>25</b>
adjointe à la direction technique et de production	Cadre	CDI	1		1	1	
agent d'accueil - gardien	Employé	CDI	1		1	1	
agent d'accueil - standardiste	Employé	CDI	1		1	1	
attachée de production	Agent de maîtrise	CDI	1		1	1	
chargé d'entretien du bâtiment	Employé	CDI	1		1	1	
chargée de production	Agent de maîtrise	CDI	2		2	2	
chef-accessoiriste	Agent de maîtrise	CDI	1		1	1	
chef cintrier	Agent de maîtrise	CDI	1		1	1	
directeur technique et de production	Cadre	CDI	1		1	1	
électricien.ne	Agent de maîtrise	CDI	2		2	1	
machiniste-cintrier	Agent de maîtrise	CDI	3		3	3	
régisseur bâtiment	Agent de maîtrise	CDI	1		1	1	
régisseur général	Cadre	CDI	2		2	2	
régisseur lumière	Agent de maîtrise	CDI	2		2	1	
régisseur plateau - chef machiniste	Agent de maîtrise	CDI	2		2	1	
régisseur son/vidéo	Agent de maîtrise	CDI	1		1	0	
responsable bâtiment, hygiène et sécurité	Cadre	CDI	1		1	1	
chargée de production et de l'administration du cœur/ responsable des concerts du mercredi/ chargée de développement du mécénat	Cadre	CDI	1		1	1	
responsable des costumes	Agent de maîtrise	CDI	1		1	1	
secrétaire technique	Employé	CDI	1		1	1	
technicien.ne atelier de construction	Agent de maîtrise	CDI	1		1	1	
technicienne du service général	Agent de maîtrise	CDI	1		1	1	
<b>Direction administrative et financière</b>						<b>13</b>	<b>11</b>
agent comptable		Adjonction de service		1	1	1	
assistante de la direction administrative et financière	Agent de maîtrise	CDI	1		1	1	
chargé.e DD	Agent de maîtrise	CDI	1		1	0	
chargé.e des marchés publics et des achats	Agent de maîtrise	CDI	1		1	1	
chef-comptable	Cadre	CDI	1		1	1	
comptable	Agent de maîtrise	CDI	2		2	2	
comptable principal - adjoint à l'agent comptable	Agent de maîtrise	CDD de détachement	1		1	1	
directrice administrative et financière	Cadre	CDI	1		1	1	
informaticien	Agent de maîtrise	CDI	1		1	1	
responsable du budget et du contrôle de gestion	Cadre	CDI	1		1	1	
responsable ressources humaines et affaires juridiques	Cadre	CDI	1		1	1	
responsable des systèmes d'information	Cadre	CDI	1		1	0	
<b>Secrétariat général</b>						<b>22</b>	<b>22</b>
administratrice déléguée au projet Finoreille	Cadre	CDI	1		1	1	
agent de billetterie	Employé	CDI	2		2	2	
agents d'accueil	Employé	CDII		6	6	6	
attachée aux relations avec les publics	Agent de maîtrise	CDI	2		2	2	
chargé de billetterie	Agent de maîtrise	CDI	1		1	1	
chargé de la production graphique	Agent de maîtrise	CDI	1		1	1	
chargé.e des relations avec les publics	Agent de maîtrise	CDI	1		1	1	
chargée de l'accueil et de relations avec les publics	Agent de maîtrise	CDI	1		1	1	
chargée de l'information et des médias	Agent de maîtrise	CDI	1		1	1	
chargé des publications	Agent de maîtrise	CDI	1		1	1	
coordinatrice du secrétariat général	Agent de maîtrise	CDI	1		1	1	
responsable de la communication	Cadre	CDI	1		1	1	
responsable des publics	Cadre	CDI	1		1	1	
responsable pédagogique et artistique du projet Finoreille	Cadre	CDD de détachement	1		1	1	
secrétaire général	Cadre	CDI	1		1	1	
<b>Total Général :</b>			<b>59</b>	<b>7</b>	<b>66</b>	<b>60</b>	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)</b>	<b>C4</b>

**C4 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC  
ET DES BUDGETS ANNEXES**

**I – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	14 436 570,56	13 251 737,63		13 251 737,63
RECETTES	14 436 570,56	13 114 451,23		13 114 451,23
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	442 441,34	412 356,24		412 356,24
RECETTES	442 441,34	407 919,92		407 919,92

(1).Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

**II – BUDGETS ANNEXES (reproduire le cas échéant)**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES				
RECETTES				
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES				
RECETTES				

(1).Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

**III – PRESENTATION AGREGEE**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	14 436 570,56	13 251 737,63		13 251 737,63
RECETTES	14 436 570,56	13 114 451,23		13 114 451,23
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	442 441,34	412 356,24		412 356,24
RECETTES	442 441,34	407 919,92		407 919,92
<b>TOTAL AGREGÉ DES DEPENSES</b>	14 879 011,90	13 664 093,87		13 664 093,87
<b>TOTAL AGREGÉ DES RECETTES</b>	14 879 011,90	13 522 371,15		13 522 371,15

(1).Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

**D - ARRETE - SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice  
 Nombre de membres présents  
 Nombre de suffrages exprimés  
 VOTES : Pour  
           Contre  
           Abstentions

Date de convocation : le 8 mars 2022

Présenté par le président du Conseil d'administration,

A Lille, le 23 mars 2022

Le président,

Délibéré par le Conseil d'Administration, réunion en session

A Lille, le 23 mars 2022

Les membres du conseil d'administration


Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Lille ....., le 23/03/22

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, .....

(2) L'assemblée délibérante étant : .

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### OBJET

## DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2022

N°	2022	03	269
Le 23 mars à 17h00			

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à Lille (Opéra de Lille)				
DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS REPRÉSENTÉS	ABSENTS
Le 8 mars 2022	Madame Martine Aubry		X	
	Madame Catherine Morell-Sampol		X	
	Monsieur Arnaud Taisne		X	
	Monsieur Sébastien Duhem		X	
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	Madame Delphine Blas	X		
	Madame Sylviane Delacroix	X		
<b>EN EXERCICE</b>	Madame Mélissa Camara	X		
	Madame Vanessa Duhamel	X		
22	Monsieur Alain Cambien	X		
<b>PRÉSENTS</b>	Monsieur Michel Delepaul		X	
	Monsieur Patrick Geenens	X		
10	Monsieur Jacques Ducrocq	X		
	Monsieur Jean-Paul Mulot		X	
<b>REPRÉSENTÉS</b>	Monsieur Grégory Tempremant	X		
	Monsieur François Decoster		X	
10	Monsieur Sébastien Chenu			X
	Monsieur Georges-François Leclerc		X	
<b>VOTANTS</b>	Monsieur Hilaire Multon	X		
	Madame Marie Lavandier	X		
20	Monsieur Jan Vandenhoutte			X
	Monsieur François Martin		X	
	Madame Léa Siebenbour		X	

## N° 2022-03-269 : Décision modificative n°1 au budget 2022

Délibération n° 2022-03-269 du 23 mars 2022 du Conseil d'administration de l'EPCC « Opéra de Lille »,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement ses articles L.2221-1 et R.2221-1 à R.2221-52,

Vu le budget primitif 2022 adopté le 14 décembre 2021, et la délibération correspondante n°2021-12-266,  
Vu la délibération n° 2022-03-268 du 23 mars 2022,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et l'Instruction Codificatrice M4 qui autorisent le Conseil d'administration à voter des décisions modificatives en cours d'exercice,

Il est proposé au Conseil d'administration de se prononcer sur la décision modificative présentée dans sa version analytique en annexe. Elle concerne les modifications suivantes :

- Section d'exploitation
  - o Recettes
    - Chapitre 042 – Opérations d'ordre : dotation de 13 580 € pour régularisation de l'amortissement de la subvention d'investissement liée au plan de relance 2021
    - 002 – Résultat d'exploitation reporté : dotation de 1 679 070,44€ suite à l'affectation du résultat 2021
  - o Dépenses
    - Chapitre 022 – dépenses imprévues : dotation de 1 679 070,44€ suite à l'affectation d'une partie du résultat 2021
    - Chapitre 042 – opérations de transferts entre sections : dotation de 25000€ pour régularisation des amortissements plus élevés compte tenu des investissements réalisés dans le cadre du plan de relance 2021
    - Chapitre 011 – charges à caractère général : dotation de 13 000 € pour financer la taxe d'ordures ménagères refacturée par la Ville de Lille
- Section d'investissement
  - o Recettes
    - Chapitre 106 – réserves : dotation de 22 377,66€ comme affectation d'une partie du résultat d'exploitation 2021 pour combler le déficit d'investissement cumulé
    - Chapitre 040 – opérations de transferts entre sections : dotation de 25000€ reçus de la section d'exploitation pour les amortissements plus élevés compte tenu des investissements réalisés dans le cadre du plan de relance 2021
  - o Dépenses
    - Chapitre 020 – dépenses imprévues : dotation de 11 420€
    - Chapitre 040 – opérations de transferts entre sections : dotation de 13580 € pour l'amortissement de la subvention d'investissement liée au plan de relance 2021
    - 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : inscription du déficit 2021 pour 22 377,66 €

Le budget est ainsi équilibré en dépenses et en recettes, pour chacune des deux sections pour un montant global de 14 691 228,10 euros.

- La section d'investissement s'élève à 292 177,66 euros.
- La section d'exploitation s'élève à 14 399 050,44 euros.

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter par chapitre la décision modificative n°1 au budget 2022 et ses annexes, équilibrée en dépenses et en recettes, pour chacune des deux sections.

Après en avoir délibéré le Conseil d'administration adopte à l'unanimité par chapitre le budget supplémentaire présenté et ses annexes pour un montant global 14 691 228,10 euros.

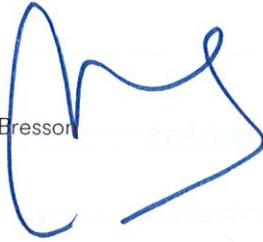
- La section d'investissement s'élève à 292 177,66 euros.
- La section d'exploitation s'élève à 14 399 050,44 euros.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le .....

Fait à Lille le 23 mars 2022

La Présidente du Conseil d'administration de l'Opéra de Lille

Marie-Pierre Bresson



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

<b>501 394 290 00016</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b>
--------------------------	-------------------------------------

POSTE COMPTABLE DE : AGENCE COMPTABLE DE L'OPÉRA DE LILLE

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b> BUDGET A : EPCC OPÉRA DE LILLE
---

**M4 (1)**

<b>Décision modificative n°1</b>	<b>(2)</b>
----------------------------------	------------

**ANNEE 2022**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49  
(2) Préciser s'il s'agit du budget primitif ou du budget supplémentaire ou d'une décision modificative

## SOMMAIRE

pages			
	<b>I Informations générales</b>		
p.3	Modalités de vote du budget		
	<b>II Présentation générale du budget</b>		
p.4	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p.5	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
p.6	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.7	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.8	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	<b>III Vote du budget</b>		
p.9/10/11	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles		
p.12/13	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles		
p.14/15	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.16/17	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	<b>IV - Annexes</b>	<b>Jointes</b>	<b>Sans objet</b>
	<b>A - Eléments du bilan</b>		
	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur		X
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		X
	A1.3 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
	A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		X
	A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		X
	A3.2 - Etalement des provisions		X
	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
	A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1)		X
	A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1)		X
	A6 - Etat des charges transférées		X
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	<b>B - Engagements hors bilan</b>		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie (2)		X
	B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B1.3 - Etat des contrats crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
	C1.1 - Etat du personnel au 1/1/N		X
	C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 1/1/N		X
	C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2)		X
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	<b>D Arrêté et signatures</b>		
p.18	D - Arrêté et signatures	X	

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

**I - INFORMATIONS GENERALES****MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (2)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- ~~budgetaires (délibération n° ..... du .....).~~

~~IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget primitif ou cumulé de l'exercice précédent (2).~~

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (2) :

- ~~- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;~~
- ~~- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;~~
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Rayer la mention inutile.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	!!
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	14 399 050,44	12 719 980,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>		1 679 070,44
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		14 399 050,44	14 399 050,44

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	269 800,00	292 177,66
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	22 377,66	
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		292 177,66	292 177,66

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	14 691 228,10	14 691 228,10
----------------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, ils agissent des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	991_DE-059-501394290-20220323-2022_03_269
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 129 750,00	13 000,00	13 000,00	6 142 750,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 257 230,00			6 257 230,00
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante	69 120,00			69 120,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>12 456 100,00</b>	<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>	<b>12 469 100,00</b>
66	Charges financières	1 000,00			1 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 500,00			4 500,00
68	Dotations aux provisions (4)				
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés				
022	Dépenses imprévues		1 654 650,44	1 654 650,44	1 654 650,44
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>12 461 600,00</b>	<b>1 667 650,44</b>	<b>1 667 650,44</b>	<b>14 129 250,44</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	19 800,00			19 800,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	225 000,00	25 000,00	25 000,00	250 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(6)				
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>244 800,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>269 800,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>12 706 400,00</b>	<b>1 692 650,44</b>	<b>1 692 650,44</b>	<b>14 399 050,44</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>14 399 050,44</b>
---	----------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuation de charges	42 000,00			42 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	1 991 300,00			1 991 300,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)				
74	Subventions d'exploitation	10 485 100,00			10 485 100,00
75	Autres produits de gestion courante				
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>12 518 400,00</b>			<b>12 518 400,00</b>
76	Produits financiers	1 000,00			1 000,00
77	Produits exceptionnels	159 100,00			159 100,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)				
79	Transfert de charges				
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>12 678 500,00</b>			<b>12 678 500,00</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	27 900,00	13 580,00	13 580,00	41 480,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)				
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>27 900,00</b>	<b>13 580,00</b>	<b>13 580,00</b>	<b>41 480,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>12 706 400,00</b>	<b>13 580,00</b>	<b>13 580,00</b>	<b>12 719 980,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>1 679 070,44</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>14 399 050,44</b>
---	----------------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)</b>	<b>-1 450 750,44</b>
--	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie

(1) cf IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

(8) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée ed, et recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement

(9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)

(10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 041

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM(1)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	52 000,00			52 000,00
21	Immobilisations corporelles	164 900,00			164 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>216 900,00</b>			<b>216 900,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation ... (8)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues		11 420,00	11 420,00	11 420,00
<b>Total des dépenses financières</b>			<b>11 420,00</b>	<b>11 420,00</b>	<b>11 420,00</b>
45X-1	<b>Total des opé. Pour compte de tiers (9)</b>				
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>216 900,00</b>	<b>11 420,00</b>	<b>11 420,00</b>	<b>228 320,00</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	27 900,00	13 580,00	13 580,00	41 480,00
041	Opérations patrimoniales (6)				
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>27 900,00</b>	<b>13 580,00</b>	<b>13 580,00</b>	<b>41 480,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>244 800,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>269 800,00</b>

+

**D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)****22 377,66**

=

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****292 177,66****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM(1)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	Dot., fonds divers et réserves				
106	Réserves (10)		22 377,66	22 377,66	22 377,66
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissements des immobilisations				
<b>Total des recettes financières</b>			<b>22 377,66</b>	<b>22 377,66</b>	<b>22 377,66</b>
45X-2	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (9)</b>				
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>			<b>22 377,66</b>	<b>22 377,66</b>	<b>22 377,66</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (6)	19 800,00			19 800,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	225 000,00	25 000	25 000,00	250 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)				
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>244 800,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>269 800,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>244 800,00</b>	<b>47 377,66</b>	<b>47 377,66</b>	<b>292 177,66</b>

+

**R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)**

=

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****292 177,66**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**10 957,66****10957,66****-205 942,34**

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	99_DE+059-501394290-20220323-2022_03_269
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 142 750,00		6 142 750,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 257 230,00		6 257 230,00
014	Atténuation de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	69 120,00		69 120,00
66	Charges financières	1 000,00		1 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 500,00		4 500,00
68	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.		250 000,00	250 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues	1 654 650,44		1 654 650,44
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		19 800,00	19 800,00
	<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>	<b>14 129 250,44</b>	<b>269 800,00</b>	<b>14 399 050,44</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	=
---	---

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>14 399 050,44</b>
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		41 480,00	41 480,00
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles (6)	52 000,00		52 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	164 900,00		164 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues	11 420,00		11 420,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>228 320,00</b>	<b>41 480,00</b>	<b>269 800,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>22 377,66</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>292 177,66</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.

En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

II

**BALANCE GENERALE DU BUDGET**

B2

**2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013	Atténuation de charges	42 000,00		42 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	1 991 300,00		1 991 300,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (8)			
74	Subventions d'exploitation	10 485 100,00		10 485 100,00
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers	1 000,00		1 000,00
77	Produits exceptionnels	159 100,00	41 480,00	200 580,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	<b>Recettes d'exploitation - Total</b>	<b>12 678 500,00</b>	<b>41 480,00</b>	<b>12 719 980,00</b>

+

**R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE****1 679 070,44**

=

**TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES****14 399 050,44**

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		250 000,00	250 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		19 800,00	19 800,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>269 800,00</b>	<b>269 800,00</b>

+

**R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE**

+

**AFFECTATION AU COMPTE 106****22 377,66**

=

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****292 177,66**

## SECTION D'EXPLOITATION

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
<b>011</b>	<b>DEPENSES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>6 129 750,00</b>	<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>	<b>6 142 750,00</b>
604	Achats de prestations de services et d'études	2 385 410,00	-38 616,66	-38 616,66	2 346 793,34
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	149 900,00			149 900,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	3 700,00			3 700,00
6064	Fournitures administratives	4 250,00			4 250,00
6066	Carburants	2 000,00			2 000,00
6068	Autres matières et fournitures	259 860,00	-24 000,00	-24 000,00	235 860,00
611	Sous-traitance générale	10 000,00			10 000,00
6132	Locations immobilières	731 600,00	1 500,00	1 500,00	733 100,00
6135	Locations mobilières	220 770,00	35 534,00	35 534,00	256 304,00
6137	Droits de passage et servitudes diverses, redevances	8 240,00			8 240,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 100,00	100,00	100,00	3 200,00
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	9 500,00			9 500,00
61558	Entretien et réparations autres biens mobiliers	18 300,00	6 000,00	6 000,00	24 300,00
6156	Maintenance	202 280,00	-10 000,00	-10 000,00	192 280,00
6168	Primes d'assurances autres	40 600,00			40 600,00
618	Services extérieurs divers	7 200,00			7 200,00
6225	Indemnités comptables et aux régisseurs				
6226	Honoraires	295 030,00	-18 733,34	-18 733,34	276 296,66
6227	Frais d'actes et de contentieux				
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires : divers				
6231	Annonces et insertions	238 070,00	5 200,00	5 200,00	243 270,00
6236	Imprimés et catalogues	61 100,00			61 100,00
6237	Publications	41 550,00			41 550,00
6247	Transports collectifs de personnel				
6248	Transport de matériel	40 100,00	-4 000,00	-4 000,00	36 100,00
6251	Voyages et déplacements	30 000,00	-7,99	-7,99	29 992,01
62511	Défraiements	684 945,00	41 379,00	41 379,00	726 324,00
62512	Hébergement	151 415,00	2 114,00	2 114,00	153 529,00
62513	Voyages et déplacements	162 890,00	2 780,99	2 780,99	165 670,99
6256	Missions	3 000,00			3 000,00
6257	Réceptions	64 420,00			64 420,00
6261	Frais d'affranchissements	18 150,00			18 150,00
6262	Frais de télécommunications	19 480,00			19 480,00
627	Services bancaires et assimilés	2 500,00			2 500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	14 900,00			14 900,00
6282	Frais de gardiennage	84 600,00			84 600,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	141 000,00			141 000,00
6288	Autres services extérieurs divers	7 000,00			7 000,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rém				
63512	Taxes foncières	11 900,00	13 000,00	13 000,00	24 900,00
63513	Autres impôts locaux	550,00	-550,00	-550,00	
63514	Taxe sur les véhicules des sociétés		1 300,00	1 300,00	1 300,00
6358	Autres impôts, taxes et versements assimilés (adminis	440,00			440,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres				
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>6 257 230,00</b>			<b>6 257 230,00</b>
621	Personnel extérieur au service	6 480,00			6 480,00
6311	Taxe sur les salaires				
6312	Taxe d'apprentissage	5 590,00			5 590,00
6333	AFDAS	21 450,00			21 450,00
6334	Participation des employeurs à l'effort de construction	10 170,00			10 170,00
6338D	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rém				
6411	Salaires, appointements, commissions de base	5 069 680,00			5 069 680,00
6412	Congés payés	160 000,00			160 000,00
6413	Primes et gratifications				
6451	Cotisations à l'URSSAF	555 930,00			555 930,00
64531	IRCANTEC - Cotisations aux caisses de retraite	87 430,00			87 430,00
64532	CNP - Cotisations aux caisses de retraite	32 930,00			32 930,00
64533	AUDIENS - Cotisations aux caisses de retraite	75 750,00			75 750,00
64534	CAS Pensions civiles - Cotisations aux caisses de retr	16 920,00			16 920,00
64535	CNRACL - Cotisations aux caisses de retraite	3 540,00			3 540,00
64536	RAFP - Cotisations aux caisses de retraite	330,00			330,00
64541	ASSEDIC Lille	91 460,00			91 460,00
64542	ASSEDIC Annecy	200,00			200,00

## SECTION D'EXPLOITATION

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
64581	Congés Spectacles - Cotisations aux autres organismes	350,00			350,00
64582	DOETH - Cotisations aux autres organismes sociaux	20 380,00			20 380,00
64583	Cotisations aux autres organismes sociaux				
6471	Prestations directes - Autres charges Sociales (TR)	44 440,00			44 440,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	24 540,00			24 540,00
64741	FNAS - Versements aux autres oeuvres sociales	14 270,00			14 270,00
64742	FCAP - Versements aux autres oeuvres sociales	5 790,00			5 790,00
64751	AMEST - Médecine du travail, pharmacie	9 600,00			9 600,00
64752	CMB - Médecine du travail, pharmacie				
6478	Autres charges sociales diverses				
<b>014 (7)</b>	<b>Atténuation de produits</b>				
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>69 120,00</b>			<b>69 120,00</b>
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, pro		400,00	400,00	400,00
6518	Autres - Redevances pour concessions, brevets, licen	69 120,00	-400,00	-400,00	68 720,00
658	Charges diverses de gestion courantes				
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>		<b>12 456 100,00</b>	<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>	<b>12 469 100,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>1 000,00</b>			<b>1 000,00</b>
666	Pertes de change	1 000,00			1 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>4 500,00</b>			<b>4 500,00</b>
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales				
6713	Dons, libéralités				
6718	Autres charges exceptionnelles sur opération de gesti	4 500,00			4 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)				
6752	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				
678	Autres charges exceptionnelles				
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions (d) (9)</b>				
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéficiaires et assimilés (e) (10)</b>				
695	Impôts sur les bénéficiaires				
6951	Impôts sur les bénéficiaires				
697	Imposition forfaitaire annuelle				
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>		<b>1 654 650,44</b>	<b>1 654 650,44</b>	<b>1 654 650,44</b>
022	Dépenses Imprévues		1 654 650,44	1 654 650,44	1 654 650,44
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>12 461 600,00</b>	<b>1 667 650,44</b>	<b>1 667 650,44</b>	<b>14 129 250,44</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises,

des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
023	Virement à la section d'investissement	19 800,00			19 800,00
023	Virement à la section investissement	19 800,00			19 800,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)	225 000,00	25 000,00	25 000,00	250 000,00
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				
6811	Dotations aux amortissements sur immo. incorporelles et corporelles	225 000,00	25 000,00	25 000,00	250 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>244 800,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>269 800,00</b>
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>244 800,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>269 800,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>12 706 400,00</b>	<b>1 692 650,44</b>	<b>1 692 650,44</b>	<b>14 399 050,44</b>
					+
<b>RESTES A REALISER N-1 (7)</b>					
					+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)</b>					
					=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>					<b>14 399 050,44</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(6) Compte 6815 : si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
<b>013</b>	<b>Atténuation des charges (5)</b>	<b>42 000,00</b>			<b>42 000,00</b>
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	42 000,00			42 000,00
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoy				
<b>70</b>	<b>Ventes de produits fabriqués, prestations ...</b>	<b>1 991 300,00</b>			<b>1 991 300,00</b>
7061	Recettes de billetterie (prestations de services)	983 500,00			983 500,00
7062	Partenariat - Mécénat (prestations de services)	390 000,00			390 000,00
7063	Locations d'espaces (prestations de services)	30 000,00			30 000,00
7064	Cessions - Tournées (prestations de services)	302 800,00			302 800,00
7065	Coproductions (prestations de services)	255 000,00			255 000,00
7066	Facturations diverses (prestations de services)	19 000,00			19 000,00
7071	Ventes de marchandises	1 000,00			1 000,00
7088	Autres produits d'activité annexes (cessions d'approvisionnement)	10 000,00			10 000,00
<b>73</b>	<b>Produits issus de la fiscalité</b>				
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>10 485 100,00</b>			<b>10 485 100,00</b>
741	Contributions	7 860 000,00			7 860 000,00
742	Subventions d'exploitations	2 061 000,00			2 061 000,00
743	Subventions sur projets	564 100,00			564 100,00
744	Aide au paiement COVID				
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>				
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>					
<b>(a) = 013+70+73+74+75</b>		<b>12 518 400,00</b>			<b>12 518 400,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>1 000,00</b>			<b>1 000,00</b>
766	Gains de change	1 000,00			1 000,00
768	Autres produits financiers				
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>159 100,00</b>			<b>159 100,00</b>
7713	Libéralités, Dons reçus				
7717	Dégrèvements d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices				
7718	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	5 100,00			5 100,00
772	Produits exceptionnels sur opérations sociales				
773	Mandats annulés (sur exercice antérieurs) ou atteints par la déc	154 000,00			154 000,00
778	Autres produits exceptionnels				
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)</b>				
<b>79</b>	<b>TRANSFERT DE CHARGES</b>				
791	Transferts de charges d'exploitation				
<b>TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>12 678 500,00</b>			<b>12 678 500,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	!!!
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)	27 900,00	13 580,00	13 580,00	41 480,00
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	27 900,00	13 580,00	13 580,00	41 480,00
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (5)				
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>27 900,00</b>	<b>13 580,00</b>	<b>13 580,00</b>	<b>41 480,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)</b>	<b>12 706 400,00</b>	<b>13 580,00</b>	<b>13 580,00</b>	<b>12 719 980,00</b>
---	----------------------	------------------	------------------	----------------------

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (7)</b>		
----------------------------------	--	--

+

<b>R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)</b>	<b>1679070,44</b>	<b>1 679 070,44</b>
--	-------------------	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>14 399 050,44</b>
--	--	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Compte 7815 : si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## SECTION D' INVESTISSEMENT

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>52 000,00</b>			<b>52 000,00</b>
205	Logiciels, concessions, droits, brevets, licences	52 000,00			52 000,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>164 900,00</b>			<b>164 900,00</b>
2135	Installations générales, agencements, aménagements des const	8 900,00			8 900,00
2153	Installations à caractère spécifique				
2154	Matériel industriel	128 000,00			128 000,00
2155	Outils industriel	5 000,00			5 000,00
216	Collections et oeuvres d'art				
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers				
2182	Matériel de transport				
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	23 000,00			23 000,00
2184	Mobilier				
2188	Autres immobilisations corporelles				
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>				
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opération)</b>				
	<b>Total des opérations (5)</b>				
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>216 900,00</b>			<b>216 900,00</b>

<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>				
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>				
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>				
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation à</b>				
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées à des particip.</b>				
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>				
275	Cautions et dépôts versés (dépenses)				
<b>20</b>	<b>Dépenses Imprévues</b>		<b>11 420,00</b>	<b>11 420,00</b>	<b>11 420,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>			<b>11 420,00</b>	<b>11 420,00</b>	<b>11 420,00</b>

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)				
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>					

<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>216 900,00</b>	<b>11 420,00</b>	<b>11 420,00</b>	<b>228 320,00</b>
-----------------------------------	-------------------	------------------	------------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la Régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

## III - VOTE DU BUDGET

!!!

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre transfert entre sections (5)</b>	<b>27 900,00</b>	<b>13 580,00</b>	<b>13 580,00</b>	<b>41 480,00</b>
1391	Subvention d'investissement État et Et. nationaux inscrites au cc	27 900,00	13 580,00	13 580,00	41 480,00
15182	Reprise sur provision				
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (6)</b>				
	<b>Charges transférées</b>				
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (7)</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>27 900,00</b>	<b>13 580,00</b>	<b>13 580,00</b>	<b>41 480,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>244 800,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>269 800,00</b>
---	-------------------	------------------	------------------	-------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (8)

+

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)

22377,66

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

292 177,66

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>				
1311	Subventions d'équipement État et établissement nationaux				
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>				
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>				
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>				
<b>Total des recettes d'équipement</b>					
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>		<b>22 377,66</b>	<b>22 377,66</b>	<b>22 377,66</b>
1068	Autres Réserves		22 377,66	22 377,66	22 377,66
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation à</b>				
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées à des particip.</b>				
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>				
275R	Cautions et dépôts versés (recettes)				
<b>28</b>	<b>Amortissements des immobilisations</b>				
<b>Total des recettes financières</b>			<b>22 377,66</b>	<b>22 377,66</b>	<b>22 377,66</b>
<b>45...2..</b>	<b>Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)</b>				
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>					
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>			<b>22 377,66</b>	<b>22 377,66</b>	<b>22 377,66</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

## III - VOTE DU BUDGET

!!!

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
021	Virement de la section d'exploitation	19 800,00			19 800,00
021	Virement de la section exploitation	19 800,00			19 800,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5), (6)	225 000,00	25 000,00	25 000,00	250 000,00
2135R	Installations générales, agencements, aménagements des co				
2153R	Installations à caractère spécifique (Recettes)				
2182R	Matériel de transport (Recettes)				
2183R	Matériel de bureau et matériel informatique (Recettes)				
2184R	Mobilier (Recettes)				
2188R	Autres immobilisations corporelles (Recettes)				
2805	Op. d'ordre Invest - Amort. Conces. et D	20 000,00			20 000,00
28135	Op d'ordre - Amort Instal. Générales	20 000,00			20 000,00
28153	Op.d'ordre - Amort des installations	30 000,00			30 000,00
28154	Op.d'ordre - Amort des matériels	88 000,00	25 000,00	25 000,00	113 000,00
28155	Op.d'ordre - Amort des outillages industriels	3 000,00			3 000,00
28181	Op.d'ordre - Amort des Installations générales, agencements	1 000,00			1 000,00
28182	Op.d'ordre - Amort des matériels de tra	3 000,00			3 000,00
28183	Op.d'ordre - Amort des matériels de bur	28 000,00			28 000,00
28184	Op.d'ordre - Amort des matériels	20 000,00			20 000,00
28188	Op.d'ordre - Amort Autres	12 000,00			12 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D' EXPLOITATION</b>		<b>244 800,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>269 800,00</b>
041	Opérations patrimoniales (7)				
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>244 800,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>269 800,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)</b>		<b>244 800,00</b>	<b>47 377,66</b>	<b>47 377,66</b>	<b>292 177,66</b>
					+
<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>					
					+
<b>R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>					
					=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>292 177,66</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).


<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

**D - ARRETE - SIGNATURES**

	Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés VOTES : Pour Contre ..... Abstentions .....	
Date de convocation :		
Présenté par le président du Conseil d'administration,		
A Lille le 23 mars 2022		
Le président,		
Délibéré par le Conseil d'Administration, réunion en session		
A Lille le 23 mars 2022		
Les membres du conseil d'administration		

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... et de la publication le .....

A Lille ..... le 23/03/22 .....



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### OBJET

## GRILLE TARIFAIRE DE LA BILLETTERIE POUR LA SAISON 2022-2023

N°	2022	03	270
Le 23 mars à 17h00			

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à Lille (Opéra de Lille)				
DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS REPRÉSENTÉS	ABSENTS
Le 8 mars 2022	Madame Martine Aubry		X	
	Madame Catherine Morell-Sampol		X	
	Monsieur Arnaud Taisne		X	
	Monsieur Sébastien Duhem		X	
<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</b> 22	Madame Delphine Blas	X		
	Madame Sylviane Delacroix	X		
	Madame Mélissa Camara	X		
	Madame Vanessa Duhamel	X		
	Monsieur Alain Cambien	X		
	Monsieur Michel Delepaul			X
<b>PRÉSENTS</b> 10	Monsieur Patrick Geenens	X		
	Monsieur Jacques Ducrocq	X		
	Monsieur Jean-Paul Mulo		X	
	Monsieur Grégory Tempremant	X		
<b>REPRÉSENTÉS</b> 10	Monsieur François Decoster		X	
	Monsieur Sébastien Chenu			X
	Monsieur Georges-François Leclerc		X	
	Monsieur Hilaire Multon	X		
<b>VOTANTS</b> 20	Madame Marie Lavandier	X		
	Monsieur Jan Vandenhoutwe			X
	Monsieur François Martin		X	
	Madame Léa Siebenbour		X	

## N° 2022-03-270 : Grille tarifaire de la billetterie pour la saison 2022-2023

Délibération n° 2022-03-270 du 23 mars 2022 du Conseil d'administration de l'EPCC « Opéra de Lille »,

Conformément à la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales,

Conformément au décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants relatifs au fonctionnement des établissements public de coopération culturelle,

Afin de permettre à l'Opéra de Lille d'encaisser régulièrement ses recettes au cours de la saison 2022-2023 et conformément à l'Instruction M4 et au code général des collectivités territoriales, il est nécessaire que le Conseil d'administration vote les tarifs applicables à cette saison.

Afin de suivre les évolutions globales du coût de la vie, la politique adoptée jusqu'alors consiste à pratiquer des augmentations modérées régulières (toutes les 2/3 saisons), plutôt que des augmentations plus rares et plus importantes.

Compte tenu du contexte sanitaire, il n'y a pas eu d'abonnement lors des saisons 2020-2021 et 2021-2022 et une nouvelle proposition pour récompenser la fidélité de nos anciens abonnés a été mise en place : les Pass (transcription des abonnements mais sans engagement de dates à la saison). Comptant sur une saison 2022-2023 « normale », il est proposé de conserver les dispositifs habituellement proposés lors des saisons passées, sans augmentation tarifaire : pass et abonnements dans une version simplifiée pour plus de clarté et de compréhension des spectateurs et une meilleure prise en compte des nouveaux usages des publics, plus tardifs et impulsifs dans leur fréquentation et leurs réservations.

Les principales évolutions à noter concernent les tarifs individuels et sont les suivantes :

- Remise en application de 2 formules d'abonnement avec un tarif réduit à 20 % ou 25 % à partir de 6 ou 10 spectacles pour relancer la réservation à la saison, avec avantage de priorité des ventes et tarif réduit ou gratuité sur les concerts du mercredi
- Conservation des pass -15 % à 10€, Jeune et 29-35 ans à 5€ pour les publics qui souhaitent continuer de se décider au fur et à mesure du programme, sans avantage sur le calendrier des ventes
- Suppression des pass Danse et Découverte, peu utilisés

La grille pour les tarifs individuels et la grille pour les tarifs de groupes sont jointes à la présente délibération : les éléments modifiés sont indiqués en vert.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver les tarifs de billetterie pour la saison 2022-2023 selon les grilles présentées en annexe.

Après en avoir délibéré le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver les tarifs de billetterie pour la saison 2022-2023 selon les grilles présentées en annexe.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le .....

Fait à Lille le 23 mars 2022

La Présidente du Conseil d'administration de l'Opéra de Lille

Marie-Pierre Bresson



## TARIFS GROUPES / PARTENAIRES / MECENES 2022-23 (montants TTC)

	Tarif Plein	Tarif Groupe (-10%)	Tarif Groupe Scolaire	Tarif Groupe Etudiants	Tarif Groupe Opéra pour tous	Tarif Groupe Grand soir	Mécène et Partenaire
10 personnes et + Pour 1 même commande (social)							
<b>TARIF A</b>							
1ère catégorie	72,00 €	65,00 €	11,00 €	36,00 €		77,00 €	153,00 €
2ème catégorie	51,00 €	46,00 €	11,00 €	25,00 €		58,00 €	107,00 €
3ème catégorie	31,50 €	28,50 €	11,00 €	8,00 €	8,00 €		69,00 €
4ème catégorie	13,00 €	11,50 €		8,00 €	8,00 €		
5ème catégorie	5,00 €						

	Tarif Plein	Tarif Groupe (-10%)	Tarif Groupe Scolaire	Tarif Groupe Etudiants	Tarif Groupe Opéra pour tous	Tarif Groupe Grand soir	Mécène et Partenaire
<b>TARIF B</b>							
1ère catégorie	36,00 €	32,50 €	7,00 €	18,00 €		44,50 €	79,00 €
2ème catégorie	26,00 €	23,50 €	7,00 €	13,00 €		35,50 €	59,00 €
3ème catégorie	19,00 €	17,00 €	7,00 €	8,00 €	8,00 €		42,00 €
4ème catégorie	10,00 €	9,00 €		8,00 €	8,00 €		
5ème catégorie	5,00 €						

	Tarif Plein	Tarif Groupe (-10%)	Tarif Groupe Scolaire	Tarif Groupe Etudiants	Tarif Groupe Opéra pour tous	Tarif Groupe Grand soir	Mécène et Partenaire
<b>TARIF C</b>							
1ère catégorie	23,00 €	20,50 €	5,00 €	11,00 €		32,50 €	51,00 €
2ème catégorie	18,50 €	16,50 €	5,00 €	10,00 €		28,00 €	41,00 €
3ème catégorie	14,50 €	13,00 €	5,00 €	8,00 €	8,00 €		32,00 €
4ème catégorie	9,00 €	8,00 €		8,00 €	8,00 €		
5ème catégorie	5,00 €						

Tarif Groupe Abo 3	Tarif Groupe Abo 6
-15%	-20%
61,00 €	57,50 €
43,50 €	41,00 €

30,50 €	29,00 €
22,00 €	21,00 €

19,50 €	18,50 €
16,00 €	15,00 €

	Tarif Plein	Tarif Groupe	Tarif Groupe Réduit <sup>1</sup>	Mécène et Partenaire
<b>TARIF D</b>				
Catégorie unique	10,00 €	8,00 €	5,00 €	22,00 €

SEANCE SCOLAIRE			
Catégorie unique			5,00 €

1 : Groupes scolaires, étudiants, sociaux.  
 NB : le tarif « Opéra pour tous » est accessible pour les groupes du secteur social et médico-social

## TARIFS SPÉCIFIQUES

### TARIF « VISITES »

Plein tarif : 8,00 €

Tarif réduit : 4,00 € (- 26 ans / étudiant / chômeur)

Tarif groupe 20 personnes : 120,00 € (soit 6 € par personne)

Gratuité pour toutes les visites réalisées dans le cadre des projets de médiation et de sensibilisation du service des relations avec le public.

### OFFRES PARTICULIÈRES (dont projet ECLA)

Dans le cadre de partenariats, l'Opéra propose des packages ou des parcours de spectateurs qui comportent un ou plusieurs spectacles couplé(s) éventuellement à un ou des produits ou services tiers. Ces packages et parcours sont commercialisés à un prix forfaitaire basé sur un prix réduit pour les événements et un prix négocié avec le partenaire (spectacle + coupe de champagne, spectacle + parking, spectacle + billet de transport, etc.)

### TARIF GROUPE ETUDIANTS

Le tarif étudiant pourra être appliqué en catégorie 1 ou 2 (limité en nombre) uniquement pour des groupes d'étudiants (minimum 10 personnes) qui suivent des cursus artistiques uniquement (écoles de danse, musicologie, conservatoire, etc...) pour certains spectacles. Pour les autres cursus, le tarif étudiant est appliqué en catégorie 3 ou 4.

### TARIF CRÉDIT LOISIRS

Tarif de 8,00 € pour les tarifs A, B et C en catégorie 3 ou 4, soit 1 chèque Crédit-Loisirs

### OFFRE GRAND SOIR

Afin de développer l'offre auprès des groupes et comités d'entreprise, une proposition comprenant un accueil spécifique, une place de spectacle ainsi qu'une boisson à l'entracte a été imaginée (voir grille tarifaire).

## FORMULES D'ABONNEMENTS

Les **formules d'abonnement** offrent un tarif réduit, ainsi que de nombreux avantages :

- Accès prioritaire aux meilleures places disponibles
- Possibilité de changer gratuitement de date et de spectacle sans limitation de nombre
- Possibilité de réserver des places supplémentaires au moment de l'abonnement à tarif plein (ou tarif -18 ans)
- Entrée gratuite ou tarifs privilégiés pour les concerts du mercredi
- Possibilité d'acheter à tarif réduit les autres spectacles en cours de saison
- ~~Accès privilégié aux offres des partenaires de l'Opéra (UGC, Lille 3000,...)~~
- Paiement en 3 fois sans frais sans minimum de montant
- Accès prioritaire à la réservation des « bonus » (spectacles en partenariat) de la saison au moment de la souscription.

Elles se déclinent de la manière suivante :

FORMULE D'ABONNEMENT		A partir de	Types de spectacles	Catégories de places	Public	Réduction/Avantages
GROUPES	GROUPES 3	3 spectacles	Sélection		Groupes de + de 10 pers	15%
	GROUPES 6	6 spectacles	Toute la saison		Groupes de + de 10 pers	20%

## TARIFS INDIVIDUELS 2022-23 (montants TTC)

Tarif Plein	Tarif -18 ans	Tarif réduit <sup>1</sup> -25%	Dernière minute	Pass 10 €	ABONNEMENTS		Pass 29-35 5 €	Pass Jeune 18-28 ans 5 € & Pass Culture <sup>4</sup>	Tarif Réduit offre exceptionnelle	Tarif Réduit offre exceptionnelle
					à partir de 6 spectacles	à partir de 10 spectacles				
				Tarif Réduit (15 %)	Tarif Réduit (20%) vente prioritaire	Tarif Réduit (25%) vente prioritaire & gratuité CDM	Tarif Réduit (25%)	Tarif réduit (50 %)	Tarif Réduit (30 %)	Tarif Réduit (40 %)

### TARIF A

1ère catégorie	72,00 €	16,00 €	54,00 €	15,00 €	61,00 €	57,50 €	54,00 €	54,00 €	36,00 €	50,00 €	43,00 €
2ème catégorie	51,00 €	16,00 €	38,50 €	15,00 €	43,50 €	41,00 €	38,50 €	38,50 €	25,00 €	35,50 €	30,50 €
3ème catégorie	31,50 €	16,00 €	23,50 €	15,00 €	27,00 €	25,00 €	23,50 €	23,50 €	8,00 €	22,00 €	18,50 €
4ème catégorie	13,00 €		10,00 €						8,00 €		
5ème catégorie	5,00 €										

### TARIF B

1ère catégorie	36,00 €	11,00 €	27,00 €	10,00 €	30,50 €	29,00 €	27,00 €	27,00 €	18,00 €	25,00 €	21,50 €
2ème catégorie	26,00 €	11,00 €	19,50 €	10,00 €	22,00 €	21,00 €	19,50 €	19,50 €	13,00 €	18,00 €	15,50 €
3ème catégorie	19,00 €	11,00 €	14,50 €	10,00 €	16,00 €	15,00 €	14,50 €	14,50 €	8,00 €	13,00 €	11,00 €
4ème catégorie	10,00 €		7,50 €						8,00 €		
5ème catégorie	5,00 €										

### TARIF C

1ère catégorie	23,00 €	8,00 €	17,50 €	10,00 €	19,50 €	18,50 €	17,50 €	17,50 €	11,00 €	16,00 €	13,50 €
2ème catégorie	18,50 €	8,00 €	14,00 €	10,00 €	16,00 €	15,00 €	14,00 €	14,00 €	10,00 €	12,50 €	11,00 €
3ème catégorie	14,50 €	8,00 €	11,00 €	10,00 €	12,50 €	11,50 €	11,00 €	11,00 €	8,00 €	10,00 €	8,50 €
4ème catégorie	9,00 €		7,00 €						8,00 €		
5ème catégorie	5,00 €										

Tarif Plein	Réduit 1 <sup>2</sup>	Réduit 2 <sup>3</sup>	Pass Mercredi 5€
-------------	-----------------------	-----------------------	------------------

### TARIF D

Catégorie unique	10,00 €	8,00 €	5,00 €	8,00 €
------------------	---------	--------	--------	--------

1. Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, carte d'invalidité, carte mobilité inclusion, sur présentation de justificatifs de moins de 3 mois

2. Pass individuel, Pass Senior Lille & moi

3. Pass Jeune, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, carte d'invalidité, carte mobilité inclusion, étudiants, moins de 18 ans sur présentation de justificatifs de moins de 3 mois

4. Dispositif du Ministère de la Culture pour les jeunes de 18 à 20 ans détenteurs du Pass Culture, réservation depuis l'application dédiée uniquement.

## FRAIS

- FRAIS D'ENVOI :  
2,00 € par dossier pour envoi simple  
6,00 € par dossier pour envoi des billets en recommandé  
11,00 € par dossier si envoi des billets en recommandé international
- FRAIS DE REPORT  
3,00 € par billet en cas de report de date ou de spectacle (offert pour les abonnés et les porteurs de Pass)

## CATÉGORIES

La visibilité de certains spectacles étant limitée du fait du dispositif scénique, les sièges pourront être déclassés à la catégorie inférieure, dans un volume limité. Ce déclassement pourra de la même manière être réalisé pour certaines séances en audio description.

De la même manière, conséquemment aux mesures prises pour l'accueil du public dans le contexte sanitaire actuel et à leur évolution, le plan de salle et la répartition des catégories pourront très exceptionnellement être revus en fonction de chaque spectacle, et ce dans le but de conserver le même ratio, soit :

OPÉRA & CONCERT	CAT. 1	43,50%
	CAT. 2	17%
	CAT. 3	17,50%
	CAT. 4	10,50%
	CAT. 5	11,50%
DANSE	CAT. 1	42%
	CAT. 2	24,50%
	CAT. 3	15,50%
	CAT. 4	15%
	CAT. 5	3%

## TARIFS SPÉCIFIQUES

### TARIF E (Happy Days)

Tarifs de 1,00 € à 3,00 € appliqués à certaines propositions lors des « Happy Days ! »

### TARIF « VISITES »

Plein tarif : 8,00 €      Tarif réduit : 4,00 € (- 26 ans / étudiant / demandeur d'emploi)

### PARTENARIATS « HORS-LES-MURS »

Chaque saison, dans le cadre de partenariats, l'Opéra est amené à proposer plusieurs spectacles programmés dans certaines structures de la région, dans un souci d'action coordonnée et de complémentarité de programmation. Le tarif appliqué dans ce cas correspond au tarif appliqué par le partenaire concerné. Le transport (navette bus) au départ de l'Opéra est gratuit.

Pour chacune de ces propositions, dans une volonté de développement et d'adaptation de son offre commerciale, l'Opéra peut être amené à élaborer des packages qui mettent ces spectacles « hors les murs » en lien avec un spectacle de l'Opéra. Ces packages seront commercialisés à un prix forfaitaire basé sur un prix réduit pour chacun des deux événements.

Plus globalement, pour favoriser les échanges de publics avec d'autres structures culturelles et prospecter de nouveaux spectateurs, l'Opéra propose des tarifs particuliers dans le cadre d'offres en partenariats.

### TARIF STRUCTURES PARTENAIRES

Ce tarif est appliqué pour certains spectacles dans le cadre de partenariats spécifiques de coréalisation ou d'ententes de billetterie conclus avec les structures culturelles régionales. Leurs abonnés bénéficient alors d'une réduction variant entre 15 % et 20 %. Ils sont en cours de définition chez les partenaires : un arrêté de l'ordonnateur les précisant sera produit une fois la saison définie.

### OFFRES PARTICULIÈRES ET TARIF PROMOTIONNEL

Dans le cadre de son programme de fidélité ou de son programme de prospection, l'Opéra peut être amené à réaliser des bons d'achat d'une valeur allant de 5 € à 30 € (offre anniversaire, offre de bienvenue, offre en partenariat, etc.)

Sur certains spectacles, et de manière exceptionnelle, un tarif réduit pourra être proposé sur un nombre limité de places dans le cadre d'une opération de communication spécifique

### DÉTENTEURS DU PASS CULTURE

En cours d'implémentation sur le territoire national après une phase d'expérimentation, le Pass Culture permet aux personnes éligibles de découvrir et réserver des propositions culturelles de proximité et des offres numériques :

- Les 15 à 17 ans disposent de 20 à 30€ par an
- Les plus 18 ans disposent de 300€ pendant 24 mois

L'Opéra de Lille s'inscrit dans ce partenariat dans les conditions suivantes : sur présentation du Pass Culture, l'Opéra propose aux titulaires les tarifs applicables aux titulaires du Pass jeune sur un parcours de spectacles, d'ateliers et de rencontres.

### DETENTEURS DU PASS SENIOR LILLE & MOI

Créé en 2019 par la Ville de Lille, cette carte unique personnelle amenée à remplacer les autres cartes existantes permet de bénéficier de tarifs préférentiels pour favoriser l'accès à des activités culturelles et sportives, sans âge minimum, ni d'âge maximum. A partir de 60 ans, la carte devient « Pass Senior Lille & Moi ».

L'Opéra de Lille renouvelle son partenariat dans les conditions suivantes : sur présentation du « Pass Senior Lille & Moi », l'Opéra propose au titulaire du Pass un tarif réduit (8,00 € au lieu de 10,00 €) pour les Concerts du Mercredi de la saison.

### TARIF BENEFICIAIRES CRÉDIT LOISIRS

Tarif de 8,00 € pour les tarifs A, B et C en catégorie 3 ou 4, soit 1 chèque Crédit-Loisirs. (Le dispositif n'est plus reconduit par la Mission Locale à compter du 31 décembre 2021)

### TARIF « JOUR J »

Ce prix fixe de 15,00 € pour les tarifs A et 10,00 € pour les tarifs B et C quelle que soit la catégorie : il offre une priorité aux publics jeunes (moins de 28 ans) qui y accèdent à partir de midi. L'information est diffusée dès 12h le jour même par une newsletter spécifique et / ou les réseaux sociaux.

### TARIF RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS

Le tarif de -20% est accordé aux artistes de la saison et aux partenaires professionnels de l'Opéra.

### TARIF ATELIERS

Les tarifs pour les ateliers pourront être fixés entre 5,00 € ~~10,00 €~~ et 50,00 € en fonction de la durée de l'atelier, du public visé, de la nature de l'atelier proposé et des tarifs appliqués par les partenaires le cas échéant. Les participants aux ateliers en lien avec un spectacle pourront bénéficier d'une réduction de 20% pour des places du spectacle concerné.

### BILLET CADEAU

D'un montant pouvant être fixe (10,00, 20,00 ou 50,00 €) ou libre (au choix du client), le billet cadeau est utilisable pour l'achat d'une ou plusieurs places de spectacles. Le bénéficiaire pourra choisir le spectacle et la date qui lui convient (dans la limite des places disponibles). Le billet cadeau à une durée de validité d'une année à compter de la date d'achat.

### TARIF SOIRÉE JEUNES

Lors de la « Soirée Jeunes », un coupon donnant droit à un package à 20,00 € composé d'un billet au tarif de 15,00 € sur les catégories 1, 2, 3 pour le spectacle de rentrée et d'un Pass Jeune au prix de 5 € sera proposé aux participants. Ils pourront l'acheter en billetterie le soir même et les jours suivants.

## PASS

---

Les Pass sont nominatifs et offrent un tarif réduit sur tous les spectacles de la saison (hors tarif D, Happy Days et hors les murs), ainsi que de nombreux avantages :

- Sans engagement préalable, le Pass permet de réserver les spectacles au fur et à mesure de la saison
- Accès prioritaire aux meilleures places disponibles
- Possibilité de changer gratuitement de date et de spectacle sans limitation de nombre
- Possibilité de réserver des places supplémentaires dans la limite de deux places supplémentaires par spectacle (tarif plein ou tarif -18 ans)
- Tarif privilégié pour les Concerts du Mercredi, la Boutique de l'Opéra
- ~~Accès privilégié aux offres des partenaires de l'Opéra (UGC, Lille 3000,...)~~

### Le Pass

10€ à l'achat, il permet d'acheter des places de catégorie 1, 2 ou 3 à un tarif réduit de 15% et à un tarif réduit à 8€ pour les Concerts du Mercredi, dans la limite des disponibilités.

### Le Pass Danse

### Le Pass Découverte

### Le Pass jeune

Offre réservée aux 18-28 ans sur présentation d'un justificatif à l'achat et lors de l'accès aux salles.

5€ à l'achat, il permet d'acheter des places de catégorie 1 ou 2 à un tarif réduit de 50%, des places de catégorie 3 ou 4 à 8€, et les places pour les Concerts du Mercredi à 5€.

### Le Pass 29 - 35

Offre réservée aux 29-35 ans sur présentation d'un justificatif à l'achat et lors de l'accès aux salles.

5€ à l'achat, il permet d'acheter des places de catégorie 1, 2 ou 3 à un tarif réduit de 25 %, et les places pour les Concerts du Mercredi à 5€.

### Le Pass Mercredi

5€ à l'achat, il permet d'acheter des places à un tarif réduit à 8€ pour les Concerts du Mercredi et d'avoir un concert offert à partir de 5 concerts, dans la limite des disponibilités.

## PASS FESTIVAL

Pour le festival de rentrée, un pass festival permettra de bénéficier d'un tarif spécial. Un arrêté de la directrice de l'Opéra en précisera les modalités ultérieurement

## FORMULES D'ABONNEMENT

---

Les **formules d'abonnement** offrent un tarif réduit, ainsi que de nombreux avantages :

- Accès prioritaire aux meilleures places disponibles et à l'ensemble de la programmation dès l'ouverture des ventes
- Possibilité de changer gratuitement de date et de spectacle sans limitation de nombre
- Possibilité de réserver des places supplémentaires au moment de l'abonnement à tarif plein (ou tarif -18 ans)
- Entrée gratuite ou tarif privilégié pour les concerts du mercredi
- Possibilité d'acheter à tarif réduit les autres spectacles en cours de saison
- ~~Accès privilégié aux offres des partenaires de l'Opéra (UGC, Lille 3000,...)~~
- Paiement en 3 fois sans frais sans minimum de montant
- Accès prioritaire à la réservation des « bonus » (spectacles en partenariat) de la saison au moment de la souscription.

Elles se déclinent de la manière suivante :

- Abonnement à partir de **6** spectacles parmi l'ensemble de la Saison ; réduction de **20** % sur les places en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie + Tarif réduit 8 € pour les Concerts du Mercredi
- Abonnement à partir de **10** spectacles parmi l'ensemble de la Saison ; réduction de **25** % sur les places en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie + Gratuité sur les Concerts du Mercredi

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### OBJET

## LOCATION D'APPARTEMENTS POUR LES ÉQUIPES ARTISTIQUES ET TECHNIQUES

N°	2022	03	271
Le 23 mars à 17h00			

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à Lille (Opéra de Lille)				
DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS REPRÉSENTÉS	ABSENTS
Le 8 mars 2022	Madame Martine Aubry		X	
	Madame Catherine Morell-Sampol		X	
	Monsieur Arnaud Taisne		X	
	Monsieur Sébastien Duhem		X	
<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</b> 22	Madame Delphine Blas	X		
	Madame Sylviane Delacroix	X		
	Madame Mélissa Camara	X		
	Madame Vanessa Duhamel	X		
	Monsieur Alain Cambien	X		
	Monsieur Michel Delepaul			X
<b>PRÉSENTS</b> 10	Monsieur Patrick Geenens	X		
	Monsieur Jacques Ducrocq	X		
	Monsieur Jean-Paul Mulo		X	
	Monsieur Grégory Tempremant	X		
<b>REPRÉSENTÉS</b> 10	Monsieur François Decoster		X	
	Monsieur Sébastien Chenu			X
	Monsieur Georges-François Leclerc		X	
	Monsieur Hilaire Multon	X		
<b>VOTANTS</b> 20	Madame Marie Lavandier	X		
	Monsieur Jan Vandenhoutwe			X
	Monsieur François Martin		X	
	Madame Léa Siebenbour		X	

## N° 2022-03-271 : Location d'appartements pour les équipes artistiques et techniques

Délibération n° 2022-03-271 du 23 mars 2022 du Conseil d'administration de l'EPCC « Opéra de Lille »,

La délibération 2008-10-16 et la délibération 2010-12-73 approuvées respectivement lors des Conseils d'administration du 20 octobre 2008 et du 16 décembre 2010, ont autorisé la Directrice à contracter des baux ponctuels d'habitation afin de louer des logements permettant l'hébergement d'artistes français et étrangers.

Le mécanisme consiste à procéder directement à la location d'un logement pour l'artiste, en lieu et place du versement d'un défraiement conventionnel.

Ainsi, l'Opéra dispose à l'année de baux pour 2 appartements situés à proximité de l'Opéra (rue des jardins et rue de la clef) et contracte ponctuellement des baux de courte durée pour d'autres appartements selon les besoins.

Cette mesure s'est avérée efficace et permet à l'Opéra d'accueillir les artistes dans de bonnes conditions, tout en réalisant une économie budgétaire.

Dans certains cas, d'autres membres des équipes accueillies (compositeurs, metteurs en scène, régisseurs techniques etc.), du fait de leurs contraintes d'organisation personnelle et de la durée de leur séjour à Lille, apprécieraient de pouvoir bénéficier de la même disposition.

De même, lors d'accueils en résidences, la mise à disposition ponctuelle de logements à ces équipes artistiques et techniques au travail est un vrai plus pour faciliter leur venue.

L'Opéra souhaiterait donc élargir à l'ensemble des salariés et compagnies accueillis la possibilité qui a été donnée à la Directrice de contracter, en plus des 2 baux pérennes, des baux ponctuels, lorsque la situation le justifie et que cela représente une économie.

Le budget annuel de la dépense de location demeurera inférieur à 20 000 euros.

Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser la Directrice de l'Opéra à contracter 2 baux pérennes et des baux ponctuels d'habitation, permettant l'hébergement d'artistes et de techniciens salariés ou appartenant aux compagnies unis à l'Opéra via un contrat ou une convention.

Après en avoir délibéré le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'autoriser la Directrice de l'Opéra à contracter 2 baux pérennes et des baux ponctuels d'habitation, permettant l'hébergement d'artistes et de techniciens salariés ou appartenant aux compagnies unis à l'Opéra via un contrat ou une convention.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le .....

Fait à Lille le 23 mars 2022

La Présidente du Conseil d'administration de l'Opéra de Lille

Marie-Pierre Bresson





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### OBJET

## MODIFICATION DE LIBELLÉS DE POSTES

N°	2022	03	272
Le 23 mars à 17h00			

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à Lille (Opéra de Lille)				
DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS REPRÉSENTÉS	ABSENTS
Le 8 mars 2022	Madame Martine Aubry		X	
	Madame Catherine Morell-Sampol		X	
	Monsieur Arnaud Taisne		X	
	Monsieur Sébastien Duhem		X	
<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</b>	Madame Delphine Blas	X		
	Madame Sylviane Delacroix	X		
22	Madame Mélissa Camara	X		
	Madame Vanessa Duhamel	X		
<b>PRÉSENTS</b>	Monsieur Alain Cambien	X		
	Monsieur Michel Delepaul		X	
10	Monsieur Patrick Geenens	X		
	Monsieur Jacques Ducrocq	X		
<b>REPRÉSENTÉS</b>	Monsieur Jean-Paul Mulot		X	
	Monsieur Grégory Tempremant	X		
10	Monsieur François Decoster		X	
	Monsieur Sébastien Chenu			X
<b>VOTANTS</b>	Monsieur Georges-François Leclerc		X	
	Monsieur Hilaire Multon	X		
20	Madame Marie Lavandier	X		
	Monsieur Jan Vandenhoutte			X
	Monsieur François Martin		X	
	Madame Léa Siebenbour		X	

**N° 2022-03-272 : Modification de libellés de postes**

Délibération n° 2022-03-272 du 23 mars 2022 du Conseil d'administration de l'EPCC « Opéra de Lille »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'article 10 des statuts de l'Opéra de Lille, toute création, suppression et transformation de poste permanent doit être envisagée au sein du Conseil d'administration.

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

Afin d'initier et développer le projet *Finoreille*, l'Opéra de Lille a recruté en 2015 Brigitte Rose, cheffe de chœur, comme responsable pédagogique et artistique, dans le cadre d'un détachement pour une durée de trois ans renouvelé depuis à 2 reprises jusqu'au 23 août 2022, Brigitte Rose souhaitant prendre ensuite sa retraite.

Son remplacement est d'ores et déjà en cours. À l'occasion de ce recrutement, et à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022, l'intitulé du poste est modifié pour celui de « délégué/e artistique et pédagogique », en CDI.

Par ailleurs, compte de l'évolution des missions attendues, le poste de « Assistant/e de la/du secrétaire général/e » est transformé en « Coordinateur/trice du secrétariat général ».

**DIRECTION TECHNIQUE ET DE PRODUCTION**

Le poste de « régisseur du service général » a été revu dans les missions attendues sur un périmètre différent : il est proposé que son intitulé soit dorénavant « technicien.ne du service général ».

**DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

Afin d'avoir un libellé plus juste au regard des missions réalisées, il est proposé de modifier le poste de « chef comptable » en « responsable de la comptabilité et de la paie ».

L'équipe permanente de l'Opéra reste constituée de 66 postes (soit 65,1 etp) composés de 27% de cadres, 55% d'agents de maîtrise et 18% d'employés.

Il est donc proposé au Conseil d'administration :

- de modifier les postes
  - o de responsable pédagogique et artistique en délégué/e artistique et pédagogique
  - o d'assistant/e de la/du secrétaire général/e en coordinateur/trice du secrétariat général
  - o de régisseur du service général en technicien.ne du service général
  - o de chef comptable en responsable de la comptabilité et de la paie
- de valider la liste des postes ci-dessous :



# OPÉRA \_DE\_ \_LILLE

## Liste des postes

Poste	Catégorie professionnelle	Nature du contrat	Emplois permanents à temps comp	Emplois permanents à temps non complet	Total
<b>Direction générale</b>					
directeur/trice	Cadre	CDD de droit public	1		1
secrétaire de direction	Agent de maîtrise	CDI	1		1
<b>Direction technique et de production</b>					
directeur/trice technique et de production	Cadre	CDI	1		1
adjoint/e au directeur/trice technique et de production	Cadre		1		1
technicien/ne du service général	Agent de maîtrise	CDI	1		1
secrétaire technique	Employé	CDI	1		1
chargé/e de production	Agent de maîtrise	CDI	2		2
chargé/e de production et de l'administration du Chœur / resp. des concerts du mercredi / chargée de développement du mécénat	Cadre	CDI	1		1
attaché/e de production	Agent de maîtrise	CDI	1		1
régisseur/se général	Cadre	CDI	2		2
régisseur/se son/vidéo	Agent de maîtrise	CDI	1		1
régisseur/se lumière	Agent de maîtrise	CDI	2		2
électricien/ne	Agent de maîtrise	CDI	2		2
régisseur/se plateau - chef machiniste	Agent de maîtrise	CDI	2		2
technicien/ne atelier de construction	Agent de maîtrise	CDI	1		1
chef-cintriér	Agent de maîtrise	CDI	1		1
machiniste-cintriér/ère	Agent de maîtrise	CDI	3		3
responsable des costumes	Agent de maîtrise	CDI	1		1
chef-accessoiriste	Agent de maîtrise	CDI	1		1
responsable bâtiment, hygiène et sécurité	Cadre	CDI	1		1
régisseur/se bâtiment	Agent de maîtrise	CDI	1		1
chargé/e d'entretien du bâtiment	Employé	CDI	1		1
agent d'accueil - gardien/ne	Employé	CDI	1		1
agent d'accueil - standardiste	Employé	CDI	1		1
<b>Direction administrative et financière</b>					
directeur/trice administratif/ve et financier/ère	Cadre	CDI	1		1
chargé.e DD	Agent de maîtrise	CDI	1		1
assistant/e de la direction administrative et financière	Agent de maîtrise	CDI	1		1
responsable des ressources humaines et des affaires juridiques	Cadre	CDI	1		1
responsable du budget et du contrôle de gestion	Cadre	CDI	1		1
chargée des marchés publics et des achats	Agent de maîtrise	CDI	1		1
responsable de la comptabilité et de la paie	Cadre	CDI	1		1
comptable	Agent de maîtrise	CDI	2		2
responsable des systèmes d'information	Cadre	CDI	1		1
informaticien/ne	Agent de maîtrise	CDI	1		1
agent comptable		Adjonction de service		1	1
comptable principal/e - adjoint/e de l'agent comptable	Agent de maîtrise	CDD de détachement	1		1
<b>Secrétariat général</b>					
secrétaire général/e	Cadre	CDI	1		1
coordinateur.trice du secrétariat général	Agent de maîtrise	CDI	1		1
responsable de la communication	Cadre	CDI	1		1
chargé/e de la production graphique	Agent de maîtrise	CDI	1		1
chargé/e des publications	Agent de maîtrise	CDI	1		1
chargé/e de l'information et des médias	Agent de maîtrise	CDI	1		1
responsable des publics	Cadre	CDI	1		1
chargé/e des relations avec les publics	Agent de maîtrise	CDI	1		1
attaché/e aux relations avec les publics	Agent de maîtrise	CDI	2		2
chargé/e de billetterie	Agent de maîtrise	CDI	1		1
chargé/e de l'accueil et de relations avec les publics	Agent de maîtrise	CDI	1		1
agent de billetterie	Employé	CDI	2		2
administrateur/trice délégué/e au projet Finoreille	Cadre	CDI	1		1
responsable pédagogique et artistique du projet Finoreille		CDD de détachement	1		1
délégué/e artistique et pédagogique du projet Finoreille	Cadre	CDI			
agents d'accueil	Employé	CDI		6	6
<b>Total Général :</b>			<b>59</b>	<b>7</b>	<b>66</b>

Après en avoir délibéré le Conseil d'administration décide à 18 voix pour et 2 abstentions

- de modifier les postes
  - o de responsable pédagogique et artistique en délégué/e artistique et pédagogique
  - o d'assistant/e de la/du secrétaire général/e en coordinateur/trice du secrétariat général
  - o de régisseur du service général en technicien.ne du service général
  - o de chef comptable en responsable de la comptabilité et de la paie
- de valider la liste des postes ci-dessus.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le .....

Fait à Lille le 23 mars 2022

La Présidente du Conseil d'administration de l'Opéra de Lille

Marie-Pierre Bresson

